

L'Europe du Sud-Est et la PESD

- Bucarest / 20-21 septembre 2004

Rapport final

Marché public passé selon une procédure adaptée n° 2004/055

L'Europe du Sud-Est et la PESD

Bucarest, Cercle militaire national, 20-21 septembre 2004

Lundi 20 septembre 2004
9H00-9H45 Session d'ouverture

- *Intervention de l'Ambassadeur de la République française à Bucarest, Philippe Etienne (partiellement en roumain. Seule la partie en français est disponible).*

La PESD constitue un projet important qui repose sur une communauté de destin ; la Roumanie est un partenaire essentiel et, à court terme, un des acteurs à part entière les plus importants dès lors qu'avec le soutien déterminé de la France elle aura adhéré début 2007 à l'UE.

La PESD n'est ni un projet politique vague ni une tentative pour concurrencer l'OTAN ; elle a pour objectif de doter l'Europe d'un outil opérationnel permettant d'assurer la sécurité de ses ressortissants face aux nouvelles menaces et de s'affirmer comme une puissance capable de traduire une politique de défense et de sécurité commune en action appropriée conduite au service des intérêts européens. L'Europe de la défense connaît depuis quelques années des avancées continues concrètes, pragmatiques. Les progrès à accomplir restent toutefois nombreux. La France est déterminée à jouer ici un rôle important mais elle n'entend pas le faire seule comme l'ont montré les initiatives que mon pays a prises avec d'autres Etats membres dont l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'affirmation de nos chefs d'Etat et de gouvernements à Laeken en décembre 2001 selon laquelle l'UE est désormais capable de conduire des opérations de gestion des crises est aujourd'hui mise en application. L'autonomie opérationnelle dont certains ont longtemps douté est ainsi démontrée, comme l'est aussi la coopération entre l'Alliance atlantique et l'UE. Ainsi, premièrement, l'opération Concordia a eu recours à certains moyens, à des capacités fournies par l'OTAN principalement en ce qui concerne la planification et le commandement de l'opération. Deuxièmement, à la demande des Nations unies, l'opération Artémis a été engagée de façon autonome en République du Congo, en juin 2003, avec la projection de 1500 hommes à une distance de plus de 6000 km.

La France est un acteur majeur et s'implique de façon profonde dans cette opération. Cette opération montre que les membres de l'UE convergent de mieux en mieux dans l'appréciation des situations et dans leur capacité à planifier et à conduire des opérations. Les Européens doivent toutefois continuer à développer leurs capacités pour pouvoir réagir à des crises sur le modèle de l'opération Artémis. La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont proposé à leurs partenaires une formule concrète - mettre en place des groupes tactiques interarmés de réaction rapide, c'est-à-dire des forces cohérentes de 1600 hommes déployables dans un délai de moins de 15 jours. Parallèlement, la création d'une force de gendarmerie européenne, outil de transition de la gestion militaire vers la gestion civile des crises assurera la fonction policière dans les domaines de la sécurité publique et de la police judiciaire.

La mobilisation contre le terrorisme occupe une place dominante sur l'agenda politique de l'UE depuis les attentats du 11 septembre et encore plus depuis les attentats du 11 mars 2004 à Madrid.

L'UE doit aussi disposer d'une capacité à conduire des programmes industriels. L'armement constitue un pilier de la politique de défense. L'avion de transport A 400 m, l'hélicoptère de combat Tigre ou l'hélicoptère de transport NHK10 ont montré que des progrès sont possibles. La nouvelle Agence européenne de défense que nous mettons en place apportera une contribution majeure au développement de nos capacités à la promotion de la recherche et à la création d'un marché compétitif au renforcement de notre base industrielle.

Dans cette architecture, la Roumanie a un rôle très important à jouer, un rôle de partenaire stratégique, dès à présent, dès avant 2007 elle peut s'affirmer dans le cadre de sa participation à l'opération en Bosnie-Herzégovine et de sa participation à l'opération Althéa au moins aussi importante que la contribution apportée par la Roumanie à la SFOR. La PESD n'est pas réservée à

quelques Etats membres ; c'est bien l'affaire de tous et notamment de la Roumanie. Je voudrais souligner ce caractère ouvert.

Les messages d'accueil du ministre de la Défense nationale, Ioan Mircea Pascu, du ministre d'Etat pour la coordination des activités des domaines de la défense nationale, de l'intégration européenne et de la justice, Ioan Talpeset du ministre pour l'intégration européenne, Alexandru Farcas ne sont pas disponibles en raison des dysfonctionnements du système de traduction.

10H00-12H00 Table ronde I – Aspects stratégiques du développement de la PESD

- ***Intervention de George Maior, secrétaire d'Etat pour l'intégration européenne et la politique de défense, ambassadeur***

Mesdames, Messieurs, je suis enchanté que nous soyons parvenus à réunir aujourd'hui dans un séminaire sur le futur de la défense européenne des invités marquants de France, Roumanie, ainsi que d'autres pays de l'UE et de l'OTAN pour examiner ensemble un sujet de grande actualité, compte tenu des transformations profondes de l'équation sécuritaire mondiale. Les sujets sur lesquels je voudrais concentrer mes remarques, avec votre permission en roumain, sont trois concepts critiques pour la sécurité de notre continent :

I – L'Europe de défense et la vision d'un pays candidat sur son avenir.

II – Le partenariat transatlantique

III – Le rôle de l'UE dans la sécurité des voisinages proches

I – L'Europe de défense et la vision d'un pays candidat sur son avenir.

A présent on essaie de définir une Europe de la défense sur un plan normatif par le traité constitutionnel et sur le plan politique et stratégique par la Stratégie de sécurité de l'UE. Ces dernières années, on a accumulé un certain acquis européen dans le domaine de la défense à travers cinq opérations militaires et civiles, par le développement de consultations avec l'OTAN, par l'extension des missions de Petersberg et la définition des responsabilités européennes dans la lutte contre les menaces non conventionnelles telles que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Cet acquis a permis l'émergence de concepts, forces et institutions (la coopération structurée et la clause de solidarité, les groupes de combat, l'Agence pour l'armement). Une future Europe de la défense a encore devant elle un long chemin qui passe par la mise en place d'un processus compliqué d'intégration des particularités et à une égale mesure des traditions géostratégiques européennes. Le positionnement stratégique de l'UE sur le plan international est d'une manière évidente lié au développement de l'Europe de la défense et à la traduction du traité et de la Stratégie de sécurité en politiques concrètes.

C'est seulement maintenant que nous sommes appelés à assimiler un acquis qui aura un impact direct sur nos politiques nationales de sécurité et de défense. Sur ce chemin, je crois qu'il existe quelques données majeures que j'évoquerai brièvement en partant des principes stratégiques européens. Les concepts clé d'une future Europe de la défense sont : l'engagement complexe et combiné, les rôles multiples et le multilatéralisme.

L'engagement complexe suppose la définition de certains paramètres d'action de l'UE qui puissent assurer une stratégie de réponse graduelle aux crises en partant du monitoring, de la diplomatie et de la prévention, en allant vers l'implication civile jusqu'à la réponse militaire dans certains conflits. L'UE détient une gamme large de moyens qui doivent être intégrés dans un scénario propre d'action en complémentarité avec les efforts de l'OTAN. Dans cette perspective nous voyons par exemple l'élaboration d'un livre blanc de l'UE qui propose une hiérarchisation des mécanismes d'action et développe les priorités et les rôles stratégiques de l'UE.

Le principe de l'engagement complexe et combiné a une importance particulière au moins de deux points de vue : d'abord les menaces actuelles supposent l'approche élargie des sources de crise et d'instabilité soit l'absence de la démocratie dans certaines régions, les problèmes sociaux et économiques, les phénomènes d'instabilité liés à des frontières incertaines, la prolifération d'armes de destruction massives et l'émergence de nouveaux centres d'action du terrorisme international. La

consolidation de la diplomatie préventive, le soutien à la construction institutionnelle dans les diverses régions, le développement des forces de police et de gendarmerie européennes peuvent assurer une réponse efficace à ces risques en partant des sources de l'instabilité et non seulement en réaction à celle-ci.

Si l'UE détient potentiellement toute la gamme de capacités d'action civiles et militaires pour résoudre ces questions, il est évident qu'elle ne peut pas agir seule.

S'il fallait construire idéalement une vision des rôles multiples de l'UE dans le monde, je commencerais par la définition d'un réseau organisationnel de coopération qui puisse autoriser l'Europe à développer ses propres responsabilités sous forme de « niches » dans la sécurité mondiale. Concrètement, le multilatéralisme si cher aux Européens, suppose le partage des responsabilités entre l'UE et l'OTAN, un soutien de l'Union à l'ONU et l'OSCE, mais également une coopération entre l'UE et les initiatives de coopération régionale. L'ONU et l'OSCE assurent la légitimité internationale et une série de capacités concrètes pour les actions combinées avec l'UE. L'OTAN peut s'engager militairement non seulement dans des actions de combat de grande intensité, mais également dans la stabilisation et la reconstruction, dans le soutien aux réformes de la défense et de la démocratisation interne. C'est pourquoi la mise en place de partenariats substantiels avec ces organisations peut partir des prémisses de la complémentarité et de la cohérence stratégique de l'engagement international.

D'autre part, par la coopération avec les organisations régionales, l'UE peut devenir le parapluie de soutien et de légitimation dans la mise en place d'un voisinage stable et sûr. La réunification de l'Europe et l'intégration des Etats candidats sont des éléments qui contribueront au renforcement de la sécurité mais qui approcheront les zones à haut potentiel d'instabilité. C'est pourquoi nous avons besoin d'un engagement plus fort de l'Union dans ces zones pour rendre plus efficace la coopération régionale dans le sud-est de l'Europe, la zone de la mer Noire et le Caucase.

Dans les années 1980, ont été développées des initiatives telles que le Processus de Royaumont, le Pacte de stabilité, l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire qu'on a tendance aujourd'hui à négliger quelque peu. Sur cette dimension régionale, une redéfinition d'une stratégie de long terme de l'UE serait importante dans le nouveau contexte stratégique.

II – Le Partenariat transatlantique

La relation transatlantique reste le fondement de la sécurité européenne. La sécurité et l'efficacité de l'engagement commun des Etats Unis et de l'UE dans la lutte contre les menaces contemporaines dépendent essentiellement de la consistance et de l'équilibre du Partenariat transatlantique.

Toute dissension ou crise dans la coopération transatlantique doivent être envisagés non seulement comme un défi, mais aussi comme une opportunité : nous vivons dans un monde en changement. Il est évident que les relations transatlantiques s'adaptent aux nouvelles conditions et aux nouvelles évolutions. Si leur essence, à savoir la promotion de la démocratie et de la stabilité dans le monde, doit rester inchangée, les voies pour atteindre ce but constituent toujours un sujet de débat et de négociation. La relation transatlantique est une relation du « libre choix » après la fin de la guerre froide.

Les différences de perception du phénomène terroriste peuvent servir comme un lien pour l'approfondissement du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'OTAN. Comme le faisait remarquer, Javier Solana, qui citait le président Bush, « l'étendue de nos responsabilités communes rendent les problèmes qui surgissent entre nous dérisoires ». Si nous analysons les développements récents tant au niveau de l'OTAN que de l'UE, nous constatons que nous abordons les mêmes problèmes : comment développer les capacités de réaction rapides ? Comment avoir des forces pouvant être déployées dans des opérations ? Comment répondre aux risques liés à la prolifération des armes de destruction massive ? Et comment répondre au terrorisme ? Jusqu'à présent, ces questions ont été discutées séparément. Dans la perspective d'un partenariat stratégique substantiel, il faudrait penser une approche commune dans l'esprit de « Berlin plus » en préservant la spécificité institutionnelle de chaque organisation.

Tant les Etats neutres de l'OTAN que les membres de l'OTAN non membres de l'UE ont été souvent confrontés au manque de communication sur les questions stratégiques qui concernent les deux organisations. Si nous voulons développer la relation de façon efficace, sur la base d'un seul ensemble de forces pour les deux organisations, nous devons consolider d'abord le dialogue stratégique et ouvrir la voie à de nouvelles initiatives communes. Il faut développer les consultations

politiques et de sécurité, pas seulement au niveau opérationnel, pour définir ensemble nos intérêts et objectifs dans d'autres régions du monde sources d'instabilité : à l'Est, la Transnistrie et le Caucase, au Sud, les partenaires méditerranéens et du Moyen-Orient, pour n'en mentionner que quelques-uns.

Jusqu'à présent, nous avons testé avec succès la coopération pratique en Macédoine et maintenant en Bosnie par le transfert de la SFOR. Il faut maintenant développer une coopération stratégique sans laquelle nos efforts actuels manquent de vision d'ensemble à long terme. Pourquoi ne pas penser par exemple à l'organisation d'un Forum OTAN-UE au niveau des responsables des politiques de défense qui analyse les difficultés et les opportunités actuelles et qui prépare un sommet OTAN-UE pour une approche stratégique commune de la transformation de la sécurité au XXIème siècle. Un tel forum pourrait travailler à proposer une vision consensuelle des moyens d'étendre la paix et la stabilité depuis l'UE vers ses nouveaux voisins comme une extension logique du plan de coopération OTAN-UE dans les Balkans de l'ouest.

III – Le voisinage de l'Europe : la dimension Europe orientale, Balkans de l'ouest et Caucase

Cette idée nous conduit au dernier sujet que je veux proposer au débat, la question des évolutions négatives, inquiétantes pour nous, dans l'Est de l'Europe et l'espace caucasien.

L'élargissement de l'UE représente un processus d'une très grande importance pour le développement économique et la modernisation sociale des Etats du centre et de l'est de l'Europe. En reprenant la philosophie de la démarche d'intégration, la politique européenne sur les Nouveaux voisins vise à l'extension de la zone de sécurité et de prospérité par-delà les frontières de l'UE.

L'Union peut et doit jouer un rôle important dans la sécurisation de la dimension orientale. Le maintien d'un climat d'instabilité, par la résurgence des conflits dits « gelés », tels ceux de Géorgie et de Moldavie est à la fois un défi et une opportunité pour le développement du nouveau profil stratégique de l'UE.

Un sujet qui n'a pas encore été abordé en Europe concerne l'engagement de l'Union dans la région étendue de la mer Noire. Nous avons tous remarqué les difficultés majeures auxquelles nous avons été confrontés dans le voisinage oriental en 2004 – telles le maintien d'entités séparatistes et d'attaques armées en Géorgie, la tragédie de Beslan, les problèmes écologiques suscités par le comportement unilatéral des autorités ukrainiennes et le problème des écoles en Transnistrie où l'Union a envoyé une mission diplomatique. Toutes ces évolutions ne sont ni singulières, ni le fruit du hasard. Elles apparaissent comme une accumulation d'événements dans le contexte de l'intensification des problèmes de sécurité à l'Est de l'Europe et de l'absence d'un engagement substantiel de la communauté internationale.

A présent, l'Union est liée à cette région par l'intermédiaire de certains Etats membres et d'Etats candidats de même que par l'intermédiaire de la relation spéciale avec la Fédération russe et l'Ukraine, mais l'UE a « résisté » jusqu'à présent à la nécessité de développer une approche régionale sur cette dimension. Dans le nouveau contexte de sécurité, les approches individuelles doivent avancer pour permettre la formulation d'approches communes fondées sur le soutien au processus de coopération régionale. Seule une stratégie substantielle et de long terme peut assurer une transformation graduelle des zones brûlantes en zones de prospérité et d'Etats viables. Qui d'autre que l'Union peut disposer d'une gamme aussi large de mécanismes, de fonds, de capacités militaires et civiles, pour pouvoir engager une démarche d'une telle envergure ?

Les résultats positifs de certaines initiatives, tel le Processus de Barcelone pour le voisinage sud, nous permettent de croire qu'il existe un potentiel majeur non exploité pour le voisinage oriental dans lequel en plus certains des anciens Etats soviétiques aspirent à l'intégration européenne. Je ne voudrais pas conclure avant de souligner une fois de plus l'importance du débat que nous avons inauguré aujourd'hui dans la perspective du processus ample de définition du nouveau profil stratégique de l'UE.

Pour la Roumanie, ce processus est de première importance, notre sécurité signifie aussi la sécurité européenne et la sécurité européenne englobe également la sécurité de la Roumanie. De la même façon que nous apprenons à travers le processus d'intégration à l'UE à travers l'adoption d'un acquis légal qui couvre de multiples domaines, nous souhaitons apporter quelque chose de nouveau à l'Union. L'UE peut bénéficier non seulement de notre vitalité et de notre dynamisme de futur membre, mais aussi de notre expérience historique concernant le sens profond et souvent pervers des dangers et des menaces.

Nous sommes à égale mesure partie intégrante de la « vieille » et de la « nouvelle » Europe pour utiliser une expression usée à force d'interprétations. En fait, nous ne pouvons plus dire qu'il existe une vieille Europe, mais une Europe en transformation. Ainsi nous souhaitons que la « nouvelle » Europe s'intègre et revienne dans une Europe renouvelée dont l'unité serait synonyme d'avenir commun, prospère et sûr.

- ***Intervention de Marc Perrin de Brichambaut, directeur, Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense***

La rencontre organisée à Bucarest est importante dans la droite ligne de la préparation des décisions du Conseil européen qui se tiendra dans quelques semaines au sujet de l'adhésion de la Roumanie. Il est important que nous ayons amicalement et ouvertement un débat de fond sur une dimension de la construction européenne à laquelle nous sommes, Français, particulièrement attachés et à laquelle nous avons beaucoup contribué au cours des 5 dernières années. Jeudi et vendredi dernier, la Présidence organisait une réunion informelle des ministres de la Défense des 25. C'était la première fois qu'ils se retrouvaient dans ce format ensemble et la première chose qui est sortie de cette réunion est que passage de 15 à 25 n'a affecté en rien ni l'intérêt, ni la dynamique, ni l'élan qui a caractérisé la Politique européenne de sécurité et de défense au cours des dernières années. De la même façon, Javier Solana a souhaité consolider le chemin déjà parcouru et continuer à aller de l'avant. De notre point de vue, le travail de consolidation de la PESD doit s'organiser autour de trois axes.

A - Dimension capacitaire

Le premier axe est capacitaire. Dès Saint-Malo, en 1998, c'est autour de l'idée que l'UE devait avoir des capacités militaires pour pouvoir jouer un rôle et équilibrer la relation transatlantique qu'a été conçue la relation de la dimension de sécurité et de la dimension militaire au sein de l'Union, les deux grands chantiers engagés qui ont fait l'objet d'un intérêt très soutenu à Noordwijk, c'est l'idée de créer des groupements tactiques - *battle groups* - unités intégrées de mille hommes ou plus disposent de moyens conséquents et d'une très grande cohésion et susceptibles d'agir dans des délais brefs de l'ordre de 15 jours pour répondre aux situations d'urgence dont nous voyons tous les jours comment elles peuvent se présenter. Au moins 9 *battle groups* seront créés d'ici 2007. La plupart d'entre eux le seront sur une base multinationale. Nous avons développé un concept de 2 plus 1, deux principaux pays responsables avec un troisième venant en soutien. Ce n'est pas une formule universelle, il y a encore d'autres participations possibles, mais la conception est en train de devenir un cadre effectif et les adhérents sont particulièrement intéressés car ils peuvent à travers ces groupements avoir une contribution effective et concrète au travail de l'Union européenne et également à la force de réaction rapide de l'OTAN. Il faudra veiller à réfléchir au moyen de déploiement de ces groupements pour qu'ils puissent être utilisés sur les théâtres où l'on a besoin d'eux.

A cela vient s'ajouter une deuxième composante, l'Agence européenne de défense. Elle n'est pas seulement une agence d'armement, mais elle doit réunir et donner une impulsion à l'ensemble des travaux déjà menés au sein du Comité militaire de l'Union européenne, au sien de l'ECAP. C'est un travail long, l'Agence sera effectivement opérationnelle en 2005. Elle dispose d'une structure légère d'impulsion et les ministères de la Défense ont l'intention de s'impliquer directement dans le respect des modes opératoires de l'UE pour obtenir des résultats rapidement.

Le troisième point concerne une coopération, plus restreinte, qui fournit un exemple venant compléter la dimension militaire, à savoir la mise en place d'une gendarmerie européenne avec un état-major capable de mobiliser et de travailler rapidement avec des forces militaires de maintien de l'ordre pour intervenir au tout début de la montée en puissance d'une crise comme au moment de sortie de crise. Les 5 pays engagés sont l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Pays-Bas et la France. Ils se sont engagés et ont signé un accord. Ils ont à cette occasion spécifié que la démarche était ouverte à d'autres pays qui pourraient participer s'ils acceptaient les missions et les contraintes de fonctionnement de ce dispositif nouveau. Un champ de coopération existe avec la Roumanie.

B - Dimension opérationnelle

Avec l'adoption de la Stratégie de sécurité européenne, deuxième version, de Javier Solana, le Conseil européen a fait franchir une étape importante car s'inscrivant dans une perspective de démarche de sécurité globale. Elle constitue un début de lecture des menaces auxquelles nous sommes confrontés et une méthode pour les traiter dans leurs interconnexions et des idées de plus en plus précises sur les scénarios dans lesquels l'UE peut être amenée à s'impliquer en tant que telle. L'UE l'a fait dans le cadre de l'opération « Berlin plus » Concordia et sur un mode autonome dans le cadre d'une nation-cadre à l'occasion de la mission Artemis. Elle le fera de nouveau au mois de décembre dans le cadre « Berlin plus » en prenant le relais de la SFOR en Bosnie-Herzégovine. L'originalité de l'opération Althea tient dans la décision d'utiliser l'ensemble des moyens à la disposition de l'UE, des moyens civils, paramilitaires, économiques et politiques à travers le Haut représentant, lord Paddy Ashdown, représentant de l'UE, et aussi avec des moyens militaires en utilisant la chaîne de commandement que l'OTAN met à sa disposition. La tâche est difficile car la crise en Bosnie-Herzégovine dure depuis longtemps. Mais c'est une entreprise importante.

C - Dimension institutionnelle

L'axe n'a pas été mentionné directement à Noordwijk, mais il est dans tous les esprits : il s'agit de la consolidation institutionnelle. La conférence intergouvernementale a débouché sur l'adoption d'un projet de Constitution par le Conseil européen dans lequel la dimension de sécurité est prise en compte à travers la clause de défense mutuelle et des dispositions en matière de coopération structurée et d'apparition d'un poste de ministre des Affaires étrangères, et d'une Agence européenne de défense. Nous avons un ancrage très fort au sein d'un texte qui devrait être central pour l'UE quand il sera adopté et ratifié par tous. Il devrait nous permettre de traiter l'ensemble des questions et de faire cohabiter un grand souci des souverainetés nationales - avec le second pilier et la recherche de l'unanimité, et la construction progressive d'une dimension commune en posant des éléments constitutifs qui servira à la PESD de demain.

Tous les Etats qui participent sont préoccupés par le contexte stratégique ; nous sommes dans un monde concret où les considérations de sécurité et les problèmes de sécurité sont directement visibles : les groupes terroristes ont la capacité de se démultiplier, d'agir en franchise sur le modèle d'*Al Qaeda* et d'utiliser ces perspectives, le cas échéant, sur un mode régional. La région du Proche-Orient se trouve dans un état de tensions très vives avec une très grande difficulté à savoir exactement où un nouvel équilibre pourra être déterminé. En Afrique, également, nous sommes confrontés à des urgences humanitaires (ainsi au Darfour) qui mobilisent les opinions publiques, ainsi qu'à une variété de défis et de préoccupations. Les moyens dont disposent les Européens dans le domaine militaire pour faire face à tous ces défis sont comptés. On le dit peu dans la presse : il y a actuellement 60 000 soldats issus de l'Union européenne déployés à l'étranger dans le cadre d'opération de gestion des crises.

Ces 60 000 soldats sont engagés selon des modalités variées - nationale comme en Côte d'Ivoire, avec une coalition de forces multinationales organisées par les Nations unies, ou encore avec la possibilité d'agir dans le cadre de l'OTAN, comme au Kosovo et en Afghanistan. Ils vont l'être de nouveau dans le cadre de la mission Althea. Les crises sont très différentes, complexes à gérer et rares sont les situations dans lesquelles nous connaissons le moment de la sortie de crise. Nous risquons d'être impliqués durablement, de sorte que nous sommes parvenus à une presque saturation des moyens des Européens. Les Européens doivent dès lors faire un effort de transformation de leurs dispositifs pour soutenir l'effort de gestion des crises. Il reste une priorité à l'utilisation de l'instrument militaire pour gérer les crises. Des efforts sont engagés pour faciliter une relève par des dispositifs policiers et l'UE a incontestablement un rôle à jouer dans la sortie de crise, dans le passage du militaire au civil. Toutefois, les forces militaires sont appelées à être très sollicitées dans les années à venir.

L'existence de divergences sur la meilleure façon de mener la guerre contre le terrorisme a des racines profondes dans les opinions publiques. Il existe des différences au sein de l'OTAN. Dans certains cas, on observe une forte mobilisation dans la guerre contre le terrorisme ; dans d'autres cas, une approche plus nuancée est privilégiée qui met l'accent sur les questions de développement, de coopération politique, de travail policier. Ces divergences de sensibilité se cristallisent autour du problème de la sortie de crise irakienne. La relation avec l'OTAN en Irak n'est pas aussi normale qu'on pourrait le souhaiter. On parle de partenariat entre innutritions, mais quelle est l'OTAN avec

laquelle nous travaillons ? Dans un premier temps, les Etats-Unis n'envisageaient pas d'utiliser l'OTAN, puis ils s'en sont servis et ils ont montré leur volonté de l'instrumentaliser, d'en faire le cadre dans lequel les Européens étaient instrumentalisés pour aller gérer des actions engagées par la coalition. L'OTAN doit être un partenariat entre des nations adultes, majeures, qui prennent leurs responsabilités, entre des Européens et des Américains prêts à discuter avec leurs partenaires européens et nous devons travailler pour créer ce rapport de travail sans complexes auquel nous sommes très attachés.

- ***Intervention de Cristian Istrate, Directeur général, Direction des affaires stratégiques, ministère des Affaires étrangères. Les nouvelles frontières de la Politique européenne et de sécurité commune***

L'importance de l'évolution est reconnue. Aujourd'hui l'UE dispose d'instruments uniques pour jouer un rôle plus grand et endosser de plus grandes responsabilités dans les affaires internationales. La crédibilité de l'action commune et l'efficacité du processus de décision de l'UE seront développées dans le futur. 2004 est une année décisive avec l'élargissement, le 1^{er} mai, le plus large de son histoire, et la nouvelle perspective d'un rôle global avec le nouveau traité qui précise les conditions que l'UE doit remplir en termes de responsabilités politiques, les solutions identifiées en matière de définition des compétences du ministre des Affaires étrangères. Ce faisant, l'UE renforce sa crédibilité. Le processus actuel de mise en oeuvre de la stratégie européenne dans ces quatre domaines fournit une preuve tangible de l'engagement des Etats-membres.

2004 est aussi une année importante pour le cheminement européen de la Roumanie, pour créer les conditions d'une signature du Traité en 2005 et, dans cette perspective, de participer à une politique européenne de sécurité inclusive. Dans la réflexion théorique et dans la pratique, au cours des débats sur la future politique européenne de sécurité et par sa contribution aux missions européennes dans les Balkans et aux discussions du premier document de stratégie européenne de sécurité, la Roumanie a apporté sa contribution et une partie de ses remarques a été incluse dans le document adopté en décembre 2003.

L'élargissement récent de l'UE constitue une nouvelle donne et la sécurité doit se définir à partir de cette donne. Avec de nouvelles frontières, de nouveaux voisins, de nouveaux enjeux, les défis pour l'UE sont en plein changement. L'UE et ses partenaires peuvent transformer ces défis en opportunités. Bien gérer ce processus reviendrait à bien gérer la stabilité à l'Est. La Roumanie souhaite contribuer à une Europe politique puissante et cohérente, mais elle a conscience que dans le nouveau contexte interne, l'Europe ne peut avoir de stabilité et de prospérité à l'intérieur d'une forteresse. Elle peut ressentir une certaine vulnérabilité à ses frontières : les Balkans, l'Europe de l'Est et la mer Noire sont des zones au potentiel d'instabilité accru qui menace le climat de stabilité à long terme. La pauvreté, la criminalité, la fragilité des institutions démocratiques imposent une approche complexe. L'UE jouit d'une capacité stabilisatrice et en même temps l'orientation de la PESD et la démocratisation de l'espace sont une preuve de la crédibilité et de la cohésion dont l'Europe a besoin. L'intégration empêchera la création d'une zone grise qui séparerait l'Europe de son voisinage soumise à plusieurs défis.

La Roumanie peut contribuer à la consolidation de la politique européenne en valorisant son expérience historique et l'expérience du processus de transition, de pays exportateur de sécurité dans son voisinage, pour lutter contre les menaces et les défis à la sécurité globale. Elle va compléter les efforts européens dans cette direction, en continuant à s'impliquer dans le processus de stabilisation dans les Balkans et en envisageant sa contribution à la future mission Althea en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, l'UE a besoin de développer une pensée plus audacieuse envers son Est européen. L'implication dans les Balkans doit être un modèle à perpétuer dans les pays de la mer Noire et du Caucase. L'inclusion de cet espace apportera une aide précieuse au renforcement des positions pro-démocratiques et pro-européennes dans ces pays, rendra l'UE plus visible sur la scène internationale avec un message accompagné de ressources et de mécanismes de soutien des réformes.

Aujourd'hui, pour être un acteur majeur de sécurité, une coopération est nécessaire entre l'OTAN, l'UE et les autres acteurs pour contribuer à la stabilité régionale sur le modèle de la coopération transatlantique observée dans les Balkans. L'OTAN souhaite un partenariat consolidé

entre OTAN puissante et une UE efficace qui coopère étroitement dans la gestion des crises, la lutte contre le terrorisme, contre les armes de destruction massive pour garantir l'accomplissement des efforts de la communauté internationale vers un climat plus sûr.

- ***Intervention de François Carrel-Billiard, sous-directeur des Affaires stratégiques, ministère des Affaires étrangères – Les enjeux du Traité constitutionnel***

La Constitution met en place une Politique de sécurité et de défense commune en employant un nouveau terme qui montre aussi peut-être un changement d'approche. Le Traité constitutionnel comporte des innovations importantes si on le compare aux Traités de Maastricht et d'Amsterdam qui n'avaient fait qu'effleurer certaines questions. Nous avons essayé d'influencer les travaux de la Convention dans ce sens. La France avait présenté avec l'Allemagne en novembre 2002 une contribution sur les priorités à développer et elle a présenté avec le Royaume-Uni en février 2003 des orientations sur l'agence.

Une politique plus ambitieuse

L'actuel Traité est tout d'abord plus ambitieux. Il comprend les missions de type Petersberg, avec évacuation des ressortissants, des missions humanitaires, des missions de maintien de la paix et aussi avec la mise en place de forces de combat qui pourront assurer des missions de rétablissement de la paix avec ces quatre missions militaires, des missions de gestion civile des crises (police, Etat de droit, administration civile et protection civile) qui ne sont pas officiellement dans le Traité et qui ont fait l'objet d'une mise en oeuvre concrète dans les Balkans. A ces quatre missions de Petersberg, la Constitution ajouter 4 nouvelles missions :

- les tâches qui accompagnent les missions de désarmement, la coopération militaire et la stabilisation ;
- la participation à la lutte contre le terrorisme est un élément nouveau, permettant notamment d'appuyer un Etat tiers qui doit lutter contre le terrorisme. Mais le point commun avec les tâches de Petersberg réside dans une optique de PESD en dehors du territoire de l'UE et une opération sur des théâtres extérieurs comme dans les Balkans, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine et comme on l'a vu en Afrique ;
- la Convention a aussi effectué un pas supplémentaire au-delà de la gestion des crises pour progresser vers la défense commune. Le thème du terrorisme a été la toile de fond des débats de la Convention et les conventionnels ont proposé la rédaction d'une clause de solidarité, un point avait fait l'objet de travaux franco-allemands aussi. Il existe une solidarité entre les Etats membres de l'EU et si un membre venait à faire l'objet d'une attaque terroriste, les autres membres se porteraient à son secours et utiliseraient tous les moyens, y compris militaires. Cette clause constitution, dans l'optique franco-allemande, un premier pas vers la défense collective. L'idée a été reprise par la Convention qui avait rédigé un système en deux parties, avec une clause de défense mutuelle et, en annexes, la liste des pays qui auraient adhéré à cette clause. Ce que l'on appelait alors la coopération plus étroite. Ce texte était calqué sur l'article 5 du Traité de l'UEO, analogue à celui de l'Alliance atlantique et prévoyait l'usage de l'ensemble des moyens pour lutter contre une agression. Cette clause a soulevé beaucoup d'oppositions de la part de pays qui ne sont pas membres d'alliances militaires tout en étant membre de l'UE et ne souhaitaient pas être liés par ce type de clauses et qui s'inquiétaient d'une éventuelle divergence entre ce qui serait conclu dans le cadre du Traité et ce qui existe dans le cadre de l'OTAN. Nous avons dû négocier pour essayer de trouver une formule qui permette de prendre en compte ces préoccupations et c'est celle qui a été retenue dans le projet de traité qui précise qu'il existe une obligation de défense mutuelle dans le cas où un Etat membre serait l'objet d'attaques terroristes, mais est limité dans un langage analogue à celui utilisé lors du Sommet de Saint-malo, là où PESD a été lancée.

Il faut que l'UE puisse disposer d'une capacité autonome, qu'elle puisse avoir le moyen de gérer les crises tout en restant compatible avec les obligations dans le cadre de l'Alliance atlantique. On se retrouve avec deux clauses, celle de la solidarité et celle de la défense mutuelle qui s'appliquera à tous les Etats membres avec des réserves pour permettre le maintien des spécificités et qui marque la substance politique du projet européen visant à progresser vers une défense commune.

Une politique plus efficace

Le Traité a ensuite vocation à mettre en place une politique plus efficace grâce au Traité constitutionnel. L'intérêt est de pouvoir tirer le meilleur parti de la gamme des instruments dont l'UE dispose - l'aide à la stabilisation, la reconstruction, le développement - et de faire jouer l'ensemble des moyens d'action. Il s'agit aussi de mettre en place des structures capables d'assurer la cohérence des actions européennes. Pour le faire, la création d'un poste de ministre des Affaires étrangères est essentielle. Il sera à la fois le Haut représentant pour la PESD et le Commissaire en charge des relations extérieures et aussi le président du Conseil des affaires étrangères, avec un rôle d'impulsion donné à l'ensemble des travaux en matière de politique extérieure. La force du ministre des Affaires étrangères est de donner aussi une visibilité, une identité et une unité à l'action de l'UE. Le ministre s'appuiera sur la mise en place d'un service d'action extérieur associant des fonctionnaires de la Commission, du Conseil, détachés par les Etats membres aussi.

Pour accroître l'efficacité, le second aspect concerne le travail sur les capacités. Elles appartiennent aux Etats membres et ce sont ces Etats membres qui peuvent décider de les mettre au service de l'Union. Les Etats s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires. Pour ce faire, est proposée dans le Traité la mise en place d'une Agence européenne de défense qui permettra de mieux coordonner et d'harmoniser l'évaluation des besoins et la manière de la satisfaire.

Un projet souple

Enfin, il convient de souligner la souplesse du projet que le Traité a cherché à mettre en place. Il est plus difficile à 25 de lancer des actions et, dès lors, il est possible d'envisager un système à plusieurs vitesses. Sur les questions de sécurité et de défense, on reste dans la logique de l'unanimité. Mais en contrepartie le Traité prévoit des possibilités de souplesse, dans le cadre d'une coopération structurée qui s'appelle désormais la coopération structurée permanente. La possibilité est donnée à un nombre réduit d'Etats de recourir aux institutions de l'Union pour remplir les missions les plus exigeantes de l'Union. Pour le faire, ces Etats s'engageraient à développer leurs capacités et tout un ensemble d'actions de coopération entre leurs forces.

Au départ, il s'agissait d'une proposition franco-allemande visant à tirer la leçon des différentes étapes de la construction européenne et pour un certain nombre de questions (l'Union monétaire, la libre circulation des personnes), il était apparu difficile d'obtenir l'accord de tous et la France et l'Allemagne avaient proposé dans leur document de novembre 2002 de mettre en place une avant-garde pour aller plus vite tout en pouvant utiliser, pour la concertation, le cadre des institutions de l'Union européenne. L'idée a été reprise par la Convention, mais de manière analogue à ce qui s'est passé dans le cas de la clause de défense mutuelle, cette proposition a suscité des oppositions. La crainte était de voir se mettre en place un club fermé qui ne pourrait être rejoint. Les modalités d'adhésion ont figuré parmi les sujets sur lesquelles les Britanniques, les Allemands et les Français ont travaillé à l'été et à l'automne 2003 pour trouver des formules plus équilibrées et plus acceptables pour tous. Et ce qui a été mis au point dans le texte de la Constitution est une coopération structurée établie par le Conseil et pour laquelle les Etats membres qui souhaiteraient ultérieurement rejoindre pourraient le faire sur proposition du ministre des Affaires étrangères et la décision serait prise par les membres de la coopération structurée à la majorité qualifiée. Les critères pour devenir membre de la future coopération sont assouplis, précisés dans un protocole annexé au projet de Traité et rédigé de façon telle que personne n'est exclu. Ce qui compte est davantage la volonté de participer et de développer des capacités que le niveau de départ. Une fois dans cette coopération structurée, il faudrait avoir la capacité de projeter des forces.

La souplesse est apparente aussi dans d'autres éléments. Ainsi, dans l'Agence européenne pour la défense, la participation aux différents programmes se ferait sur des bases à géométrie variable et en matière de sécurité et de défense, les Etats membres pourront recourir au schéma général des coopérations renforcées qui existent pour les autres domaines d'action de l'Union. On ne voit pas encore comment cet instrument sera utilisé. La coopération structurée pourra éventuellement constituer le cadre le plus naturel pour une coopération réduite, mais il est possible que cette clause puisse, un jour, être utile.

Au total, le Traité marque de progrès en matière de sécurité et de défense. Pour certains Etats membres, le résultat est en deçà de leurs attentes. Pour d'autres, le Traité va trop loin. Mais on a trouvé

un point d'équilibre et les travaux de la Convention et de la Conférence intergouvernementale ont permis de faire émerger un consensus entre Etats membres sur ce que l'on voulait faire de la PESD. Le projet d'Agence était un projet ancien. C'est grâce aux travaux de la Convention qu'il a pu aboutir. Ce point reste important, les débats ont permis d'amener les Etats membres à rechercher une meilleure convergence.

- ***Intervention d'André Dumoulin, chercheur à l'Ecole royale militaire, maître de conférences associé à l'Université de Liège et à l'Université libre de Bruxelles.***

Sujet combien délicat que celui de traiter de la PESD à l'ombre des relations transatlantiques. Je laisserais le soin au panel de demain d'aborder les questions spécifiques des relations PESD-OTAN même si le relationnel transatlantique y est formidablement sous-jacent. Je me focaliserais plutôt sur les aspects généraux et conceptuels d'un relationnel complexe, souvent mouvementé, ambivalent, sinon même affectif. Sans aborder l'histoire toute jeune et les motivations¹ de la construction de la Politique européenne de sécurité et de défense au service de la PESC - des centaines d'articles et plusieurs ouvrages de référence s'y sont déjà attaqués² – précisons d'entrée de jeu seulement où nous en sommes aujourd'hui.

La PESD tient la forme, mieux d'ailleurs que la PESC secouée par la crise irakienne. Pour l'instant, la première évolue plus vite - conceptuellement et organiquement s'entend -, que la seconde.

Jugez-en :

- ◆ un Comité politique de sécurité et de défense (COPS), instance politique de décision sous le contrôle des ministres des AE ;
- ◆ un Comité militaire européen ;
- ◆ un état-major militaire européen ;
- ◆ un centre d'analyse satellitaire et un institut d'études de sécurité dont les fonctions furent transférés de l'UEO en 2001 ;
- ◆ la finalisation définitive, le 11 mars 2003, des principes de Berlin+ grâce à la signature de l'accord de sécurité entre l'UE et l'OTAN permettant l'échange de documents militaires ;
- ◆ un objectif de force à savoir l'identification de forces sur appel (catalogue) aux alentours de 60.000 hommes avec leurs équipements (hors réserve) ; forces reposant néanmoins sur des capacités encore à améliorer ou à acquérir. Cet objectif de forces et de capacités a été affiné récemment pour une posture à l'horizon 2010 ;
- ◆ la planification assurée de l'avion de transport A-400M, véritable programme fédérateur³ ;

¹ La Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) est née de la conjonction de plusieurs facteurs ouvrant une fenêtre d'opportunité : La gifle balkanique subie par les Européens en matière décisionnelle, opératoire et capacitaire ; l'ouverture britannique à une Europe sécuritaire plus autonome et surtout mieux outillée via la déclaration franco-britannique de St Malo en décembre 1998 ; la prise de conscience française selon laquelle il faut s'organiser en collectif pour les futures missions extérieures selon le principe que l'union fait la force ; les Etats dits neutres qui acceptent, dans le cadre du Traité d'Amsterdam en 1997, l'intégration des missions dites de Petersberg dans le Traité sur l'Union ; l'Allemagne qui mature et qui accepte la prise de risque pour la Bundeswehr dans les missions extérieures.

² Cf. André Dumoulin, Raphaël Mathieu et Gordon Sarlet, *La Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). De l'opérateur à l'identitaire*, Bruylant, Bruxelles, 2003 ; Cf. également l'ouvrage et la bibliographie de Nicole Gnesotto (dir.), *La politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'études de sécurité, Paris, 2004.

³ Après sept ans de retard (réduction des commandes, retraits italiens et portugais), le contrat a été finalement signé le 27 mai 2003 à Bonn par l'avionneur et l'OCCAR qui représente les sept pays européens impliqués dans le projet : Allemagne (60 appareils), France (50), Espagne (27), Royaume-Uni (25), Turquie (10), Belgique (7), Luxembourg (1). Le premier vol est prévu pour 2006 et la première livraison pour 2008.

- ◆ Le renforcement des structures spécifiques des opérations policières⁴ y compris la décision d'organiser pour 2005 une force de gendarmerie entre Français, Hollandais, Italiens, Espagnols et Portugais, force apte à intervenir dans un délai de 30 jours dans les situations de transition, entre la phase des opérations militaires et la phase civile et policière ;
- ◆ La création d'une banque de données sur les capacités de défense face au terrorisme NBC et radiologique ;
- ◆ L'identification d'unités européennes pour des missions imposant une forte réactivité via l'organisation de 9 *Battle Groups* ultrarapides autour de 1.500 hommes, jouant en partie « effet miroir » avec la NRF de l'OTAN et qui sera une force réactive dont certains éléments clefs pourront être déployés en cinq jours⁵ ;
- ◆ Le lancement du système européen de navigation par satellite Galileo à caractère dual ;
- ◆ La création de l'Agence européenne dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, de l'acquisition de l'armement (dite Agence européenne de défense) ;
- ◆ Les interventions, certes prudentes et sans trop d'audaces, en Macédoine (« Concordia », 2003), celle opérant en Iturie (« Artemis », 2003) sous un mandat bien délimité, celles des missions de police en Bosnie (MPUE, 2003-2005) et en Macédoine (« Proxima », 2004), en attendant la future mission pluridimensionnelles civilo-militaire en Bosnie (« Althea ») avec des moyens de l'OTAN dès la fin 2004 ;
- ◆ L'adoption de la Stratégie européenne de sécurité adoptée par les 25 lors du sommet de fin de présidence italienne le 12 décembre 2003 ;
- ◆ Le modèle de Livre blanc européen de la sécurité et de la défense présenté la semaine dernière par l'Institut d'Etudes de sécurité de l'UE, recommandant, entre autres, à travers des présentations de scénarii d'opérations que 50% des forces européennes soient déployables via l'adoption d'un nouveau concept de coordination des ressources et de transformation des forces nationales ;
- ◆ Les avancées remarquables du volet « PESD » au sein du projet de Traité constitutionnel, encore à ratifier et incluant l'élargissement des missions de Petersberg vers les actions conjointes en matière de désarmement, les missions de conseil et d'assistance militaire et les missions de lutte contre le terrorisme pouvant apparaître dans tous le spectre des missions PESD ; le principe de coopérations structurées permanentes ainsi que de la solidarité générale en cas d'agression, avec le garde-fou qu'est la présence de l'OTAN en cas d'agression territoriale ;
- ◆ Enfin, la création pour fin 2004 d'une petite cellule de planification et de conduite d'opération intra-européenne⁶, sur le modèle propositionnel du Groupe des Quatre d'avril 2003.

La PESD est ainsi un élément de la politique de sécurité pluridimensionnelle de l'Union.

Cette dernière dispose d'un spectre entier d'instruments d'action, allant du dialogue politique jusqu'à l'action militaire, en passant par la coopération au développement, l'aide humanitaire, la prévention des conflits, la gestion policière, la formation à la bonne gouvernance, l'aide à la reconstruction.

L'UE développe donc une conception holistique et globale de la sécurité comme cela est exprimé à suffisance dans la nouvelle Stratégie de sécurité de l'Union

La PESD, c'est avant tout la mise en place d'un dispositif politico-militaire intégrant des organes décisionnels et des forces armées et policières de projection sur appel, sous couvert d'approbations nationales, pour une politique que l'on souhaite commune et qui reste encore aujourd'hui concertée.

L'objectif lointain étant que cette politique de défense puisse conduire un jour à une défense commune si les Etats en décidaient à l'unanimité.

Constats et questions

⁴ A savoir la planification, le support opérationnel, les entraînements tactiques, le financement, la formation commune.

⁵ Les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et la Belgique pourraient collaborer en 2005 à ce sujet.

⁶ Cette cellule sera activée subsidiairement, après renoncement de l'emploi du QG OTAN et de QG européens nationaux interforces multinationnalisables (nations cadres).

Nous n'en sommes pas là. C'est le jeu des Etats aux politiques nationales de sécurité en partie disparates qui dicte encore la marge de manœuvre et la visibilité de la PESD.

Ces dernières années, nous avons pu constater combien la PESD fut organisée en évitant de trop asseoir une vision concurrentielle vis-à-vis de l'OTAN ; les dirigeants politiques de la plupart des Etats membres de l'Union ne le souhaitaient pas. Les moyens de dupliquer étaient, du reste, impossibles à réunir.

Certes, les Etats-Unis ont durant cette période osciller entre un soutien réaliste à la montée raisonnable de la PESD facilitant un partage des charges et une méfiance non dissimulée⁷ à l'endroit de ce qui pourrait favoriser une trop grande autonomie stratégique de l'Union européenne.

La question jamais résolue de la préséance atlantique en matière d'intervention autant que l'adoption de paramètres associant le principe d'une solidarité collective en cas d'agression territoriale furent les enjeux principaux de l'avenir de la PESD dans le champ transatlantique.

Or, le droit du premier regard n'a jamais réussi à effacer le principe flexible des politiques décisionnelles à la carte, au cas par cas, selon les circonstances, faisant jouer des paramètres institutionnels mais aussi nationaux et relationnels autant politiques, économiques que psychologiques. De même, l'intégration du principe de solidarité au sein de l'Union, avec ses limites institutionnelles, engage cependant l'Union dans une voie d'autonomisation doctrinale des clauses de défense mutuelle et du concept de l'*homeland security*.

La question de l'ambiguïté de l'avenir de la PESD dans le regard américain pourrait donc ne pas se situer au niveau transatlantique dans le partage des tâches, mais dans le passage possible de la sécurité dans les missions de Petersberg à une véritable défense européenne autonome dont les attributs crédibles d'une solidarité territoriale commune que l'UE assumerait vraiment.

Ces oscillations expriment à suffisance tout autant qu'elles alimentent la permanence du jeu ambigu et ambivalent du relationnel entre l'Union européenne, l'OTAN, les Etats-Unis et les quelques capitales européennes dites stratégiques, malgré le fait que la majorité des membres de l'Union sont membres de l'OTAN, et vice et versa et que la maturation de la PESD renforcera d'autant la Politique transatlantique de sécurité et de défense.

Mais au-delà de ce jeu qui d'ailleurs imprégnait déjà le relationnel OTAN-UEO dans les années 80, les divergences intra-européennes et transatlantiques autour de l'Irak auront, comme vous le savez, particulièrement complexifié le relationnel UE-Etats-Unis, en brisant l'unité du monde occidental.

En effet, comment résoudre le différentiel intra-européen et transatlantique à propos de la vision à privilégier pour des Européens divisés entre, d'une part, le multilatéralisme⁸ d'interdépendance où la force coercitive repose sur le légalisme onusien quelles que soient les imperfections du système mondial et, d'autre part, l'unilatéralisme où la logique de résultat sert de légitimation a posteriori aux opérations militaires lancées sans l'accord explicite du Conseil de sécurité ?

Dans les deux cas, la vision du monde sera éminemment divergente mais les postures tout aussi inconfortables. La première pourrait ne jamais pouvoir empêcher les guerres par effet de carence diplomatique et militaire dissuasive dans un jeu onusien qui est resté souvent ambigu ; la seconde finirait par démultiplier les foyers de tension en tentant de résoudre la complexité du monde par la seule force des armes dans des actions préventives.

Et si l'après-guerre en Irak fit apparaître des "courbes rentrantes" et le rappel de la prégnance des socles stratégiques coopératifs (tels que le franco-britannique), la profondeur des ressentiments et des méfiances, tout autant que le différentiel de lecture de la nouvelle géopolitique post-11 septembre, sont particulièrement troublants.

Certes, la PESD ne peut actuellement se détacher du référentiel transatlantique dont les rapports ambivalents entre l'Union européenne et l'OTAN, entre l'Union européenne et les États-Unis. Si la politique européenne de sécurité et de défense va se développer « sous contrôle américain », c'est que

⁷ Les modérés démocrates et républicains n'ont-ils pas proposé, dans le cadre d'un article sur un nouveau partenariat transatlantique rédigé dans le cadre du CSIS, la présence de représentants américains à la Convention européenne (*Le Monde*, 15 mai 2003).

⁸ Dans un entretien au *Financial Times* du 27 avril 2003, Anthony Blair a dénoncé le concept de monde multipolaire car, selon lui, les différents centres de pouvoir qui le composent deviendront très vite des rivaux. Il défendit plutôt un pôle de pouvoir qui embrasse un partenariat stratégique entre l'Europe et l'Amérique.

l'autonomie politique et militaire souhaitée à travers la force de réaction rapide sera enchâssée parfois, selon les missions, dans un dispositif restant sous contrôle subtil de l'Alliance atlantique.

Au-delà, la question du partage des tâches opérationnelles et/ou géographiques où « *les États-Unis feraient le dîner, et les Européens la vaisselle* » n'est pas clarifiée. Sauf à abonder dans le sens de Robert Kagan qui subodore un machiavélisme européen dont la relative faiblesse et la plus grande tolérance face à la menace extérieure (à la différence des États-Unis) s'expliquerait par un différentiel dans la capacité à agir face aux menaces, créant les conditions morales et politiques d'une aversion à l'usage de la force ! Dès lors, l'idéologie multilatéraliste européenne deviendrait-elle « wilsonienne » par principe, par raison ou par faiblesse ?

Mais est-ce le constat de faiblesse stratégique qui crée les conditions d'avènement d'un argumentaire éthique échappatoire et prétexte ou est-ce l'évolution morale et éthique européenne post-deuxième guerre mondiale qui peut finalement influencer vers le bas le niveau des ambitions et des moyens, dans une Europe à facettes et aux accents nationaux ?

N'est-ce pas aussi le fonctionnement quotidien de l'UE qui nous a habitué aux processus de négociations et de compromis caractérisant la culture politique européenne ?

Comment dès lors affirmer la PESD si le relationnel transatlantique se décompose en une politique réactionnelle unidimensionnelle américaine et une politique européenne pluridimensionnelle sans assise solide dans son cadre capacitaire impliquant une autre logique de gestion de la sécurité ?

Entre choisir de faire jouer une capacité d'influence européenne au sein de l'Alliance qui est devenue une machine à produire de l'interopérabilité, travailler à asseoir une PESD crédible et autonome au sein de l'Union européenne ou rester les supplétifs, les auxiliaires, en se reposant « sur le grand frère », le choix des capitales européennes n'est pas formellement tranché, si tant est qu'il faille le faire ou qu'il soit politiquement et matériellement possible de faire ce choix face à l'imprévisibilité des crises post-11 septembre.

Reste que les ingrédients d'une rivalité transatlantique sont bel et bien présents à travers un volontarisme prudent en matière d'autonomie stratégique européenne. Derrière cette recherche difficile peuplée de chausse-trappes se cache la maîtrise des outils⁹ et du langage de la puissance.

Mais il est encore difficile d'imaginer une Europe puissance¹⁰ face à l'extrême volatilité de la territorialité prise dans l'élargissement, la dynamique de la globalité économique et le multilatéralisme des discours de la diplomatie du Vieux continent. La réflexion autour d'un projet stratégique européen est elle-même fortement dépendante du paysage géostratégique à venir, de l'avenir du lien transatlantique et des éventuels événements importants qui pourraient survenir en Europe en termes de sécurité.

L'Europe puissance militaire pourrait-elle apparaître à moyen terme, après ses attributs déjà présents de puissance économique, commerciale, industrielle, monétaire ? Celle-ci pourrait-elle s'exprimer - après une intégration politique indispensable et incontournable - par des moyens militaires de haute technologie terrestre, aérobie et spatial (dont le nucléaire résiduel) apte à dissuader, à soutenir les décisions onusiennes ?

Mais le double dilemme est bien présent : d'une part, le processus de montée en puissance de l'Union européenne en termes économiques est assuré mais ne peut, avec ses seuls moyens civils, répondre aux défis et à la complexité du 21^{ème} siècle ; d'autre part, toute montée en puissance européenne la fait assimiler partiellement aux perceptions des risques américains.

Mais ce dessein stratégique est aujourd'hui considéré par un certain nombre d'États européens comme une chimère, d'autant que les critères de puissance ont évolué dans le paysage post-guerre froide et que ceux-ci restent associés aux États pris individuellement. Or, l'Europe puissance dans sa version sécurité et défense peut-elle se passer de supranationalité organisationnelle et décisionnelle, sauf à rester une Europe PESD où certains États membres les plus ambitieux assureront, par contournement,

⁹ Affrontements commerciaux transatlantiques, concurrence et contournements industriels (mainmises de firmes européennes) et initiatives de pénétration et de dissociation (cf. le dossier JSF/F-35).

¹⁰ Pour une définition des paramètres de la puissance et une évaluation sociologique, cf. Jean-Yves CARO, « Structures de la puissance : pour une méthodologie quantitative », dans *Annuaire français de relations internationales*, Bruylant, Bruxelles, 2000, pp. 87 et sv.

des politiques nationales de puissance : l'Union européenne étant encore une addition de quelques puissances ?

L'Europe puissance pourrait également être la résultante des faiblesses d'une Amérique qui ne dispose pas « *d'un principe directeur fondé sur une vision globale du bien commun* »¹¹ pour paraphraser Julian Lindley French ; auquel cas l'UE sera bâtie sur des substrats idéologiques davantage consensuels faisant d'une éventuelle force européenne un outil de légitimité aux services d'une diplomatie multilatéraliste autant que d'une défense territoriale classique.

Cette posture impose à la fois une prise de conscience selon laquelle l'Union doit dépasser « *l'utopie d'une Europe tranquille des marchands* »¹² dès l'instant où une puissance économique comme l'Union européenne implique d'être défendue, à la fois dans ses valeurs, ses ressources, ses approvisionnements, sachant par ailleurs qu'une puissance économique a davantage de facilités à devenir aussi une puissance militaire.

L'Europe puissance reste aujourd'hui encore un mythe ou un objectif, d'autant que le projet de Super-État continental européen pose également nombre de contraintes¹³. Elle est pourtant déjà sous-jacente de manière parcellaire dans le processus de montée en puissance modeste de la PESD ; qu'il s'agisse de la projection de force (de puissance), du Concept stratégique européen et de la prise de conscience des acteurs politiques selon laquelle un saut qualitatif ne pourra être éludé sous peine de subir pour longtemps encore une dominance extérieure à l'Union et au pire, d'en revenir à une introversion propre à cette « *tentation suisse* »¹⁴ pour reprendre l'expression de Montferrand.

Dès lors, l'Europe puissance portée par quelques États membres pourrait même ne s'exprimer qu'en termes économiques dans le champ élargi de l'Europe espace, alors que la dimension « défense » sera inévitablement circonscrite dans un espace plus étroit et coopératif, ouvert à l'intégration des pays qui en seraient demandeurs.

Cette « Europe-puissance » de nature économique (et militaire par « effet gigogne ») dans une « Europe-espace », équivalant à une Europe à volontés politiques différenciées, pourrait être la voie permettant de délimiter et de clarifier le cadre géographique d'influence et d'intervention, si tant est qu'il soit estimé utile de le révéler et de le circonscire. Mais cette formule peut être aussi bien remplacée par une « *Europe identitaire versus Europe utilitaire* »¹⁵.

Il est tout aussi inévitable que les États-Unis soient obligés d'accepter une forme de relation institutionnelle à caractère militaire avec l'Union européenne. En effet, la constitution d'un corps d'intervention européen suppose cette négociation afin de garantir transparence et souplesse dans la gestion de crises futures.

Comment harmoniser les outils et les concepts opératoires entre Américains et Européens ? Comment éviter une déconnexion stratégique entre, d'une part, les capacités militaires américaines d'aujourd'hui reflétant en partie les visions futuristes de la doctrine américaine et, d'autre part, le surmoi européen partiellement encore imprégné de cultures militaires hétérogènes ?

Faut-il finalement que l'Union suive le rythme de l'expérimentation stratégique permanente américaine¹⁶ ou lui faut-elle rechercher des solutions moins sophistiquées associées à des objectifs géopolitiques circonscrits à l'environnement européen proche ou à des valeurs et objectifs politiques asymétriques ? L'hyperpuissance n'est-elle pas contournée par l'hyperterrorisme et les atteintes asymétriques ?

¹¹ Julian LINDLEY-FRENCH, « Les termes de l'engagement... », *Op.cit.*, p. 13.

¹² Expression de Marcel COLATRELLA, « Europe de la défense ou défense de l'Europe ? », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, décembre 2001, p. 47.

¹³ Jean-Jacques ROSA, « L'Europe n'est pas une zone étatique optimale », dans *Annuaire français de relations internationales*, Bruylant, Bruxelles, 2001, pp. 198-206.

¹⁴ Pour reprendre le sous-titre de l'ouvrage de Bernard de MONTFERRAND, *Défendre l'Europe. La tentation suisse*, Economica, Paris, 1999.

¹⁵ Eric REMACLE, Intervention sur « Une question d'espace : les identités européennes » dans Journée d'étude sur « *La stratégie d'intervention de la politique européenne de sécurité et de défense. Le processus de mutation politico-militaire : de la territorialité à la projection* », Département de science politique, Université de Liège, 21 mars 2001.

¹⁶ Saida BÉDAR, « La réforme stratégique américaine : vers une révolution militaire ? », dans *Le débat stratégique américain 1998-1999, Cahier d'études stratégiques n°25*, CIRPES, Paris, 1999, p. 27.

Et l'avenir

Nous le percevons bien, une véritable Union politique et stratégique européenne ne pourra apparaître¹⁷ sans une clarification des liens transatlantiques, sans une solidarité fondamentale avec les Etats-Unis, permettant néanmoins d'équilibrer les piliers.

Bref, pouvoir assumer et gérer les divergences sur des dossiers particuliers sans mettre à mal un nouvel euro-atlantisme.

Ce nouveau contrat de partenariat transatlantique ne pourra se solidifier que si l'Europe dépasse sa simple diplomatie de réaction et de containment face aux risques et si les Etats-Unis se libèrent du réflexe unipolaire et un relationnel « antagoniste » avec l'Europe. Le dossier iranien sera, à cet égard, un test majeur.

Nouvelle posture transatlantique qui se devra peut-être d'aborder les questions lancinantes que sont le partage des tâches¹⁸, des missions¹⁹, des zones d'intervention et des risques ; exercice éminemment délicat car il implique des jeux de pouvoir, de concurrence, de rivalités, de coûts économiques et surtout de coûts humains. A moins que, et j'en suis personnellement convaincu, les Européens continuent toujours de fonctionner par prudence en totale flexibilité et à la carte, selon les circonstances. Les orientations pouvant l'être par défaut mais pas par codification.

L'UE souhaite de tenir compte du complexe, car pour des raisons de contiguïté géographique et historique avec les zones à risques mais aussi par faiblesse stratégique, elle doit pouvoir disposer d'une autonomie de diagnostic, de planification et, à terme, d'initiative stratégique, même si l'Europe semble être un ensemble hétéroclite.

Reste que la PESD devra résoudre le décalage entre les « affichages » et les « engagements » capacitaires caractérisant bon nombre de discours incantatoires, le différentiel entre le potentiel pluridimensionnel d'action de l'Union européenne et les attentes internationales dont elle est ou pense être investie, sans entrer dans la logique américaine d'ambitions mondiales ô combien difficiles à assumer.

Si pour Zbigniew Brzezinski, « aucune puissance ne peut prétendre rivaliser avec les États-Unis dans les quatre domaines clés – militaire, économique, technologique et culturel – qui font une puissance globale »²⁰, les tensions euro-américaines sur la gestion des crises et les dossiers multilatéraux expriment bel et bien de profondes divergences transatlantiques sur la conception de la sécurité, l'usage de la force, l'outillage favorisant la stabilisation post-conflit.

Ce qui divise, c'est la façon d'affronter les menaces et le cadre dans lequel l'action doit s'organiser. Selon un récent sondage du *German Marshall Fund*²¹, les Américains sont davantage tentés de recourir à la force que les Européens (dans un rapport de 54% contre 28%). Cette différence apparaît également dans la volonté de court-circuiter l'ONU (59% contre 44%).

L'UE devra également maintenir une politique qui dépasse celle reposant sur une posture de puissance dans la mesure où, aujourd'hui, elle n'est, ne veut et ne peut être hégémonique, puisqu'« elle est une puissance qui ne se pense pas »²².

¹⁷ Relevons également l'importance de ne pas isoler le couple franco-allemand et de relancer le fil franco-britannique.

¹⁸ Relevons que les Etats-Unis a freiné à l'automne 2003 le transfert de mission en Bosnie de l'OTAN au profit de l'Union car Washington souhaite que celle-ci soit une force européenne de police, l'OTAN devant être présent pour leur protection.

¹⁹ Le 18 janvier 2004, le général Hägglund, président du Comité militaire de l'UE, a prédit qu'à terme chaque pilier (américain et européen) soit responsable de sa défense territoriale ; la coopération jouant plutôt pour les « missions hors zone » (euobserver.com, 19 janvier 2004).

²⁰ Zbigniew BRZEZINSKI, *Le Grand Echiquier. L'Amérique et le reste du monde*, Bayard édition, Paris, 1997, p. 49.

²¹ *Transatlantic Trends 2004*, EOS, Gallup Europe, septembre 2004 (échantillon de 11.000 personnes interrogées entre le 6 et le 14 juin 2004 et provenant de 11 pays : Etats-Unis, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Pologne, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Slovaquie et Turquie).

²² Pierre BAILLY, « Du suicide à la renaissance », journée d'études sur « L'Europe puissance : entre virtualité et réalité » du 18 mai 2001, dans *Cahiers du CUREI*, n°16, Université de Grenoble, janvier 2002.

Il s'agira également de sortir des visions dichotomiques et des analyses manichéennes, où il faut choisir entre le « hard power » et le « soft power », entre l'idéologie de la force et celle de la faiblesse, où l'Europe se penserait uniquement en une post-modernité angélique et les Etats-Unis en un gendarme entouré de menaces à gérer militairement, où l'on réduit Washington à imaginer la paix par l'empire et l'UE à penser la paix par le seul droit.

Cette vision binaire entraîne nécessairement l'apparition de postures antagonistes faites d'anti-américanisme simpliste et d'europhobie caricaturale où l'on veut voir se distinguer le « Vieux » du « Nouveau Continent ».

Reste à répondre à plusieurs questions fondamentales : Les Etats-Unis veulent-ils vraiment une Europe forte dans ce monde westphalien encore bien présent ?

Voulons-nous des deux côtés de l'Atlantique maîtriser les enjeux sécuritaires mondiaux à partir des mêmes valeurs au profit d'une même communauté de destins ? Sont-elles encore les mêmes ? Sont-elles uniquement conjonctuellement divergentes parce qu'associées à une administration particulière ou un phénomène transitoire idéologiquement connoté mais qui ne peut entamer la dimension transatlantique qui reposerait sur le cycle long ? Le relationnel transatlantique n'est-il plus qu'un moyen, pas une fin, renvoyant dès lors à la phraséologie rumsfeldienne selon laquelle dorénavant les missions définissent la coalition ? Au-delà se pose ainsi la question non résolue de la défense collective des intérêts de l'Union qui seront à l'avenir asymétrique par rapport à ceux des alliés nord-américains.

En définitive, peut-on engager une autonomisation stratégique de l'Union européenne sans s'opposer aux Etats-Unis, sachant qu'il ne s'agit pas de la construction d'une armée européenne puisque l'Union européenne « *ne recherche pas une nouvelle alliance militaire* » (Javier Solana) ?

Entre la crainte américaine²³ qu'une PESD aboutisse à une nouvelle bureaucratie de défense intra-européenne qui entrerait en compétition avec l'OTAN sans les moyens correspondants et la nécessité pour l'Union européenne d'établir solidement ses propres institutions sécuritaires afin d'éviter une tutelle paralysante ; la marge de manœuvre est étroite et les défis nombreux.

L'Union tente de passer du statut de vassal (Brzezinski) à celui d'allié en liberté moins surveillée, alors que les Etats-Unis de l'après élections de novembre peuvent nous offrir des surprises dans le champ géopolitique :

-de l'isolationnisme à la fuite en avant,

-d'un nouveau multilatéralisme mesuré au renforcement de l'idéologisme, dans l'esprit de l'« exceptionnalisme » et du messianisme américain²⁴,

-du jeu dialectique souvent oublié entre la projection de force et l'équilibre institutionnel américain des pouvoirs internes,

-de l'évolution du rapport de forces entre la stratégie du chaos, le brouillard de la guerre, le degré de tolérance aux morts et l'incontournable terrain diplomatique,

-et enfin d'un syndrome irakien pouvant aussi rendre malaisée toute nouvelle guerre préventive.

Mais ceci est une autre histoire.

Conclusions

Dans tous les cas, et pour conclure, quatre certitudes demeurent :

D'une part, la permanence du refus des gouvernements européens, à horizon prévisible, à édifier une PESD qui aurait pour prix la disparition de l'OTAN.

D'autre part, l'imprégnation morale et idéologique selon laquelle l'Europe ne peut devenir qu'une « *puissance militaire tranquille* » (Tzvetan Todorov) et non impériale mais qui, par sa nouvelle stratégie de sécurité, n'a pourtant pas la naïveté de croire que l'usage de la force est révolue.

²³ Cf. l'intervention de William Cohen, alors Secrétaire américain à la Défense, lors de la 41^e conférence de l'IJSS, Londres, septembre 1999.

²⁴ L'école de l'idéalisme wilsonien de promotion de la démocratie prend aujourd'hui la voie d'un interventionnisme militaire unilatéral.

Ensuite, il se confirme que les populations américaines souhaiteraient un rapprochement avec l'Europe²⁵ alors que les trois quarts des Européens²⁶ pensent que l'UE devrait devenir une superpuissance mondiale, comme les Etats-Unis, tout en coopérant avec elle. Le bémol étant que les Européens, en même temps, estiment qu'il ne faut pas dépenser plus pour la défense !

Enfin, le constat selon lequel la PESD, en voie de maturation, reste encore subtilement canalisée par la prégnance américaine et le socle transatlantique des intérêts économiques majeurs entre les deux rives. Néanmoins, les disputes deviennent fréquentes mais le divorce certainement très difficile parce que les défis qui nous attendent et les vulnérabilités²⁷ sont fondamentalement les mêmes.

Mais l'estompement des « complicités » transatlantiques opère, tant la question de la légitimité, de la légalité, de l'importance à accorder à l'assimilation subtile de la culture des pays où se déroule la gestion de crise restent biaisée de chaque côté de l'Atlantique.

Nous sommes bel et bien tout près d'un nouveau partenariat transatlantique et stratégique mais le risque est grand qu'il soit complexe à gérer car le risque est grand qu'il soit à la carte.

Je vous remercie pour votre attention.

DISCUSSION de la TABLE RONDE

Question : à Koln, on avait évoqué la question des Balkans, de la Russie, on n'a parlé plus. Où en est-on ?

Réponse de Marc Perrin de Brichambaut : On était à l'époque dans la perspective de la gestion des crises des Balkans et en travaillant au sein de l'OTAN, avec une implication américaine. La PESD a défini ses orientations stratégiques par rapport à la Russie. Puis le 11 septembre est venu et la nécessité est apparue de traiter de mouvements utilisant le terrorisme partout où ils sont. L'engagement des Européens aux côtés des Etats-Unis pour traiter ces conflits, la dimension de l'intervention en Afghanistan s'est faite dans une parfaite unité de pensée entre Européens et Américains de même de que les actions de contrôle en mer et d'action par rapport à l'Afrique. Là où les choses ont été plus compliquées, c'était quand les Etats-Unis ont estimé que dans la logique action contre le terrorisme, il était nécessaire de traiter le problème irakien qui se posait à la communauté internationale depuis plus d'une décennie et n'avait pas été jusque-là tranché. D'où, aujourd'hui, les différences de sensibilité entre une partie des Européens et, de l'autre, les Etats-Unis. Certains Européens sont assez proches des vues américaines. Il est normal que ces questions soient abordées peu à peu et résolues dans une marche en avant dans laquelle on puisse dégager des perspectives communes dans le combat contre les groupes qui utilisent le terrorisme. Je fais très attention à ne pas parler de guerre contre le terrorisme, qui est une notion simplificatrice et abusive, qui correspond à un état d'esprit aux Etats-Unis et du problème de la stabilité durable dans le Proche-Orient qui avait une composante israélo-palestinienne, une composante aussi désormais en Irak et Iran et qui a presque autant de composantes que de pays qui connaissent des questions politiques, économiques et sociales, des dimensions internes avec le Pakistan étant presque une extension du Moyen-Orient de ce point de vue. Ce sont les faits qui vont dicter la façon dont la PESD et la PESD vont évoluer de façon conjointe. Parce que nous allons devoir répondre à des questions extrêmement complexes, il va falloir faire discuter et réfléchir pour réussir à y apporter réponse. Plusieurs intervenants ont fait référence au rôle de l'Iran. On les désigne souvent comme les *EU three*, représentatifs de l'UE. Même s'ils ne sont pas formellement mandatés des intérêts de l'UE, ils ont bénéficié d'un soutien total de la part de leurs partenaires européens. Les difficultés de l'engagement constructif et exigeant en Iran, les enjeux sont considérables. Ce n'est pas une vision architecturale très complète. Il est nécessaire d'envisager les difficultés les unes après les autres et de les traiter de façon distincte.

Question : Le secrétaire d'Etat a insisté dans sa présentation sur le rôle stratégique de la Roumanie du fait de sa proximité avec la zone de la mer Noire. A l'approche du sommet d'Istanbul, l'OTAN a

²⁵ 60% si on se réfère au sondage *Transatlantic Trends 2004*.

²⁶ 71% on se réfère au sondage *Transatlantic Trends 2004*. Ce pourcentage est à mettre en relation avec les eurobaromètres sur la PESD.

²⁷ Terrorisme international, prolifération des ADM, conflit au Proche-Orient, intégrisme musulman, immigration de masse.

cherché à définir une nouvelle posture dans cette région. Quelle articulation envisager ici pour aborder les problèmes stratégiques de la mer Noire.

Réponse du secrétaire d'Etat : Le processus d'élargissement de l'OTAN vers cette région et l'importance d'une stratégie dans cette région viennent de ce qui se passe de l'autre côté de la mer Noire, je parle de la zone du Caucase et d'une série de problèmes de conflits gelés en Géorgie, dans les relations interétatiques et de la possibilité de définir le problème de la mer Noire, le problème de la Moldavie dans ce contexte de la Transnistrie, de questions liées aux relations avec l'Ukraine et tous ces problèmes nécessitent une pensée stratégique pas seulement de la part de l'Alliance qui a des moyens spécifiques pour aborder ces problèmes mais surtout concernant les risques non conventionnels et le développement des forces armées. Je parle des moyens de l'UE dans les domaines *soft* et des vrais piliers économiques et politiques et ce sera dans l'intérêt de l'Union parce que cette question liée à l'instabilité dans la zone va se refléter sur des zones du territoire de l'UE. La proximité géographique liée à l'élargissement est grande. Dans cette ère de mondialisation la géographie n'est certes pas totalement un problème, mais on peut importer des risques et des menaces et nous devons réfléchir au point de vue stratégique et définir les moyens politiques, économiques et militaires pour les combiner et gérer une zone qui pourrait poser des problèmes.

Intervention de Jean-Pierre Maulny : les pays de l'UE sont pour l'essentiel aussi membres de l'OTAN et ils ont adopté un concept stratégique ; donc il n'est pas nécessaire d'en élaborer d'autres. En outre, ces conceptions stratégiques sont généralement issues de compromis. Désormais, il est plus utile d'utiliser la complémentarité de l'OTAN et de l'UE. Les deux conceptions stratégiques se recouvrent largement par ailleurs. Il faudrait utiliser cette flexibilité ; ce serait plus un avantage d'un inconvénient, car tout ce qui se fait se fait selon le principe de la transparence et du dialogue avec l'OTAN.

Intervention d'André Dumoulin : le concept stratégique de l'OTAN avait une ambiguïté car il est apparu avec la crise kosovare et on avait promis qu'après on interviendrait avec un mandat de l'ONU. Ce concept n'a pas clarifié la question du jeu de la légalité et tous les Etats européens ont préféré maintenir le flou pour la flexibilité. Pour le concept stratégique de l'Union, il y a eu un compromis par rapport à l'usage de la force. Il n'est pas codifié et clarifié. La question inquiétante est si un incident grave intervenait et touchait aux armes de destruction massive, je ne pense pas que ce serait la conception qui donnerait toutes les réponses, c'est le jeu des capitales qui interviendrait. Le modèle est de complémentarité et on fonctionne en flexibilité en faisant jouer les deux institutions à la carte puisqu'il y a des ambivalences des deux côtés de l'Atlantique et entre partenaires européens.

Intervention du général Istrate : Je crois qu'il y a de la valeur à comparer de façon informelle ces deux conceptions stratégiques pour voir les similarités et les différences. Les deux organisations se doivent cet exercice pour mieux se comprendre et pour mieux coopérer. Le secrétaire d'état-major a proposé un tel exercice. C'est à l'union de définir une stratégie commune pour la région de la mer Noire et du Caucase. Cet exercice n'aboutira pas nécessairement à un nouvel exercice de stratégie conceptuelle, mais il pourra mieux permettre une articulation. Dans le cadre du dialogue OTAN-UE, on peut mieux définir les complémentarités. A. Dumoulin a évoqué plusieurs approches des Européens et de certains pays de l'Europe - les « capitales stratégiques » !, a évoqué l'existence d'une opposition entre unilatéralisme et multilatéralisme et d'avis divergents sur la préemption dans les stratégies de sécurité. La différence est que les Etats-Unis ont subi un choc existentiel profond avec le 11 septembre et sans porter de jugement, la stratégie correspond bien au choc subi le 11 septembre. Elle est le résultat d'une vision de la menace qui correspond à la mentalité américaine que nous n'avons pas.

Intervention de Marc Perrin de Brichambaut : Il faut lancer le débat sur le terrorisme. L'idée qu'il est un nouveau-né est fautive, il y a eu du terrorisme avant. Le terrorisme a servi plusieurs intérêts, des intérêts politiques, des tentatives de coup d'Etat ; aujourd'hui peut servir comme outils à tout un genre de causes idéologiques, politiques ou d'autre nature qui peuvent engendrer des conflits. Le terrorisme est un moyen pour se donner une expression politique, une violence illégitime. Mais ses relations avec les dynamiques de conflits sont complexes. Il existe des cas différents, ce qui se passe en Irak est

différent de la tragédie de Beslan. Le Tadjikistan est un mélange de guerre civile. Ce qui s'est passé au moment de l'intervention militaire en Afghanistan est différent aussi avec des moyens d'action, des capacités et des objectifs qui varient. Certes, avec une image terroriste projetée sur Al Jazeera, le changement des cibles, les usages différenciés du domaine des symboles et des cibles, le terrorisme a évolué. Mais s'il faut penser au terrorisme, est-il possible aussi de déterminer les causes ? A partir des conflits locaux, il faut prendre chaque fore de terrorisme pour étayer l'analyse des causes et alors seulement on pourra réagir. On ne peut réagir seulement en déclenchant des actions militaires, mais aussi en lançant diverses initiatives. On est sur la bonne voie quand l'OTAN et les Etats-Unis adoptent des résolutions et mettent en place des initiatives de lutte contre la prolifération. On a quelques instruments pour la prévention ; il faut compter sur eux et tenter de les développer le plus possible. Evidemment, il est difficile de trouver une formule parfaite pour combattre le terrorisme.

Intervention du général Istrate : la définition du terrorisme existe. Elle est proposée dans la stratégie de défense américaine ; mais je ne suis pas sûr que l'Europe en ait une définition. On parle de complexe, on parle beaucoup de différences économiques et sociales, d'intégration, de communication et de choc culturel, en même temps, le problème pour l'Europe est de mieux comprendre ses causes et d'essayer d'intervenir pour éviter et prévenir le phénomène. Mais une fois que l'on est face à lui, il faut agir. Et pour cela, l'Union européenne n'est pas efficace. Il n'y a pas d'excuse au terrorisme. En deuxième étape, on peut essayer de résoudre les causes et le spectre des institutions internationales a son rôle à jouer en conformité avec les compétences des unes et des autres. On ne peut uniquement traiter le problème par des moyens militaires. Il faut aller l'attaquer aussi dans ses causes économiques, sociales et politiques et il faut une approche plus complexe.

12H15-14H15 - Table ronde II – La dimension institutionnelle et structurelle de la PESD

- **Intervention du général de division, Jean-Pierre Herreweghe, Directeur général adjoint et chef de l'Etat-major de l'Union européenne**

Je voudrais que nous parlions de structures. Cologne, en 1999, a marqué le début de la PESD. L'OTAN fêtait en avril ses cinquante ans. Nous, nous avons cinq ans. Nous devons prendre du temps pour grandir et pour mûrir. Beaucoup a d'ores et déjà été réalisé. Aujourd'hui on a parlé des opérations militaires *Concordia* et *Artémis*, sur le terrain, nous avons une opération de police en Bosnie-Herzégovine, une opération *Proxima* en Macédoine et une opération de droit, *Thémis*, en Géorgie et nous sommes en train de préparer à l'intérieur du secrétariat du Conseil l'opération *Althéa*. L'OTAN et l'UE sont similaires et différents par la mission, les pays membres. L'UE a des structures plus intégrées civilo-militaires et des outils plus diversifiés, outil politique, de police, outil civil, outils économiques, un large choix afin de pouvoir intervenir.

Voyons les décisions et les structures de planification. Pour schématiser, la Commission propose et le Conseil décide. La PESD relève du deuxième pilier, au départ peu de contacts étaient tissés avec d'autres secteurs. Petit à petit en faisant des opérations militaires et civiles, le contact et la coordination avec les autres piliers se sont agrandis. Les missions sont définies dans le traité de l'UE. Elles peuvent inclure déjà plus que des missions dites de Petersberg. L'opération *Concordia* relevait de la post-stabilisation et du post-conflit. Les structures existantes comportent trois grands joueurs qui nous amènent à soumettre des décisions devant le Conseil, le secrétariat général, les pays membres et la Commission. Dans le secrétariat général du Conseil, Javier Solana est secrétaire général et il est aussi le Haut représentant de la politique européenne et pour la PESD. Il est appuyé par quatre éléments importants à l'intérieur du Secrétariat général du Conseil. La Commission a un rôle important à jouer. Elle peut introduire une proposition à chaque niveau, même au Comité militaire dans le cas d'une attaque terroriste et de catastrophe. L'unité politique, l'état-major militaire et la DG Relex se trouvent ensemble dans un même bâtiment.

Les missions de l'état-major sont :

- mission de la part du comité militaire ;
- expertise pour Javier Solana ;
- même rôle que l'état-major international de l'OTAN.

L'état-major est organisé de la même façon qu'à l'OTAN. Il emploie environ 150 personnes. Le général de corps d'armée Perruche est à la tête et dispose de 5 divisions :

- division politique et travail conceptuel, doctrinaire ;
- renseignements ;
- opérations et exercice. C'est là que l'on prépare l'exercice que l'état-major fait tout seul ou ensemble avec la direction générale des relations extérieures et c'est là que les contacts dans les opérations civilo-militaires se réalisent ;
- logistique ;
- communication.

Les futures missions telles qu'elles sont conçues consistent à s'ouvrir vers les opérations de prévention des conflits, les opérations de désarmement, de stabilisation après un conflit et de coopération pour aider les différents autres états-majors. Le rôle dans la lutte contre le terrorisme prendra de plus en plus d'ampleur au sein de l'état-major.

En décembre 2003, le Conseil européen a décidé de créer une cellule de planification civilo-militaire à l'intérieur de l'état-major qui va améliorer la capacité de planification et de coordination à l'intérieur du secrétariat. Elle sera activée à la fin de cette année. On est aussi en train de réfléchir, plus les pays membres que l'état-major, à la création d'un centre d'opérations à l'intérieur de l'état-major. Il est important de mentionner que ce centre d'opération ne sera activé que quand certaines conditions seront réalisées - s'il s'agit d'une opération autonome de l'UE et si aucun des pays qui disposent d'un QG national d'opération ne propose son QG. La troisième condition *sine qua non* est une proposition unanime du Comité militaire pour que le centre d'opération soit activé. Dans cette direction, l'état-major militaire doit être à même de renforcer temporairement un QG d'opération national pendant qu'il est en train de préparer son travail. Enfin, on créera une cellule de l'UE à SHAPE qui sera toujours le QG opérationnel and nous faisons appel à l'OTAN et une cellule de liaison de l'OTAN à l'intérieur de l'état-major.

- ***Intervention d'Adrian Davidiou, Conseiller, ambassade de la Roumanie en Espagne (ex-correspondant européen du MAE)***

La PESD est née de l'engagement dans les Balkans occidentaux et elle est devenue opérationnelle dans la gestion des crises plus large. L'impératif de la sécurité européenne est entré dans une étape supérieure du point de vue stratégique, la consolidation de la politique militaire aussi fondée sur la plan conditionnel comme l'élargissement de l'Union, tout cela renforce la nécessité d'un espace européen de sécurité. Cela suppose une large responsabilité pour l'Europe, cohérente et performante et cela suppose également en plus de la cohésion une synergie dans le domaine de l'information militaire et un effort permanent pour augmenter la capacité stratégique. L'approche doit être dans le sens d'une vision stratégique et militaire de tous les pays membres et fondée sur la confiance du public européen.

On peut affirmer que la Roumanie soutient et a soutenu le développement de la position de l'UE et son point de vue a été déjà apprécié pendant la matinée. Dans le cadre du dialogue stratégique entre l'UE et l'Alliance, elle peut assumer un rôle très important sur le plan politique et économique, en termes de contribution humaine aux côtés aussi des forces qui sont à la disposition de l'Union. Dans la description du nouveau statut de la Roumanie - la Roumanie est un membre de l'OTAN et un futur membre de l'UE. La dimension de sûreté a une dimension particulière. La Roumanie va faire les démarches communautaires visant à l'extension dans l'espace yougoslave comme la zone du Caucase et le Moyen- Orient. Notre vision a toujours été la même en matière de construction d'une Europe unie

politique et militaire. Nous désirons particulièrement contribuer à la projection de cet espace commun de sécurité dans l'environnement lointain et proche de l'UE. Nous voulons également soutenir l'Europe dans tout ce qu'elle entreprend. La Roumanie va apporter ses propres capacités, son expérience politique et historique, un grand potentiel dans les relations internationales. Cela constitue un véritable acquis conceptuel qui pourra être développé dans le nouveau contexte de l'Union, mais aussi au sein de missions spécifiques. La Roumanie ne renforce pas uniquement sa propre position mais aussi la sécurité européenne.

Dans le contexte de l'indivisibilité de la sécurité européenne, c'est l'intérêt vital de la Roumanie de combattre de façon efficace les menaces comme le terrorisme et la criminalité, de veiller à la défense des infrastructures militaires, stratégiques, de communication, la sécurité alimentaire, la surveillance des citoyens. L'Europe a reflété ces acquis en adoptant la stratégie européenne de sécurité. Grâce à elle, elle possède maintenant une situation exhaustive. On va assurer la cohérence institutionnelle et l'existence d'un processus décisionnel où l'on entendra les voix de tous les acteurs et la promotion des intérêts nationaux ne doit pas empiéter sur les nations. L'approfondissement de cette dimension européenne s'appuie sur l'existence d'un cadre stratégique commun. Il est nécessaire de dynamiser les réformes militaires et budgétaires, les questions de professionnalisation de l'armée et la croissance du budget dans la plupart des pays membres. Le processus consiste à repenser l'algorithme régional. La recherche et le développement sont des impératifs qui doivent primer.

Je vais brièvement parler de l'harmonisation des productions d'armement. Il est nécessaire de configurer les critères européennes dans la convergence de la défense, je considère utile l'agrément de budget, l'établissement d'un marché européen de l'armement et l'importance accordée à l'acquisition. Pour la recherche et la défense, cela constituerait un catalyseur efficace en simplifiant et en éliminant les redondances. Essentielle est la croissance substantielle de la recherche pour réduire le décalage entre l'Europe et les Etats-Unis et que cela soit payé par les Européens. La Roumanie est devenue membre de plein droit à Helsinki. Cela va engendrer un renforcement des liens du pays avec l'UE. Sachant que l'Agence européenne de défense existe, nous sommes intéressés par les activités de l'Agence et nous en serons partie intégrante. Le plan d'action dans le domaine des capacités sur le plan européen, qui vise la consolidation progressive sur le plan militaire, offre à chaque pays membre de choisir les situations spécifiques qui mettent en valeur ses capacités propres. En ce cas, c'est le délai qui est primordial. En même temps, on peut prévoir un élargissement graduel de la complémentarité de l'aspect européen. Dans ce processus, la Roumanie a manifesté son intérêt d'être présente dans le contexte de l'OTAN. Elle a souscrit aux lettres d'intentions concernant sa participation au transport aérien, maritime et terrestre. Notre perspective de participation est déjà ouverte, nous désirons contribuer par nos ressources à la disponibilité stratégique de l'UE.

En bref, la capacité opérationnelle a contribué comme un facteur majeur pour le statut de l'UE. Comme un acteur de plein droit sur le plan européen. Il y a une sorte de récupération qui s'impose, une pré-condition pour le catalogue des forces d'ici 2010. La Roumanie va apporter sa contribution comme elle l'a toujours fait et les missions sous l'égide de l'UE seront un sujet qui sera débattu cette après-midi un sujet très actuel. La gamme des opérations de type Petersberg et au niveau stratégique concernant la sécurité européenne nécessite une action coordonnée. Elle se trouve à la disposition de l'UE et c'est un de ses atouts. L'UE est qu'on le veuille ou non un acteur mondial.

- ***Intervention du Capitaine de vaisseau, Olivier de Chasse, officier traitant section Union européenne, Etat-major des armées***

Je voudrais faire, au nom de l'état-major des armées, quelques remarques sur l'objectif 2010 et sur le développement des capacités. Elles concernent la capacité de réaction et le délai de déploiement. Une cohérence et une cohésion de l'édifice sont fondamentales. Cette vision commune a été traduite dans le Traité, la Stratégie européenne de sécurité et l'outil de génération des forces avec l'Agence européenne. Les moyens d'agir qui se développent et l'expérience opérationnelle sont une garantie d'efficacité en matière de gestion des risques et de planification pour que les forces aient des mandats clairs sur le terrain.

L'objectif pour 2010 est très ambitieux : réduire le délai de déploiement des forces et améliorer la capacité à se déployer et à se soutenir. Le soutien est un domaine très exigeant. Améliorer l'interopérabilité technique et humaine, on en parle relativement peu mais c'est un point très difficile à réaliser de rassembler des pays de culture différentes et de les faire travailler ensemble dans des situations dangereuses de tension et de moyens civils et militaires. Voici un autre grand chantier ouvert pour l'UE. La cellule civilo-militaire englobera des représentants et des experts dans différents domaines. Elle permettra d'améliorer ce dialogue entre les différents piliers et entre les acteurs.

L'objectif de 2010 est de décliner dans différents domaines les capacités de commandement. Le centre d'opération reste un point essentiel. Il est en discussion ; des divergences subsistent. La France est très attachée à ce centre d'opération. Un effort est fait pour développer des groupements tactiques de 1 500 hommes. Les délais ont été fixés à 5 jours pour déclencher une opération après décision du Conseil et à 10 jours pour déployer sur le terrain une opération.

La France a des compétences qu'elle est prête à échanger et à faire partager. C'est un domaine dans lequel il y a de très gros enjeux et un gain d'efficacité militaire important. La politique de partage de l'information est aussi très importante pour unir les efforts des Etats membres dans la lutte par exemple contre le terrorisme et dans un domaine qui n'a pas été évoqué ce matin qui est le domaine spatial. L'Europe doit avoir une politique spatiale. Elle en a déjà une, mais les capacités spatiales sont fondamentales dans trois domaines, l'observation, la navigation et la communication.

Concernant le mécanisme de développement des capacités, je voudrais insister sur la caractéristique principale qui est de ne pas faire un inventaire exhaustif des moyens, mais d'identifier des capacités qui répondent à un besoin réel concret. L'Agence de défense devrait être dans le sens de ce processus, coordonner et récupérer une partie de fonctions des structures existantes dans ce domaine. Il faudra aller vers une réorganisation. Ces objectifs capacitaires nous imposent des exercices d'adaptation des outils de défense qui sont complexes et difficiles. Il faut abandonner les dispositifs statiques pour aller vers des capacités de déploiement extrêmement rapides sur des théâtres d'opération parfois très lointains pour constituer des appareils de défense qui répondent au besoin.

Si l'on envisage maintenant la question de l'interopérabilité avec les Etats-Unis. Il existe un fossé important avec les Européens. Le choix de l'interopérabilité avec nos amis américains aura d'importantes conséquences techniques et budgétaires. Une question complexe se pose à nous et à l'ensemble des Etats membres. Elle peut connaître des développements intéressants avec la création de capacités communes.

- ***Intervention de George Matache, secrétaire d'Etat, Département aux armements***

Le domaine de l'armement est important dans le but d'augmenter la capacité de défense avec les structures des pays de l'OTAN et de l'UE. Dans le contexte international actuel, l'apparition des nouveaux types de risques et de conflits, les méthodes d'intervention ont changé, tout comme la conception des missions de l'armée, ce qui demande de nouvelles approches de l'acquisition d'armement. La réduction des effectifs de l'armement et des budgets militaires, les restructurations et la réorganisation et les nouveaux besoins de dotation technique moderne représentent autant de défis qui nécessitent une approche créative capable de générer des solutions. L'acquisition de technologies avancées constitue un moyen pour améliorer les performances militaires et permettre la participation des industries nationales. Sur l'étude des moyens disponibles, on peut trouver la base industrielle militaire la mieux proportionnée et en relation avec la perspective des appareils de sécurité de la Roumanie. La politique de modernisation des armements menée par la Roumanie et l'adoption d'un concept moderne d'acquisition font partie de la modernisation de la technique existante et un moyen pour acquérir des équipements compatibles avec ceux de l'OTAN et de l'UE. La réalisation de la coopération internationale doit être coordonnée avec les relations spéciales entre la France et la Roumanie dans ce domaine. Dans le processus d'acquisition, j'applique la démarche déjà utilisée au niveau international et accorde une attention particulière à la gestion des risques, à la planification pluriannuelle, à l'endurance du support logistique. Mais optimiser le processus de développement de l'armement n'est pas facile. Il faut trouver un équilibre entre les différents corps d'armée.

- ***Intervention du général de brigade, Valeriu Nicut, chef du J5, Planification stratégique, Etat-major général***

Le Nouvel environnement de sécurité

Le processus de transformation militaire que traverse l'armée roumaine, les nouvelles capacités militaires qui en résultent répondent aux demandes du nouvel environnement de sécurité, aux nouveaux risques et aux nouvelles menaces.

Conformément à la stratégie de sécurité européenne, notre propre stratégie militaire précise le fait que nous sommes confrontés à des menaces toujours plus diverses, plus diffuses et plus difficilement identifiables. L'horizon de défense s'est beaucoup déplacé à l'extérieur des frontières nationales, les interdépendances entre la sécurité intérieure et la sécurité régionale, continentale et internationales se sont multipliées. Dans un tel environnement, les nouveaux risques et les nouvelles menaces doivent être contrecarrés avec des capacités militaires modernes, numériquement plus réduites et plus performantes, avec une mobilité stratégique supérieure.

Contexte

Les dernières évolutions ont montré que l'UE et l'OTAN, nos deux partenaires stratégiques, sont les organisations les plus à même d'assurer la sécurité de l'espace européen, mais aussi de répondre d'une manière efficace aux crises. En même temps, on peut remarquer que la réunification de l'Europe après un demi-siècle de guerre froide a lieu parallèlement au développement sans précédent de la coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité. Plus encore, après presque une décennie de développement conceptuel et de planification du processus, nous sommes entrés dans la phase du développement effectif des capacités militaires européennes continentales.

Les contributions nationales ont un rôle fondamental dans ce processus. Dans ce contexte, la finalisation des négociations d'adhésion et la signature prochaine du traité d'adhésion à l'UE vont donner une impulsion à la participation des forces armées roumaines aux opérations dirigées par l'UE et au développement général des capacités militaires européennes.

La politique européenne de sécurité et de défense

L'UE est en pleine évolution. Elle s'adapte et se transforme en fonction du nouvel environnement de sécurité. Dès lors, on sent de plus en plus le besoin de définir une nouvelle stratégie européenne de sécurité qui devrait avoir trois objectifs majeurs :

- l'extension de la zone de sécurité à la périphérie de l'Europe ;
- favoriser la création d'un nouvel ordre mondial plus stable et plus équitable ;
- trouver des moyens pour répondre aux nouvelles menaces.

La coopération entre les Etats européens n'est pas encore suffisante pour faire face aux nouveaux défis de sécurité. Dans ce contexte, la relation transatlantique est irremplaçable. Les divergences entre l'Europe et les Etats-Unis ont été dépassées et l'on a obtenu des progrès substantiels dans le domaine de la mise en œuvre de la PESD tant au niveau régional (opération Concordia en Macédoine, première opération de gestion des crises sous le commandement de l'UE avec des capacités de l'OTAN), qu'au niveau international (opération Artémis au Congo, première opération UE sans capacités de l'OTAN).

La participation de la Roumanie à la PESD

Le renforcement des capacités militaires de l'UE est essentiel au développement de la PESD. Fidèle aux options politiques d'engagement constructif dans la réalisation de la nouvelle architecture de sécurité européenne, la Roumanie a mis à disposition les premières forces et capacités pour des missions de type Petersberg lors de la conférence UE sur l'engagement capacitaire les 20 et 21 novembre 2000. Par la suite, après avoir analysé le rapport entre la contribution de la Roumanie à l'OTAN et à l'UE, l'offre roumaine a été améliorée pour assurer une convergence entre les capacités dans le cadre du *headline goal* et celle pour les opérations de l'OTAN. L'armée a identifié les capacités pouvant être mises à la disposition de l'UE et le Conseil supérieur de défense a approuvé par la décision du 26 mars 2004 la nouvelle offre de forces pour la participation à des missions dans le cadre de la PESD, y compris les premières opérations déployées dans les Balkans.

L'offre faite à l'UE comprend les mêmes forces que celles qui seront mises à la disposition de l'OTAN. C'est une solution réaliste et viable compte tenu de la nécessité d'optimiser le niveau de préparation du personnel, le développement des capacités de déploiement et l'augmentation du degré d'interopérabilité.

Contribution de l'armée roumaine au processus HHG – l'offre de forces 2004

Conformément aux prévisions du Helsinki *headline goal* appelé à assurer à l'UE une capacité crédible de réponse aux crises et aux objectifs pour l'année 2010 (*headline goal*), la nouvelle offre de la Roumanie apporte une contribution améliorée d'un point de vue qualitatif et quantitatif au catalogue supplémentaire de forces pour 2004.

En 2004, on a maintenu l'offre de 2003. Conformément à la décision du Conseil supérieur de défense du mois de mars 2004, à partir de 2005 jusqu'en 2009, seront mis à la disposition de l'UE d'une manière graduelle au fur et à mesure qu'ils deviendront opérationnels les mêmes forces et moyens que ceux que la Roumanie a affectés à l'OTAN.

Ces forces sont constituées d'unités combattantes ou de soutien et comprennent deux brigades (l'une mécanisée et l'autre chasseur-alpin), des sous-unités et des formations spécialisées (police militaire, NBC, CIMIC, PSYOPS et INTELL, de même que des navires et des avions pour les capacités stratégiques). Au total, l'offre roumaine pour le catalogue supplémentaire de l'UE pour 2004 et en perspective s'élève à 3500 militaires des trois catégories de forces de l'armée.

Contribution de l'armée au processus HHG – forces terrestres 2004-2007

Type d'unités	Temps de réaction	Date d'opérationnalisation
1 Brigade mécanisée	30 jours	2007
1 Brigade de chasseurs alpins	180 jours	2007
1 Compagnie de recherche NBS	180 jours	2007
1 Compagnie de police militaire	180 jours	2005
1 Compagnie CIMIC	180 jours	2006

Pour la période 2004-2007, au fur et à mesure que la Roumanie s'approche du statut d'Etat membre de l'UE, nous souhaitons développer et opérationnaliser l'offre propre de forces pour l'Union dans tous les domaines importants – forces terrestres, forces aériennes, forces maritimes – et dans les domaines logistique et des forces spécialisées. Pour les forces terrestres, la contribution consistera en une brigade mécanisée, une brigade de chasseurs alpins, une compagnie de recherche NBS, une compagnie de police militaire et une compagnie CIMIC.

Contribution de l'armée roumaine au processus HHG – forces aériennes 2004-2007

Type d'unité	Temps de réaction	Date d'opérationnalisation
3 hélicoptères d'attaque IAR-330, SOCAT	180 jours	2008
1 avion de transport – C-130 « Hercules »	180 jours	2008
1 hélicoptère pour évacuation médicale (MEDEVAC – IAR 330)	180 jours	2009

Contribution de l'armée roumaine au processus HHG – forces navales 2004-2008

Type d'unité	Temps de réaction	Date d'opérationnalisation
1 frégate	180 jours	2006
1 navire pour soutien logistique	30 jours	2005
1 équipe de 20 scaphandres	10 jours	2006
9 officiers de logistique	20 jours	2006
Capacité de déminage portuaire	-	2008

Contribution de l'armée roumaine au processus HHG – éléments logistiques et spécialisés 2004-2010

1 - Logistique

Type d'unité	Temps de réaction	Date d'opérationnalisation
1 équipe de contrôle du trafic	60 jours	2010

2 – Forces spécialisées

Type d'unité	Temps de réaction	Date d'opérationnalisation
Cellule nationale d'information	Les mêmes que pour les unités qu'ils servent	2007
6 équipes tactiques PSYOPS pour bataillons déployables sur le théâtre		2007
1 structure PSYOPS pour échelon de brigade		2007
1 structure PSYOPS pour échelon de brigade		2005

Contribution de l'armée roumaine au processus HHG – ECAP project groups

Groupes de projets/ECAP	Possible participation de la Roumanie	Durée de la participation
Commandements	Oui	2004-2007
UAV	Oui	2004
Forces pour opérations spéciales	Oui	2005-2007
NBC	Oui	2005-2007
Interopérabilité pour missions humanitaires et d'évacuation	Oui	2003-2004
Transport aérien stratégique	Oui	2004-2007
Médical	Oui	2004
Hélicoptère d'attaque	Oui	2005-2008
Hélicoptères de soutien	Oui	2005-2009
ISTAR	Oui	2005

Développements futurs – HG 2010

Headline goal 2010 – la nouvelle offre couvre les besoins opérationnels nécessaires pour l'implication dans les opérations de gestion des crises, établies par le traité de l'UE :

- missions humanitaires de sauvetage ;
- missions de maintien de la paix ;
- missions des forces pour la gestion des situations de crise ;
- opérations interarmées pour le désarmement ;
- soutien accordé aux Etats ayant des difficultés à combattre le terrorisme et pour la réforme dans le domaine de la sécurité.

Groupes de combat (*Battle groups*)

Une solution possible pour stimuler les efforts en vue de réaliser les capacités de réponse rapide de l'Union européenne. Les battle groups s'inscrivent dans le projet HG 2010 et dans celui de consolidation des éléments de réponse rapide dans le cadre de l'UE.

Ces besoins sont :

- nécessité du développement des capacités militaires adaptées avec un haut niveau d'instruction ;
- développement d'un mécanisme de prise de décision, de planification et de consultation qui assure le déploiement rapide des forces sur le théâtre.

Ces capacités supposent une dimension, une structure et une vitesse de déploiement sur le théâtre particulières de même qu'un haut niveau de formation, d'entraînement et d'équipement. En même temps, elles doivent être disponibles sous dix jours et avoir une capacité de déploiement de 15 jours. Le modèle de base dans la constitution de ces forces est représenté par la structure de commandement – HQ – de niveau bataillon d'infanterie avec trois compagnies d'infanterie et les capacités de soutien au combat et de logistique de même que celles de projection et de soutien sur le théâtre.

Contribution de la Roumanie au développement des *EU battle groups*.

La Roumanie considère que le développement du concept des groupes tactiques de combat (EU battle groups – BG) qui fait partie du HG 2010 conduira à l'augmentation qualitative des capacités militaires européennes, en partie de celles de réaction rapide.

On vise dans ce contexte le développement des capacités nationales de réaction rapide qui pourraient être intégrées dans des formations multinationales européennes du type *battle groups*. L'offre roumaine pour une BG multinationale européenne pourrait inclure des sub-unités du type :

- compagnie de chasseurs alpins ;
- compagnie d'infanterie ;
- batteries de lanceurs ;
- batteries d'artillerie autopropulsées ;
- pelotons de reconnaissance ;
- pelotons de reconnaissance – protection NBS ;
- pelotons de police militaire ;
- hélicoptères d'attaque ;
- structures d'information spécifiques (HUMINT, SIGINT, NIC).

Même si une telle offre suppose un engagement concret uniquement après l'adhésion de la Roumanie à l'UE, dans l'hypothèse d'une telle décision la planification des ressources doit commencer à temps de sorte que l'organisation, l'instruction et la dotation des structures militaires roumaines assurent le niveau d'opérationnalisation requis au moment où notre pays sera intégré à ce concept.

Développements futurs – capacités opérationnelles

Forces objectives 2007 – capacités de déploiement et de soutien sur le théâtre.

Accent sur la qualité des forces

Structure d'état-major et personnel spécialisés.

Sous-unités spécialisées – police militaire, génie, NBS, PSYOPS, CIMIC, INTELL.

Participation aux missions de l'UE dans les Balkans :

- Concordia trois officiers d'état-major ;
- EUFOR – maintien de la participation courante à la SFOR (121 militaires avec possibilité d'accroître ce niveau).

Développements futurs – l'Agence européenne de défense/EDA

Objectifs de l'EDA :

- accomplir ECAP. HG 2010 ;
- coopérer dans le domaine des technologies, de la recherche, du marché européen dans le domaine des armements.

La Roumanie entend développer des domaines complémentaires et des centres d'excellence. Impulsion à la dynamique de la défense européenne.

Développement futur – possibilités d'instruction et d'entraînement.

L'offre roumaine pour les futures capacités militaires pourrait être complétée par des facilités et la mise à disposition de bases d'instruction et d'entraînement.

Dans ce contexte, nous considérons que la participation roumaine aux exercices et aux activités d'instruction de l'UE, son accès aux concepts, doctrines, procédures et standards d'instruction de l'UE sont importants.

Les efforts de coopération dans le domaine éducationnel se réalisent surtout dans un cadre bilatéral et je profite de l'occasion pour remarquer le soutien substantiel reçu de la part de la France pour l'instruction et la formation des étudiants militaires roumains.

Développements futurs – personnel.

Dans le domaine des ressources humaines, les engagements de type « Berlin Plus » ont débouché sur une familiarisation du personnel avec des procédures de travail au niveau des institutions militaires européennes ou dans les commandements de forces utilisées pour les opérations dirigées par l'UE. Par des coopérations bilatérales ou des activités directes avec l'état-major militaire de l'UE, il faudra trouver des solutions pour instruire les officiers et les sous-officiers roumains sur les procédures d'état-major utilisées au niveau de l'UE. Dans ce sens, la Roumanie pourrait offrir des cellules d'état-major qui après une formation préalable pourraient encadrer des structures dans le cadre de certains commandements opérationnels ou tactiques de l'UE.

Conclusions

Je souhaiterais souligner quelques conclusions. L'accélération du processus d'intégration de la Roumanie à l'UE ouvre de nouvelles opportunités pour la participation de ses forces armées au développement des capacités militaires européennes en conformité avec les objectifs du *headline goal* 2010.

Le statut de la Roumanie, l'expérience acquise dans les missions internationales, de même que ses importants avantages géostratégiques dans le voisinage de l'espace de l'Est et du Sud-Est de l'Europe constituent des prémisses importantes pour une contribution substantielle à la sécurité européenne dans le contexte de la PESD.

L'allocation par le gouvernement roumain de 2,38% de son PIB à la défense constitue la base nécessaire à la réalisation des objectifs du processus de réforme et de modernisation de l'armée de même que des engagements internationaux pris dans le domaine militaire par notre pays. Le statut de membre de l'OTAN ouvre la possibilité de développer à partir de notre position les relations de coopération internationale simultanément avec le perfectionnement des capacités militaires dans le cadre du processus de planification. Cette option correspond à l'engagement politique assumé aussi bien vis-à-vis de la PESD que vis-à-vis des principes qui fondent la coopération OTAN-UE (forces séparables, mais non séparées).

- *Intervention de Robert Ranquet, adjoint au Directeur chargé des affaires stratégiques.*

L'Agence de défense européenne

Nous avons déjà plusieurs fois entendu évoquer, au cours de ce séminaire, l'Agence européenne de défense. C'était généralement pour signaler sa création comme un événement marquant de l'avancée de la PESD de ces dernières années, et ce à très juste titre, à côté des réalisations dans le domaine conceptuel (stratégie de sécurité de l'Union européenne) ou opérationnel, comme la réalisation de la première opération autonome de l'Union, Artemis, ou la mise en place des groupements tactiques (Battle Groups). Je voudrais maintenant vous en proposer une approche légèrement différente, mais tout à fait complémentaire, à partir d'une réflexion sur l'évolution du marché européen de la défense.

La constatation que le marché européen de la défense était excessivement fragmenté est déjà ancienne. Il était trop fragmenté du côté de la demande, comme de celui de l'offre. Du côté de la demande, en raison de la non coordination des politiques et des budgets de défense des pays européens. On sait que les Européens, pris ensemble, dépensent environ la moitié de ce que dépensent les Etats-Unis, ce qui n'est pas négligeable. Ils sont en revanche loin de disposer globalement de capacités militaires dans la même proportion. Pourquoi ? Parce qu'il n'existe pas de demande coordonnée entre ces Etats, mais simplement la juxtaposition de politiques nationales indépendantes, et de politiques -qui plus est- souvent divergentes. On observe en effet des différences sensibles de politiques d'une part entre les pays dotés d'une industrie de défense significative et ceux qui n'en ont pas ; et d'autre part entre les états qui se réclament d'une politique plutôt libérale et ceux qu'on pourrait caractériser comme de tradition plutôt dirigiste en matière économique et industrielle.

Fragmentation du côté de la demande des Etats, donc, mais aussi du côté de l'offre industrielle : un paysage industriel caractérisé par un éparpillement de sociétés nationales (voire de "champions nationaux") de taille réduite. Cet éparpillement se traduit naturellement par des coûts élevés pour les matériels produits, qui ne bénéficient pas d'effets d'échelle importants, et par une sous-capitalisation et une fragilité structurelle des entreprises du secteur.

En 1992, survint un événement déclencheur, avec l'initiative du secrétaire à la défense américain William Perry de provoquer la consolidation à marche forcée de l'industrie américaine de défense à partir de 1992. Et l'on vit, en quelques années, cette industrie -déjà puissante- se concentrer pour donner naissance au trois ou quatre mastodontes que nous connaissons actuellement outre-atlantique.

Les pays européens ne tardèrent pas (trop) à répondre à ce mouvement. La réponse se produisit sur plusieurs plans. D'abord au plan industriel, avec une consolidation rapide des principales entreprises de défense, dont la création d'EADS reste l'exemple le plus démonstratif. Mais cette consolidation n'a -à vrai dire- concerné jusqu'ici que le secteur aéronautique et de défense, et laisse encore de vastes pans de l'industrie européenne encore en chantier, comme les secteurs navals et terrestres.

Réponse ensuite au plan des Etats, qui ont entrepris les réformes nécessaires pour permettre à ce mouvement de consolidation industriel de produire tous ses effets. Ce fut l'initiative de la LOI (Letter of Intent) entre la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Suède, qui s'est fixée pour objectif de créer les conditions administratives propres à encourager la coopération industrielle entre entreprises ou entre unités d'une même entreprise transnationale par harmonisation des réglementations nationales (règles de transferts d'informations techniques, traitement des informations confidentielles, rapprochement des réglementations en matière d'exportations, etc.).

Mais cette réponse fut aussi le renouveau d'intérêt pour la constitution d'une agence européenne d'acquisition.

De fait, une première tentative d'établir une telle agence était déjà apparue avec le Traité de Maastricht, plus exactement avec la déclaration annexe qui faisait apport, à l'Union européenne, de l'Union de l'Europe Occidentale comme instrument dédié à la défense. Cette déclaration prévoyait en effet d'instituer une agence d'armement au sein de l'Union. Cependant, cette clause devait rester, pour l'essentiel, lettre morte, et ne donner naissance en fait qu'à la cellule de recherche de l'OAEO.

Les choses n'en restèrent cependant pas là, car la France et l'Allemagne, constatant l'échec de la tentative d'établir une agence véritablement européenne, décidèrent d'aller néanmoins de l'avant et de créer une agence franco-allemande. Ils furent bientôt rejoints par le Royaume-Uni et l'Italie, et ce fut la création de l'OCCAR (organisation conjointe de coopération en matière d'armement) entre 1996 et 2000. Mais l'OCCAR, tout en marquant une étape importante dans la voie de la constitution d'une agence européenne, restait très en retrait de l'objectif idéal puisque, d'une part, elle ne réunissait qu'un petit nombre de pays (certes les plus importants en matière de budget d'investissement), et que, d'autre part, elle n'était qu'une agence purement d'acquisition et de conduite des programmes, sans aucun rôle en matière d'orientation et de définition des programmes, ni d'accompagnement en matière de recherche ou de base industrielle.

C'est ce pas décisif qui vient d'être franchi avec la création de l'Agence européenne de défense. Il s'agit en effet d'une agence compétente sur l'ensemble du processus de construction des capacités militaires, avec quatre fonctions principales, en matière :

- de capacités, où elle devra œuvrer avec les organes militaires de l'Union à la mise en œuvre de l'Objectif Global 2010, en particulier en aidant à dynamiser et structurer le processus ECAP ;
- d'armement, où elle devra proposer aux Etats les meilleures solutions pour apporter les solutions techniques concrètes aux besoins capacitaires identifiés, y compris d'ailleurs en faisant réaliser des programmes par d'autres agences d'acquisition, comme l'OCCAR ;
- de recherche et technologie, pour assurer la préparation des ressources technologiques européennes nécessaires à l'avenir ;
- de base industrielle et de marché, pour promouvoir un marché européen de l'armement vigoureux et compétitif.

Cette Agence présente la particularité d'être une agence intergouvernementale, c'est à dire que ce sont les Etats qui la dirigent directement (en l'occurrence, les ministres de la Défense qui composent son comité directeur), mais d'être étroitement en interaction avec la Commission, et les activités du 1^{er} pilier, en particulier en matière de recherche, de base industrielle et de marché. Dans ces domaines, les Etats membres souhaitent que l'agence devienne l'interlocuteur privilégié de la Commission. Autre particularité notable, l'agence aura une activité à géométrie variable : elle pourra mener des projets ou programmes soit pour l'ensemble de ses membres, soit pour un nombre restreint d'entre eux, selon le besoin (projets "ad hoc").

Sa création répond à une volonté forte des Etats, au point que, bien qu'elle figure formellement dans le Traité constitutionnel, ces Etats ont décidé, au sommet de Thessalonique en 2003, de ne pas attendre la ratification de la Constitution et d'aller rapidement de l'avant. Créée formellement au cours de l'été 2004, l'agence est actuellement en phase de montée en puissance, avec un objectif d'effectif d'une vingtaine de personnes fin 2004, pour viser un effectif stabilisé d'environ quatre-vingt personnes en 2005. Les ministres en attendent des résultats rapidement. Dès le premier comité directeur, tenu à Norwijk le 17 septembre dernier, de nombreux projets ont été proposés pour constituer le programme de travail de l'année 2005. A cet effet, l'agence a été dotée, dès sa création, d'un budget opérationnel sous la forme d'un petit fond lui permettant de financer, dès cette année, des travaux d'étude ou de recherche.

L'année 2005 sera véritablement l'année de la montée en puissance pour l'agence. Elle aura en particulier à prendre toute sa place dans le processus capacitaire d'explicitation de l'Objectif Global 2010, en liaison avec le Comité militaire et l'Etat major de l'Union, et à engager avec la Commission le dialogue qui lui permettra de devenir l'interlocuteur de référence de cette dernière, au nom des Etats membres, en matière de recherche et de promotion du marché européen de défense.

Comme on le voit, avec l'agence européenne de défense, c'est une étape décisive qui vient d'être franchie, à la fois dans la perspective du développement de la PESD, et dans la voie de la consolidation d'un marché européen de défense appuyé sur une base industrielle européenne moderne et dynamique ; étape franchie à l'issue d'une très longue maturation si on considère le chemin parcouru du point de vue industriel et du marché, mais au contraire extrêmement rapide si on considère la dynamique de la PESD imprimée par le sommet de Saint Malo en 1998. C'est dire que l'impulsion politique qui propulse cette dynamique a été déterminante. Tous les signes indiquent aujourd'hui qu'il devrait en être de même pour les prochaines années. C'est en tout cas la ferme volonté de la France que de continuer à être une force motrice de ce développement.

DISCUSSION de la table ronde II

Question : quels sont les freins conceptuels au projet de centre d'opération ?

Réponse du général de division Jean-Pierre Herreweghe : Cela dépend de l'ambition que les pays membres de l'UE veulent bien donner au centre d'opération. Les délais de réaction des opérations que l'on veut, mais aussi l'ampleur de l'opération et le type d'opération. On parlerait d'une opération de type *Artémis*. Pour l'instant, le frein dépendra du nombre d'officiers et de sous-officiers qui seront prévus dans le QG opérationnel. Un des groupes de travail, l'*ICAP Project Group* a un projet qu'il vient de présenter au comité militaire dans lequel il dit qu'un QG opérationnel complet peut tourner

autour de 120 personnes. Nous avons fait *Artémis*, nous avons fait *Concordia*, nous avons fait l'exercice 04 avec le centre d'opération anglais et je voudrais le prendre pour exemple. Ce QG opérationnel avait 70 personnes, mais il faisait appel aux autres services du QG britannique. Les moyens de transmission n'étaient pas prévus dans les 70. Beaucoup d'autres fonctions ne l'étaient pas. Le dernier élément est que si l'on demande à l'état-major militaire d'activer ce centre d'opération, il n'y a que l'état-major militaire. Nous n'avons pas SHAPE où puiser et pas de services à gauche et à droite pour appuyer. Il va falloir que cela vienne des pays membres. Nous avons fait des calculs budgétaires, mais ils sont prévus pour l'instant pour un QG de 120 personnes au maximum. Il faut de la place pour 120, les outils de communication, les ordinateurs et un rôle important d'un QG opérationnel est d'avoir les moyens de transmission vers son QG de force et dans le budget prévu par l'UE, cela est compris.

Réponse Olivier de Chassey : tout dépend du niveau de risque et de la vitesse d'opération. C'est une question de savoir ce dont on veut doter l'UE en matière de capacité de commandement central. L'objectif est de dire qu'il existe au niveau national et dans l'OTAN (*via* « Berlin plus ») pour commander les opérations. La question est : est-ce que l'UE doit avoir une capacité de commandement ? Ce qui est agréé est une opération de l'échelle d'*Artémis* sans déterminer le niveau de risque et de délai. On objecte souvent les risques de duplication. Mais une réponse classique française consiste à dire que la structure de l'OTAN compte 11 000 personnes et que nous visons 120 personnes. Cela ne semble pas correspondre à une dépense très excessive.

Intervention de J.P. Herreweghe : Le but du *Headline goal 2010* est d'opérer une transformation des forces. L'état-major militaire avec l'*ICAP Project Group*, les pays membres et l'Agence de défense - qui a aussi un rôle important à jouer dans le domaine des capacités -, nous étudions diverses hypothèses. On prend le *Headline 2003*, on étudie et on ajoute des éléments. Le *Headline goal 2010*, on a plus de temps pour le mettre en place. Le catalogue pour HG 2003 est sorti en 2002. Là, on aura plus de temps pour la qualité et pas seulement la quantité. C'est un des éléments-clé qui va amener à envisager des forces différentes.

Intervention de Jacques Boyon : pour l'Agence européenne de défense, deux philosophies sont possibles. La première est d'envisager une logique libérale de prix, alors l'achat d'armement sera américain et fera passer le court terme avant le long terme. Ou alors il faut trouver des mécanismes pour que les acquisitions d'équipement se fassent auprès de l'industrie européenne. Quelle est la position de la Roumanie ? Que l'UE approuve un code de bonnes pratiques pour créer une préférence européenne en matière d'acquisition ? Une des missions de l'Agence est d'assurer la survie de la base militaire et industrielle européenne et c'est là que l'on gagnera ou que l'on perdra le défi d'une industrie européenne de défense.

Réponse de George Matache : L'Agence a été créée pour réduire le décalage par rapport aux Etats-Unis. Certes, cette question n'exclut ni aujourd'hui, pour les pays qui sont déjà membres de cette Agence, de céder devant le rapport coût-performance. Dans la mesure où les industries de ces pays seront réellement de plus en plus proches sur des bases réelles de coopération, interviendra un autre aspect qui est celui de créer une certaine tension dans l'industrie européenne non pas en raison de l'économie ou du politique, mais à partir de raisons techniques. Il est évident que les acquisitions militaires ne veulent pas dire acheter un bien. On discute de cycles de bien de dizaines d'années et des étapes successives graduées et de la nécessité qu'au moins à mi-chemin d'un cycle de vie, on puisse utiliser et *last but not least* de la nécessité d'un support logistique et de maintenance qui soit à notre portée. Or de ce point de vue, il faut accepter que, pour nous, les plus proches avec la vitesse de réaction la plus grande sont les compagnies de l'Europe.

- ***Intervention de Florin Sandu, secrétaire d'Etat, Ministère de l'Intérieur. La participation des représentants du ministère de l'Intérieur aux forces de maintien de la paix***

Entre janvier 2004 et décembre 2005, la Roumanie est membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, le principal organisme parmi les organisations internationales avec des attributions dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Le mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité obtenu par la Roumanie dans une période particulièrement dynamique, avec des développements significatifs pour son destin européen et euro-atlantique suppose de nouvelles responsabilités dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiale et offre des opportunités de dialogue et de collaboration avec d'autres pays partenaires.

La Roumanie fera fructifier dans cet exercice politique et diplomatique complexe l'expérience acquise grâce à la participation aux opérations de paix de l'ONU et aux actions internationales pour le renforcement de la stabilité et la reconstruction démocratique. L'action de la Roumanie dans le cadre du Conseil se fondera également sur l'expérience acquise à la présidence de l'OSCE dans le domaine de la construction d'une société démocratique et en tant que facteur de stabilité régional favorable à l'action au niveau global. Dans l'exercice de son mandat, la Roumanie poursuivra une série d'objectifs prioritaires conforme à ses intérêts nationaux et aux engagements assumés sur la scène internationale, en particulier dans le cadre de l'ONU.

I - Les missions auxquelles participent des représentants du ministère de l'Administration publique et de l'Intérieur

Mission ONU dans la province du Kosovo – UNMIK

Effectifs de police :

Depuis le 10 août 1999, notre pays participe à la mission de l'ONU au Kosovo avec des forces de police avec un effectif de 70 policiers déployés sur le terrain en 5 étapes qui comprend des officiers et des sous-officiers. Le caractère exécutif de cette mission a été déterminé par le passage du Kosovo sous l'administration intérimaire de la communauté internationale. Dans ce contexte, les participants à cette mission exécutent des activités caractéristiques du travail de la police, dans les conditions spécifiques de cette zone de conflit et en conformité avec le mandat de la mission. A présent, 70 policiers sont au Kosovo. Le ministère de l'Intérieur prépare le déploiement de 30 policiers supplémentaires une fois que les exigences légales seront remplies.

En 2004, le ministère a remplacé 24 policiers qui avaient fini leur service et a accordé des extensions de service à 17 représentants de l'institution.

Pour la qualité de leur travail, fondé sur l'expérience accumulée en Roumanie, les policiers roumains ont reçu des appréciations positives particulières de la part des dirigeants de la mission et de la part des autorités de la province. En signe de reconnaissance supplémentaire de leurs mérites, certains d'entre eux se sont vu confier des fonctions de direction dans le cadre de la mission de l'ONU au Kosovo.

Effectifs de gendarmerie :

Conformément au mémorandum signé entre l'ONU et le gouvernement roumain, la Roumanie participe depuis le 1^{er} mars 2002 avec un détachement de 115 gendarmes qui constitue une unité spéciale de police, à l'UNMIK. C'est la première participation officielle du ministère de l'Intérieur à une mission internationale avec une unité constituée.

En dehors de ces 115 gendarmes, la Roumanie participe avec de la technique militaire, armements, munitions, de la dotation adaptée aux unités d'intervention, des voitures tout-terrain ARO, de même qu'avec des auto-spéciales.

Les missions du détachement de gendarmes concernent principalement le maintien de l'ordre public, la sécurité des convois d'aide humanitaire de l'ONU et la sécurité de déplacement des VIP, etc.

Les activités des gendarmes ont été appréciées par la direction de la mission qui a reconnu leurs connaissances stratégiques et professionnelles étendues.

Les gendarmes sont présents sur le terrain pour une année. C'est pourquoi au mois de mars de cette année, le ministère a procédé au remplacement des 115 gendarmes.

A l'occasion des contacts pris pendant la visite de la délégation du ministère de l'Intérieur dirigée par Marian Florian Saniuta, ministre d'Etat au ministère de l'Intérieur (31 août-1^{er} septembre 2004), les

responsables de l'ONU ont souligné le rôle actif des représentants du ministère roumain aux missions de maintien de la paix en particulier durant les événements des 17-19 mars 2004. Les représentants roumains ont agi en faveur du rétablissement de l'ordre d'une manière exemplaire, ce qui a montré le rôle de la Roumanie comme facteur de stabilité dans le sud-est de l'Europe et d'exportateur de sécurité vers la zone de conflit interethnique et religieux de la province du Kosovo.

Mission de l'ONU au Congo

Depuis 2002, la Roumanie participe à la MONUK. Le mandat de cette mission a pour objet l'instruction et l'organisation de la police locale. La direction de la mission a apprécié l'activité des représentants du ministère roumain. A leur demande, en août 2004, cette mission a été prolongée de 6 mois.

Mission de *monitoring* sous l'égide de l'OSCE

Depuis 2000, les officiers du ministère de l'Intérieur ont participé aux missions OSCE au Kosovo, en Macédoine, en Serbie-et-Monténégro et en Géorgie. A présent, un officier roumain participe à la mission OSCE de Macédoine.

Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUPM)

L'UE a repris le mandat des Forces internationales de police (IPTF) en BH qui ont cessé leur activité à la fin 2002. Au 1^{er} janvier 2003, l'EUPM a été déployée. Le gouvernement roumain a approuvé le mémorandum sur la « contribution des Etats tiers à une éventuelle mission UE *follow-on* en Bosnie-Herzégovine ». La Roumanie a envoyé 9 policiers conformément à « l'accord entre la Roumanie et l'UE sur la participation de la Roumanie à la EUPM » signé le 8 novembre 2002.

Les membres de la mission européenne sont chargés de suivre la consolidation des institutions démocratiques et de l'Etat de droit et de superviser l'activité des institutions en charge de l'application de la loi. L'ONU par sa mission UNMIBH a participé de manière décisive à la revitalisation de cette dernière.

Les effectifs qui participent aux missions de maintien de la paix

186 représentants du ministère de l'Intérieur sont engagés dans des missions internationales de maintien de la paix

Ordre	Mission	Organisation	Représentants du MI	Nombre de représentants
1	Kosovo	ONU	Policiers	70
2	Kosovo	ONU	Gendarmes	115
3	Congo	ONU	Policiers	1
4	Macédoine	OSCE	Policiers	1
5	Bosnie-Herzégovine	UE	Policiers	9
	Total			196

Obligations assumées par le ministère de l'Intérieur

Conformément aux stipulations des engagements pris, le MI doit :

- maintenir en stand-by 60 policiers pour d'éventuelles missions dans le cadre de l'ONU ;
- maintenir en stand-by 75 policiers pour d'éventuelles missions de l'UE ;
- en fonction des demandes du secrétariat de l'OSCE de Vienne, remplacer les cadres en mission ou participer à de nouvelles missions ;
- assurer la relève des effectifs en mission de la façon suivante :
 - 81 postes de police civile- policiers ;
 - 115 postes de police spéciale-gendarmes

Les perspectives d'avenir

La mission de l'ONU en Haïti (MINUSTAH).

A partir du 20 septembre 2004, 4 policiers participeront à la mission ONU en Haïti. En fonction de l'analyse qui sera faite par les responsables du ministère, notre institution pourrait envoyer jusqu'à 30 représentants sur ce terrain.

Nous sommes par ailleurs en train de réfléchir à la participation à des missions de maintien de la paix avec des officiers de police dans le cadre de l'ONU en Côte d'Ivoire et au Burundi avec des missions francophones. Les structures spécialisées du ministère ont analysé l'opportunité de la sélection et de la formation des futurs moniteurs ONU francophones.

La mission de l'UE en Bosnie-Herzégovine (ALTHEA)

Suite à l'invitation reçue par le ministère de l'Intérieur, nous sommes en train d'analyser la participation des représentants de notre institution (gendarmes et policiers) à la future mission ALTHEA en Bosnie-Herzégovine. Cette mission prendra le relais de l'actuelle mission militaire en BH au début de l'année 2005.

OSCE

Lors de la réunion annuelle de l'OSCE, la mission permanente de Roumanie auprès de cette organisation a proposé que le chef de l'unité de police de l'OSCE effectue pendant cette année une visite à Bucarest, compte tenu de la très bonne coopération établie avec les autorités roumaines. En fonction des résultats de cette visite, le ministère de l'Intérieur avec le soutien des Affaires étrangères et de la mission permanente de Vienne envisagera la possibilité que la Roumanie soit représentée par notre institution au secrétariat technique de l'OSCE.

- ***Intervention du général de corps d'armée, Tudor Cerapin, commandant de la gendarmerie roumaine. La coopération franco-roumaine dans le domaine de la gendarmerie***

Tout d'abord je souhaite exprimer ma satisfaction et l'émotion qui m'étreint à me retrouver ainsi devant vous. Ensuite, je souhaite préciser que je développerai quelques questions générales concernant la coopération internationale dans laquelle se trouve engagée notre institution pour insister à la fin sur les principaux résultats de la coopération avec la gendarmerie française, institution qui a eu une contribution essentielle à l'évolution de la gendarmerie roumaine.

I – Problèmes généraux

L'adhésion de la Roumanie à l'OTAN et la nécessité de l'adhésion à l'UE en 2007 représente pour les institutions avec des attributions dans le domaine de la défense, de l'ordre public et de la sécurité nationale, l'opportunité et en même temps l'obligation d'utiliser l'expérience des institutions similaires dans d'autres Etats pour construire des instruments et des capacités opérationnels crédibles, efficaces, pour agir tant sur le plan national et assurer la sécurité de la communauté civile en générale et du citoyen en particulier, qu'au niveau international pour la prévention et la gestion des crises, la participation à des opérations multinationales de maintien de la paix, de même qu'à des actions à caractère humanitaire.

La coopération internationale surtout au début du XXIème représente une préoccupation majeure pour notre institution. Pour comprendre et approfondir les phénomènes et les processus qui définissent et guident les coopérations internationales entre les institutions, la connaissance de quelques concepts fondamentaux est nécessaire. Ce n'est pas une nouveauté pour vous que dans la situation actuelle, où la globalisation est négociée ou imposée au plus haut niveau, les réactions internationales fondées sur la coopération interinstitutionnelle se développent pour la promotion d'intérêts communs et de valeurs communes. C'est-à-dire que la multidimensionalité de la coopération internationale se retrouve dans le contenu de la coopération et sa dimension intégrative est dominée par les caractéristiques de sa dynamique.

Le contenu du processus de coopération internationale est donné par les composantes propres analysées comme des parties intégrantes avec de fortes connexions entre elles, même si chacune se manifeste conformément à des mécanismes spéciaux. Pour donner quelques exemples, au niveau global, les principales composantes de la coopération internationale sont :

- garantir l'ordre et la sécurité au niveau national et au niveau régional ;
- le développement de la démocratie ;
- la prospérité économique ;
- la protection de l'environnement.

Lorsque j'ai analysé ce concept d'un point de vue systémique et en le rapportant au niveau de notre institution, j'ai envisagé les composantes suivantes :

- l'harmonisation législative ;
- la correspondance organisationnelle ;
- la compatibilité opérationnelle (conceptuelle) ;
- l'interopérabilité logistique et informatique ;

Nous pouvons remarquer que le développement du concept de coopération internationale acquiert une nouvelle complexité de contenu et de rôle. Les caractéristiques de ce concept révèlent d'une part les indices de viabilité et d'efficacité, considérés comme principes déterminants qui doivent gouverner les stratégies et les plans d'action au niveau national, et d'autre part, la globalité et l'universalité de ce concept, dans le sens où la coopération internationale ne peut pas être réduite à un nombre restreint de domaines d'activité et ne peut pas être limitée à quelques Etats, zones ou régions.

La vie a prouvé que le processus de coopération internationale devient toujours plus ample et plus complexe et son efficacité et sa viabilité sont prouvées uniquement lorsque ce processus de coopération vise surtout l'homme et la prise en charge de tous ses besoins.

Dans le contexte international actuel caractérisé par le changement, la restructuration et beaucoup d'autres phénomènes transfrontaliers, la coopération doit être comprise comme un mécanisme conscientisé et opérationnalisé. Ainsi, dans le cas de la gendarmerie roumaine, la coopération internationale représente une activité qui assure des conditions favorables au changement, à la restructuration, au progrès et à la modernisation institutionnelle selon deux perspectives :

- interne (des plans de pré-adhésion, des stratégies, des objectifs et des directions d'action, de modernisation, etc.) ;
- externe (stabilité, financement, corrélation des intérêts, etc.)

D'un point de vue générique, on pourrait discuter de la coopération internationale en envisageant le concept, les modalités, les domaines de réalisation, pendant de longues heures encore, mais je ne souhaite pas priver les spécialistes de ce privilège, c'est pourquoi je vous propose que nous passions aux activités concrètes, que l'institution que je représente devant vous a développées avec le soutien de la gendarmerie française.

II – L'activité et les résultats de la coopération franco-roumaine

La projection, l'organisation et le développement des activités de coopération internationale au niveau de la gendarmerie roumaine ont constitué une dimension importante qui a été subordonnée à la logique de la participation de notre institution à l'intégration européenne et euro-atlantique de même qu'au développement de relations avec les institutions similaires des autres pays. La coopération roumano-française, la plus importante dans le cadre des relations de notre corps d'armée avec des corps d'armée similaires en Europe a été qualifiée par les présidents de la Roumanie et de la France en décembre 2003 d'exemplaire. Le cadre juridique solide qui définit les domaines de compétence et les repères concrets de cette collaboration fructueuse a été mis en place par la signature au niveau gouvernemental et interministériel d'un accord, d'un mémorandum et de six conventions. Le projet commun d'école d'application constitue un repère important dans cette coopération. Conformément au document de coopération bilatérale, depuis 2000, les deux parties ont eu une contribution financière importante à la réalisation des travaux d'aménagement et à la dotation en mobilier et en matériel didactique de l'école d'application. Les activités d'enseignement se sont déroulées dans de bonnes conditions. Plus de 750 officiers, sous-officiers et autres militaires ont suivi les cours de perfectionnement en 2001. En 2002, on a organisé 14 cours qui ont réuni plus de 700 participants. Depuis 2000, la gendarmerie nationale

française envoie un officier supérieur comme conseiller du commandant de l'école d'application et depuis avril 2001, elle a constitué un détachement de coopération qui fonctionne auprès de l'Ambassade de France à Bucarest. La conclusion le 6 novembre 2002 à Bucarest de la convention générale bilatérale sur les conditions de fonctionnement de l'école d'application pour officiers « Mihai Viteazul » de la gendarmerie roumaine a eu pour objet :

- la définition des objectifs du projet ;
- la réglementation du mode d'organisation de la collaboration entre les personnes désignées par les deux parties pour gérer en commun ce projet, la clarification du système relationnel, du statut, des droits et des obligations, du personnel que la partie française met à disposition de la partie roumaine, de même que la définition des mécanismes d'évaluation et de contrôle des performances. Conformément à ce document, l'école d'application vise à préparer sur une durée d'une année au maximum 100 officiers de gendarmerie, diplômés de l'académie de police « Alexandru Ioan Cuza », les langues d'enseignement étant le roumain et le français. Le document a été valable jusqu'au 31 décembre 2003. Aujourd'hui, les activités communes roumano-françaises se déploient conformément aux prévisions de la convention générale entre le ministère de l'Administration et de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères de la République française sur les conditions de fonctionnement de l'école d'application pour officiers signée à Bucarest, le 19 décembre 2003 ;
- pour la réalisation de l'objectif commun, c'est-à-dire la vocation internationale de l'école d'application, quelques passages obligés ont été franchis. Dans le cadre des préoccupations du Pacte de stabilité, le principal objectif de ce projet a consisté initialement dans la réalisation et le développement de la vocation régionale de l'école après l'année universitaire 2002-2003 ;
- le concept général de sécurité, les différences d'ordre structurel et procédurier, les transformations qui interviennent à l'intérieur des institutions partenaires (le statut civil-militaire, les compétences) déterminées par les évolutions européennes et internationales de même que le caractère transnational des menaces conventionnelles et non conventionnelles ont débouché sur la décision des deux parties de réaliser la vocation internationale de l'école et non pas la vocation régionale prévue initialement ;
- par la signature à Bucarest, le 11 juillet 2003 de la convention bilatérale concernant les conditions de fonctionnement du cursus international de l'école, de même que de la convention sur la participation de la partie française au financement du stage du cursus international de l'école, on a créé le cadre nécessaire à l'organisation du programme et de la contribution financière française. La promotion 2003-2004 qui a porté le nom emblématique « Europa », a compris 20 stagiaires officiers dont 7 venaient de la gendarmerie roumaine et 13 des structures similaires de l'Albanie, la Géorgie, Macédoine, Moldavie, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine. Deux représentants de la gendarmerie nationale française étaient également présents. La deuxième promotion dont les activités de formation se déroulent en ce moment réunit 22 officiers venus de 11 pays.

Pour le développement de la coopération bilatérale, nous envisageons quelques priorités la gendarmerie roumaine souhaite la poursuite des échanges d'expérience, du processus de perfectionnement de la formation des cadres à travers des formations organisées par des partenaires français, la participation à des exercices communs dans le domaine de l'intervention anti-terroriste et de la préparation de chasseurs alpins, la collaboration dans le domaine des programmes PHARE.

Concernant la préparation spécifique, nous pouvons rappeler que durant la période 1992-juillet 2004, 131 officiers, sous-officiers et gendarmes contractuels ont suivi différentes formations dans les centres de la gendarmerie nationale française. L'efficacité de ces formations a été démontrée par la nomination des stagiaires à des fonctions d'instructeurs ou de direction conformément à la conformation obtenue dans le cadre de ces cours. La participation des cadres de la gendarmerie roumaine à ces formations s'est faite sur la base des documents de collaboration roumano-française concernant la coopération dans le domaine de la défense.

Pendant l'année 2003-2004, la partie française a réservé à la gendarmerie roumaine dans le cadre des programmes de formation continue une place à la Brigade des capitaines et une place au Collège interarmé de défense, la première étant gérée par la gendarmerie nationale française et la seconde par le ministère de la Défense. Pour l'année 2004-2005, la gendarmerie roumaine a

obtenu pour des raisons objectives une seule place pour la formation continue dans la Brigade des capitaines. En outre, la même année, la France assure la formation de 11 officiers dans le cadre de formations discontinues portant sur trois domaines, des cours pour les diplômés d'état-major, des diplômés techniques de chasseur-alpin et des stages de formation pour différentes spécialités.

La coopération dans le domaine de la préparation spécifique a également concerné d'autres actions telles que :

- l'organisation d'un stage de montagne Brasov avec la participation de deux instructeurs français du centre de préparation de montagne de Chamonix. 19 officiers et sous-officiers de la gendarmerie roumaine ont participé à ce stage ;
- l'organisation d'un cours d'intervention professionnelle au sein de la Brigade spéciale d'intervention de la gendarmerie roumaine avec la participation de deux instructeurs français ;

Pendant le mois de mai, nous avons entamé les procédures visant à assurer à la gendarmerie roumaine une place à la formation continue assurée par le Collège interarmées de défense pour l'année universitaire 2005-2006 et une place au stage dans le domaine criminel en milieu subaquatique que la gendarmerie française organisera pendant le mois d'octobre de cette année au centre d'instruction nautique d'Antibes.

L'année dernière 24 gendarmes et cette année 30 gendarmes ont participé à un stage de la force de police européenne de Saint-Astier. L'invitation adressée à la gendarmerie roumaine de participer à la préparation de la gestion de crises au niveau européen aux côtés d'autres structures similaires des Etats-membres constitue la plus haute appréciation de la préparation de notre armée.

Un autre point important que je souhaiterais souligner concerne la participation de la partie française au programme PHARE géré par l'Union européenne, « la modernisation des pratiques et des structures de la gendarmerie roumaine » (budget PHARE 1 million d'euros), la France étant leader de projet en partenariat avec l'Espagne dans le cadre d'un consortium. Le séminaire de lancement a eu lieu le 11 septembre 2003. La durée prévue du projet est de 18 mois. Les principales directions du programme sont :

- la redéfinition des structures d'organisation et du plan de développement ;
- l'élaboration de la législation primaire et secondaire ;
- l'élaboration des instruments de coopération internationale ;
- la redéfinition des systèmes de formation et l'adaptation aux standards de l'Union européenne.

Jusqu'à aujourd'hui 25 activités ont eu lieu dans le cadre de ce programme, avec la participation de 30 experts étrangers.

Dans le cadre des activités de formation prévues par la convention de jumelage, 63 gendarmes roumains ont été préparés en tant que techniciens d'intervention professionnelle, 54 comme moniteurs d'intervention professionnelle, 52 comme formateurs de police judiciaire, 49 comme formateurs de relais anti-drogue et 31 dans le domaine des missions de long terme.

Les résultats de ce programme se matérialiseront par :

- des propositions d'amendement à la législation sur l'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie roumaine visant à attribuer à celle-ci de nouvelles compétences afin d'améliorer les services rendus aux citoyens;
- l'amélioration du système de formation et de gestion des ressources humaines par l'adaptation des méthodes opérationnelles et de gestion à celle utilisée par les forces de l'Union européenne ;
- l'exécution de missions d'ordre public sur le territoire national, la participation de la gendarmerie roumaine à la force de police européenne et à des missions sous mandat international.

La dimension de la coopération avec la gendarmerie nationale française est éclairée par le nombre de programmes réalisés. A présent la fiche de projet d'un nouveau programme PHARE est en discussion.

Ainsi le rythme et l'efficacité des liens de la gendarmerie roumaine dans le cadre de la coopération militaire continentale et nord-atlantique méritent d'être salués et constituent un point de départ important dans le cadre de l'offensive euro-atlantique que nous déployons – l'armée et l'intérieur – sur un front large avec une même unité de but et de volonté.

En espérant que j'ai réussi à vous offrir des informations suffisantes sur la façon dont se développe et évolue la coopération internationale spécialement avec le partenaire français au niveau de la gendarmerie roumaine, je vous remercie pour l'attention que vous m'avez accordée.

- **Intervention du Colonel Soare. « La dimension globale de gestion des opérations de gestion des crises, Coordination civilo-militaire »**

La gestion des crises

L'évolution de la sécurité globale pendant la dernière décennie a révélé la valeur du dialogue dans un cadre institutionnalisé et le rôle décisif que les grandes organisations internationales ont dans la garantie de la sécurité.

Les défis induits par la globalisation et la superposition de cette dernière avec les tendances à la régionalisation et à la fragmentation doivent être affrontés avec de nouvelles formes de solidarité capables de les gérer. Dans cette perspective, il est évident que les intérêts et les objectifs de sécurité peuvent être accomplis uniquement par la coopération internationale ancrée dans le contexte économique, social et politique du monde d'aujourd'hui.

Le processus de construction de la prochaine configuration européenne de sécurité et de défense est extrêmement complexe et doit être construit avec précision. L'Europe est un continent de la diversité et du multilatéralisme. Le pouvoir de l'Union européenne consiste dans sa capacité extraordinaire à créer de l'unité dans la diversité. L'Union européenne assurera un rôle régional prééminent sur le continent européen et dans son voisinage, conformément au concept stratégique de l'Europe étendu au « nouveau voisinage ».

La gestion des crises représente l'unité de deux tendances contraires qui peuvent avoir une double signification. La première est défensive a pour but le maintien du statut quo. La seconde est offensive et a pour but l'utilisation des crises pour modifier la situation à son propre avantage.

Aujourd'hui, la gestion des crises est totalement différente de ce qu'elle fut pendant la période de la Guerre froide. « L'incertitude » domine à cause de la multiplicité des acteurs, des différences de culture et d'asymétrie de niveau des intérêts entre les groupements locaux en conflit de même qu'entre ceux-ci et les forces externes d'intervention. Les groupements autochtones sont prêts à accepter des grandes pertes et de grands sacrifices et peuvent prolonger leur combat dans le temps. En revanche, les forces d'intervention n'acceptent que des pertes à caractère symbolique et visent à limiter dans l'espace et le temps leur propre action militaire pour ne pas permettre l'érosion du consensus exprimé par l'opinion publique.

Après les actions terroristes qui ont culminé avec celle du 11 septembre 2001, il est devenu plus important que jamais d'analyser et d'actualiser les activités de gestion des crises compte tenu du fait que nous sommes dans une période de diversification et d'approfondissement des situations de risques asymétriques et non conventionnel parallèlement à l'augmentation du degré de brutalité et de violence des crises actuelles.

Si au début de la période de l'après-guerre froide, l'Occident n'a pas disposé des instruments nécessaires à la gestion des crises majeures, les choses semblent avoir aujourd'hui changé. Les deux vagues d'extension de l'OTAN et la tendance à l'intégration européenne pour ne citer que deux des plus importants facteurs ont changé radicalement la situation. Le droit d'ingérence qui rationalise et légitime au nom de la justice et de l'humanité les missions militaires chirurgicales peut être justifié uniquement dans la mesure où l'Occident accepte d'engager sa force militaire pour affronter des menaces non militaires.

Avec la fin de la guerre froide, la période de paix gérable politiquement par le dialogue entre le Nord et le sud est terminée. La force a repris son rôle dans les affaires internationales. Le principe du droit d'ingérence y compris pour soutenir la démocratisation est devenu beaucoup plus délicat et a souvent suscité des débats intenses et des prises de position tranchées sans toujours déboucher sur un consensus entre anciens alliés.

La coopération pour la sécurité

La coopération pour la sécurité est un système stratégique qui se forme autour d'un noyau d'Etats démocratiques qui entretient des liens étroits concrétisés à travers des alliances ou des institutions à caractère formel ou informel. Dans le cadre de ces alliances ou institutions, on accepte des valeurs communes de même que des formes institutionnalisées de coopération économique, politique et de

défense. Dans le système de coopération pour la sécurité, les objectifs de sécurité nationale de chaque Etat sont liés entre eux à travers quatre anneaux de sécurité.

Premier anneau, la sécurité individuelle. La promotion et la protection des droits de l'homme sur le territoire national. La sécurité individuelle s'identifie à la notion de sécurité nationale.

Deuxième anneau, la sécurité collective. Le maintien de la paix et de la stabilité dans l'espace commun des Etats de l'UE.

Troisième anneau, la défense collective-protection réciproque contre une agression externe.

Quatrième anneau, la promotion de la stabilité. C'est la promotion active de la stabilité dans d'autres espaces où des conflits menacent la sécurité réalisée dans le troisième anneau à travers des moyens politiques, économiques et si nécessaire, militaires.

La coopération pour la sécurité est une activité qui se déroule entre des Etats qui partagent le même système de valeurs, et représentent l'effort commun des Etats, des organisations internationales et des acteurs non étatiques pour obtenir leur sécurité en réponse aux menaces et aux provocations communes.

La sécurité est indivisible et représente le résultat de l'effort commun de tous les Etats.

Tous ces constats ont renforcé l'idée de la nécessité du développement d'un système de sécurité au niveau des alliés, de procédures de capacités militaires et civiles de réponse et d'un mécanisme de planification des ressources pour la gestion des situations de crise, y compris des urgences civiles, de même que la nécessité d'adapter ce système à un large spectre de menaces non conventionnelles et asymétriques.

Le système national intégré de gestion des crises

Le concept stratégique de l'Alliance identifie le processus de gestion des crises comme une mission fondamentale de l'OTAN. Ce faisant, l'Alliance nord-atlantique et implicitement la Roumanie en sa qualité de membre doivent être en mesure de participer d'une manière efficace à la prévention des conflits et de s'engager activement dans le management des crises. Pour ces raisons, aujourd'hui est en cours d'élaboration le projet de loi sur le système national intégré de gestion des crises. Ce système vise à réaliser la concordance des mesures de réponses établies au niveau national, tout comme au niveau de l'UE et de l'OTAN pour éviter une duplication des efforts et pour réduire le temps de décision au niveau politico-militaire.

Pour écourter les temps de réaction des structures participant à la gestion des crises, il faut que l'analyse permanente de la typologie des risques et des menaces conduise à la mise en place de procédures opérationnelles correspondant à chaque type de crise et de menace.

En temps de crise, le rôle des media s'accroît, ce qui rend essentielle la centralisation de la gestion de la médiatisation des problèmes afin d'éviter autant que possible la multiplication des centres de diffusion des messages.

Les capacités destinées à résoudre une situation de crise doivent être fondées sur la réalité des forces existantes et sur le soutien de ces dernières avec des ressources adéquates.

Il faut en même temps veiller à corréliser le déplacement des capacités sur certains théâtres d'opération à la demande de l'UE et de l'OTAN avec la capacité à assurer en même temps la gestion d'éventuelles crises au niveau national.

Les mesures de gestion des crises, nombreuses et extrêmement diverses ont été classées en 5 catégories

- options préventives - option générale d'action dont l'application est décidée au niveau politique dans les étapes du début de la crise ;
- mesures de réponse à la crise – planifier de façon préventive et en détails ;
- mesures pour faire face aux situations de surprise – par des actions de nature civile et militaire qui doivent être organisées d'une manière opportune et efficace pour assurer la sécurité de la population, des forces et des objectifs en cas d'attaque ou d'imminence d'une attaque alors que les signes avant-coureurs sont absents ou faiblement présents ;
- mesures de contre-offensive – le passage de l'état de préparation à celui d'autorisation de l'emploi de la force contre un agresseur potentiel ou pour la participation dans le cadre de l'OTAN à des opérations de type article 5 du Traité de Washington ;
- mesures d'institution des états d'alerte.

Par l'élaboration de la loi sur le système national intégré de gestion des crises, le concept de la coopération entre agences dans la prévention et la gestion des crises deviendra réalité et notre coopération avec nos partenaires de coalition deviendra beaucoup plus efficace.

Ainsi la Roumanie pourra devenir un facteur plus actif dans la mise en place de la PESD par les ressources humaines et logistiques dont elle dispose de même que par l'expérience accumulée dans le cadre des missions de maintien et d'imposition de la paix et de la coopération militaire régionale.

Dans le cadre de l'extension de l'Union européenne après 2007, les voisins orientaux de la Roumanie auront le statut de frontière occidentale de l'étranger proche de la Russie et comme frontière orientale du nouveau voisinage de l'Union européenne. La nouvelle situation géopolitique impose une intégration active de la Roumanie dans la politique du nouveau voisinage de l'UE, y compris par ce qui est de la gestion des conflits gelés dans l'espace de la CEI.

Forces et capacités mises à la disposition de l'UE

La tactique de la prévention reflétée dans le cadre du processus de création des capacités militaires européen ne doit pas conduire à un élargissement inutile des structures de commandement existantes. L'UE peut agir indépendamment de l'OTAN lorsque l'Alliance n'est pas impliquée. Dans le cadre de l'élargissement de l'éventail des missions et de l'extension de ces dernières en dehors de celles de Petersberg, l'augmentation des capacités de défense est nécessaire et au niveau du continent, il faut analyser la possibilité d'une intervention dans la gestion d'un conflit du genre Kosovo d'alliés qui ne sont pas membres de l'UE sur la base de mécanismes consultatifs développés dans le cadre des organisations européennes.

La sécurité est fondée aussi bien sur la stabilité politique que militaire. Un système mobile de sécurité européenne pourra être forgé uniquement si ces deux composantes sont consolidées.

La politique de sécurité fondée sur la coopération a pour but la promotion de la coopération afin de prévenir les conflits dans la sphère politique et de diminuer le danger de confrontation armée. De même elle a pour but d'éviter l'intensification des conflits potentiels insistant sur la promotion de l'ouverture et de la transparence. La défense et la sécurité collective, d'une part, et la sécurité fondée sur la coopération, de l'autre, sont des instruments fondamentalement différents mais complémentaires de la politique internationale de sécurité. Le président français, Jacques Chirac a souligné qu'un vrai système multipolaire ne peut exister que si l'UE devenait elle-même une puissance réelle ». Après la mise en place de l'euro, un deuxième grand chantier doit être ouvert, celui de la défense européenne. Le Kosovo a confirmé entièrement la nécessité, voire l'urgence de l'affirmation d'une Europe de la défense qui agisse soit au sein de l'Alliance atlantique, soit d'une manière autonome en fonction de la nature des crises.

Les missions des forces mises à la disposition de l'UE doivent contribuer à décourager toute agression potentielle envers les Etats de l'Union, d'assurer l'indépendance politique et l'intégrité des Etats membres, de maintenir les risques à distance en gérant les risques potentiels encore embryonnaires, la participation à des missions de type Petersberg. La réalisation de ces missions doit être reflétée par la taille, la préparation, les disponibilités et par le déploiement des forces militaires de l'UE par l'interopérabilité et leur maintien en état opérationnel.

Dans le cadre de la structure militaire de l'UE, la Roumanie participera avec la structure de forces suivante.

Quelques conclusions sur la participation roumaine aux opérations de maintien de la paix.

Il y a quelques années, un grand homme politique a dit : « nous nous préparons à la guerre comme des gens précoces et pacifiques et comme des pygmées retardés ». La pratique prouve en fait qu'il est beaucoup plus difficile d'apaiser que de le prévenir. C'est pour cette raison qu'il est très important :

- 1 – de rétablir la normalité, la paix, par le transfert du conflit militaire vers la zone non violente du politique ; cela n'est souvent pas possible sans la réforme du système politique et la création de l'infrastructure institutionnelle nécessaire à son fonctionnement ;
- 2 – d'améliorer le climat de sécurité par la réduction des violences et du crime politique de même que par la réduction, du nombre d'armes qui ne peuvent être contrôlées ;
- 3 – de prendre des mesures économiques qui visent à faciliter l'intégration économique-sociale des anciens combattants dans la vie civile ;

4 – que la communauté internationale contribue à la reconstruction et au développement économique de la zone.

Le succès des mesures prises par le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants représentent dernièrement la frontière entre la paix et le retour à la guerre. Selon nous, c'est avant tout une responsabilité qui relève du plan national, mais, souvent le soutien externe est nécessaire. On ne peut pas parler d'une reconstruction post-conflit et de la réalisation des conditions réelles de la paix sans la démobilisation des combattants et la réintégration des anciens soldats dans la société civile. A la fin de la guerre civile, chaque société a dû gérer des soldats démobilisés dont beaucoup ne connaissaient rien d'autre que la vie militaire.

L'absence d'un programme visant la réintégration dans la vie civile des anciens combattants peut conduire souvent à la déstabilisation et à la destruction de la paix fragile aussi bien par le retour au combat armé que par le passage aux activités criminelles violentes. C'est pourquoi un rôle important revient à la police civile dans les opérations de maintien de la paix qui doit suivre les activités de la police locale, enquêter sur les éventuels abus concernant le respect des droits de l'homme, soutenir les autorités dans l'application de la loi, et pour reconquérir la confiance dans la justice, surveiller la distribution des aides humanitaires et le déroulement correct des élections.

Particulièrement importantes pour le succès d'une mission sont les opérations CIMIC qui, par la synchronisation des efforts des structures civiles et militaires par le soutien aux efforts de reconstruction de l'économie et des infrastructures, par l'aide au retour des personnes déplacées et des réfugiés et par le soutien du processus de démocratisation réalise une transition entre la fin de la guerre et une paix durable. Les activités de la communauté internationale liées à l'instauration de la paix doivent être coordonnées au plus haut niveau, pour assurer une stratégie cohérente, une information mutuelle permanente et impartiale. Les objectifs politiques doivent être clairs, bien définis, et réalisables par l'usage équilibré des moyens militaires et diplomatiques.

L'interopérabilité représente le mot clé pour le développement des opérations de maintien de la paix. La concordance entre missions, mandats et capacités, l'implication des pays partenaires, de même que la création d'un système relationnel basé sur la confiance et la crédibilité sont les facteurs primordiaux pour la réussite d'une mission. Tous les militaires doivent comprendre que leur succès signifie l'instauration d'un climat dans lequel les conditions élémentaires de sécurité sont assurées pour tout le monde et dans lequel toutes les autres organisations peuvent travailler d'une manière efficace.

Le retour à la normalité et la mise en place d'une solution concernant l'avenir d'un pays ne peuvent pas être décidés de l'extérieur et ne peuvent pas être réalisés sans le soutien des leaders locaux et de la population. Les structures locales et la population doivent regarder avec confiance le personnel de la force multinationale. La solution optimiste se réalisera lorsque tous pourront oublier les blessures du passé et choisiront la voie qui mène vers les valeurs de démocratie avancée de l'Europe. En tant que réponse à la question, une présence militaire est-elle nécessaire à long terme dans une zone de conflit, je considère que le maintien de la paix sera nécessaire tant que ne seront pas réalisés le développement économique, le déclin des ressentiments d'ordre ethnique et religieux et l'instauration des mécanismes de la démocratie.

Mardi 21 septembre 2004

Table ronde IV – Les relations UE-OTAN

- ***Intervention de Jacques Boyon, secrétaire général du Conseil d'administration de l'IRIS***

Mon propos n'est pas politique. La France a toujours eu un regard spécifique sur l'Alliance sur la défense depuis le général de Gaulle, avec des positions qui ont été largement suivies par un consensus politique. A l'occasion du sommet d'Istanbul, on a eu l'occasion de revenir sur les notions de « partenariats » et de « dialogues ». Ces termes apparaissent de plus en plus souvent dans les comptes rendus des sommets. Le partenariat et le dialogue sont presque synonymes. Le partenariat implique plus de durée, de permanence de structure et d'institutionnalisation. Ils ont pris une dimension particulière et sont écrits avec une majuscule pour les distinguer et pour marquer une

volonté d'action. Ce changement de vocabulaire traduit une profonde transformation de l'Union et de l'OTAN qui ont plus changé en dix ans que pendant les 40 années précédentes. Pendant des décennies, la mission de l'OTAN était claire, elle restait face au Pacte de Varsovie une mission de défense collective, avec des procédures simples à la discrétion des Etats-Unis. Le seul défi était la menace soviétique qui était connue, quantifiée et à laquelle il fallait avec des moyens crédibles. Pendant des décennies, l'Otan n'a guère connu de problèmes intérieurs, les seuls débats qui s'y sont déroulés étant des débats qui portaient sur l'insuffisante participation de l'Europe à l'effort de défense commun et les difficultés soulevées par la France de vouloir faire de l'Europe un pilier de l'Alliance atlantique. Maintenant, l'élargissement des membres et du champ d'intervention, la diversification des missions et la multiplication (reconstruction, prévention de la prolifération, lutte contre le terrorisme et la drogue) est tout à fait significative. Les priorités qui sont ressorties du sommet d'Istanbul étaient l'Afghanistan, l'Irak, les Balkans et seulement en quatrième point la transformation militaire. Qui aurait pu imaginer une intervention, il y a vingt ans, pour assurer la sécurité des jeux olympiques et la complexification constante des procédures avec un homme de la rue totalement perdu ? Peu de nos concitoyens seraient capables de dire aujourd'hui ce que fait l'OTAN et à quoi l'OTAN sert, ce qui est toujours dommage dans une société démocratique.

L'élargissement est au plan militaire bénéfique pour l'EU, car la plupart des pays qui vont entrer ou sont entrés sont des pays à tradition militaire qui possèdent une réelle industrie de défense, ce qui n'est pas le cas de tous les anciens membres de l'EU. L'Europe a cherché une capacité et une autonomie de décision et se soucie de son industrie de défense. Ces conquêtes réalisées par l'EU ont pris bonne tournure à Saint-Malo en 1998, elles ne sont pas achevées et la France compte bien y travailler dans le même esprit. Ces rapports ont évolué progressivement de la coexistence à la coopération entre l'EU et l'OTAN, ce qui est surtout marqué par les accords « Berlin plus ». Le dialogue avec l'OTAN semble se dissoudre dans la Partenariat euro-atlantique avec 46 membres dans le Conseil, ce qui est un nombre considérable. Il est important de veiller à l'intérieur de l'OTAN que le dialogue se poursuive et qu'il prenne plus d'importance.

Au plan extérieur, chaque sommet de l'OTAN qui élargit géographiquement et diversifie les missions recourt à de nouveaux partenariats et à de nouveaux dialogues. Mais cette coopération n'est pas sans nuances ni sans nuages. Il y a des domaines de concurrence qui empêchent les initiatives et les partenaires de connaître le succès qu'elles devraient connaître, ainsi du Processus de Barcelone en direction des pays du sud et le Dialogue Méditerranée ou l'Initiative de coopération d'Istanbul que l'on vient d'ouvrir dans la même direction. Il reste des problèmes qui n'ont pas encore connu de solution satisfaisante, ainsi quand intervient une opération dont on hésite à la conduire sous la responsabilité de l'OTAN ou de l'UE. On ne sait qui décide le premier, ni qui doit intervenir. Il faudrait une certaine clarification dans la continuité de « Berlin plus ».

Depuis la constitution de la force de réaction de l'OTAN, à qui cette force doit-elle être rattachée ? Faut-il la rattacher à l'UE car elle ne comporte que des contingents européens ou à l'OTAN ? L'idée d'une répartition fonctionnelle des rôles entre une OTAN plus militaire et une EU plus civile est totalement dépassée, il faut donc veiller plus clairement à la complémentarité entre les deux organisations. Elles ne sont pas interchangeable car l'efficacité d'une action ne dépend pas seulement des moyens mis en oeuvre, mais aussi de la manière dont l'intervention et dont l'action des moyens sont perçus sur le terrain, ce qui est un phénomène nouveau dans un contexte différent. D'où cette remarque de façon paradoxale et bien sûr hérétique. Longtemps les Etats-Unis ont craint que l'Europe ne souhaite se découpler de l'OTAN. Aujourd'hui, d'une façon paradoxale qui tient à l'image des Etats-Unis dans le monde, à leur difficulté à sortir des grandes crises, certains pourraient être tentés de découpler l'OTAN des Etats-Unis pour ne pas confondre les drapeaux.

Toutes ces évolutions multiplient les dialogues internes et externes sur les objectifs, les missions, les modalités. De plus en plus au travers de ces problèmes, on observe que la participation des pays aux actions sont de plus en plus à la carte suivant une notion que l'EU a pris soin de prendre en compte dans sa construction, on peut le regretter pour le manque de lisibilité qui en résulte, mais n'est-ce pas aussi la garantie d'un certain réalisme ? Et l'on peut se demander si la multiplication de ces participations ne marque le début du retour en force de ces multilatéralismes ?

- *Intervention du Professeur Vasile Secares, de l'Ecole nationale de sciences politiques et administratives*

La structure globale des pouvoirs n'est pas simple à résoudre. Dans ce contexte, un rôle accru de l'EU quant à la sécurité étroitement liée à l'ordre mondial est inévitable. Il est évident que l'UE développe peu à peu mais sûrement ses compétences et ses capacités dans la sûreté et la défense et l'on a déjà parlé de l'UE en tant qu'acteur dans le domaine de la sécurité euroatlantique, un acteur qui a une autonomie croissante dans la décision de sécurité et de défense. Cette question pose directement le problème des relations entre l'OTAN et l'UE. On a souligné qu'il existe une complémentarité nécessaire, mais une mise au point de la vision de l'UE, de ses objectifs et des moyens dans le domaine de la sécurité est le point de départ d'une coordination avec l'OTAN et les Etats-Unis. Comme le disait le ministre de la Défense, on peut parler de l'urgence de la construction d'une réponse de l'UE en matière de sécurité et cette réponse ne peut que contribuer à la sécurité de l'espace euroatlantique.

Il faut dire que les atouts dont dispose l'UE quant aux moyens politiques, économiques et culturels au niveau global ou dans une certaine région, ont un poids particulier également dans le domaine de la sécurité en accroissant la capacité d'action de la communauté transatlantique. On a souligné dès le début que le développement des relations entre l'UE et l'OTAN suppose un effort d'innovation institutionnalisée similaire à ceux qui ont permis jusqu'ici l'élargissement de l'Alliance atlantique et le développement de la PESD.

Ce serait mauvais de considérer que les solutions dans ce domaine peuvent être fondées sur la continuité et plus exactement sur une approche particulière. Je voudrais mentionner les propositions faites par le groupe de réflexion de Varsovie ce printemps. Ce groupe a proposé quatre idées centrées sur la proposition de mener l'UE à l'OTAN et de lui donner une voix formelle dans les problèmes de l'OTAN quelles que soient ces idées, la nécessité d'une solution institutionnalisée pour la coopération entre l'OTAN et l'UE et aussi entre l'UE et les Etats-Unis est évidente. Après les évolutions de l'année 2003, on peut dire que la relation entre l'EU et l'OTAN est entrée dans une nouvelle étape. Je crois aussi qu'une certaine perspective pragmatique et fonctionnelle est essentielle pour explorer par la suite et pour développer cette nouvelle étape.

Je commencerai par le fait que le sommet de l'OTAN à Istanbul a défini clairement les domaines d'intérêt stratégique pour l'Alliance et je mentionne l'importance de la sécurité de la mer Noire pour la sécurité euro-atlantique et je voudrais des arguments supplémentaires pour que l'UE approfondisse sa propre vision dans le domaine de la défense. Ces arguments sont mis en relief directement dans l'actuel processus de création de la carte de l'Europe politique avec l'apparition des nouveaux systèmes géopolitiques. Il faut tirer toutes les conséquences de l'apparition d'une nouvelle frontière de sécurité de l'UE à l'Est et au Sud-Ouest et il est temps que l'UE explore de manière plus concrète les implications de la nouvelle frontière. L'EU doit travailler sur la nouvelle carte.

Le transfert de l'OTAN vers l'UE en Bosnie-Herzégovine et l'expérience en Macédoine montrent la nécessité d'une explication de la vision européenne. Il faudrait coordonner les actions de l'UE avec les programmes du Partenariat pour la paix et avec les initiatives régionales qui existent dans les Balkans. Un second aspect est lié à la nouvelle image de l'Europe du Sud-Est qui comprend la zone du Caucase et de la mer Caspienne. Un engagement clair est absolument nécessaire dans la zone élargie de la mer Noire avec la mise en pratique des leçons apprises dans les Balkans. De même en 2007, une nouvelle frontière extérieure de l'UE sera tracée avec la Moldavie, ce qui pose le problème de la Transnistrie avec cette nouvelle frontière.

Je pense que la relation OTAN/UE implique de nombreux aspects liés au rôle des Etats membres dans la définition et l'exercice des pouvoirs militaires au niveau européen, le type de mission que l'UE peut assumer, les forces nécessaires et la production européenne de technologie dans le domaine de la défense. Le problème concerne la définition du militaire. La première Stratégie Solana évaluait les menaces et proposait beaucoup d'objectifs de sécurité. L'adoption d'un modèle OTAN établissant la place que l'UE veut occuper dans le monde et dans le domaine de la gestion de la sécurité est un point de départ plus direct que la réponse aux menaces. Chercher la meilleure réponse au problème de capacités à partir des menaces est voué à l'échec alors que le déclenchement de réflexion à partir des missions constitue une démarche plus efficace. La stratégie de sécurité marque

une importante étape sur la voie de la définition d'une conception unitaire de l'UE. Mais ce document important constitue seulement un point d'appui conceptuel auquel il faut ajouter une doctrine adéquate et d'autres documents qui doivent détailler le rôle que l'Europe veut jouer dans ses rapports avec l'OTAN et les Etats-Unis, son implication dans les principaux foyers de crise, au Moyen-Orient et dans la mer Noire, par exemple.

Il convient ensuite de réfléchir au type de missions. La PESD doit-elle inclure le déploiement d'opérations militaires en tant que telles ? Petersberg ne va pas jusque-là et aucun autre document doctrinaire n'a été élaboré qui aborde ces questions. Les leçons de la crise en Irak nous montrent que la ligne de démarcation entre conflit armé et paix peut être fragile. Les troupes de maintien de la paix doivent répondre à des intensités variables de conflit. Nous savons que la guerre du Kosovo a démontré la capacité modeste des forces européennes, même si elles étaient partenaires de l'OTAN dans leur contribution à des opérations complexes. Maints objectifs fixés n'ont pas encore été accomplis. Ces objectifs que l'UE se propose d'accomplir en tant que capable de prendre part à des opérations après-guerre. La nouvelle réalité internationale a montré la nécessité de missions plus complexes que l'intervention humanitaire dans un milieu hostile ou dans une urgence de sécurité. L'Europe ne peut ignorer les conflits chez ses voisins et la forme que les nouvelles exigences prennent.

La création de l'Agence de défense européenne est le premier pas dans les démarches de la Commission pour engager des réformes dans le domaine de la recherche technologique et pour coordonner ses efforts de matérialisation de l'action en matière de capacités. Dans ce contexte, la Roumanie voudrait avoir un rôle. L'industrie roumaine de défense résiduelle pourrait jouer un rôle dans ce domaine et nous espérons entrer dans un système de coopération pour ce qui concerne l'équipement.

- ***Intervention de Mihaela Matei, directrice de la Délégation aux affaires stratégiques de Roumanie***

La logique européenne a commencé par une écriture sur une page blanche. La définition des missions, la stratégie de sécurité, l'extension récente des missions de Petersberg, les propos sur le Livre blanc européen et le travail de création de forces à partir des demandes au niveau de la Stratégie et du traité constitutionnel sont des avancées. La planification stratégique a établi la planification des forces, mais il n'y a pas de délimitation claire des domaines de responsabilité de sécurité des deux organisations, OTAN et UE, dans des domaines d'intérêt régional. A juste titre, les experts des deux organisations ont évité ce genre de question. On ne peut imposer dans le cadre d'une coopération une limite quelconque par région ou intérêt ou des domaines de compétences pour une seule des deux organisations. Une évolution intéressante au cours de la dernière année est l'extension des liens avec les pays partenaires et l'élargissement du rôle de l'UE dans la gestion des crises. On a l'impression que les deux organisations ont commencé sur un fondement différent et se retrouvent au milieu de leurs responsabilités élargies.

Le débat porte aussi sur les capacités. Deux types de conclusion sont envisagés :

- la réaction rapide, interopérable, la capacité de faire face à des formes multiples de crise et les demandes de protection, de renseignement militaire, de surveillance, défense antimissile etc.
- les mécanismes pour cette défense, la création de niches et de rôles spécifiques, de groupes multinationaux de travail et une question récente, l'utilisation des forces.

Il y a un cours presque identique d'action et de réflexion au sein des deux organisations dans ce domaine. Doublet ou complémentarité ? Faut-il une contribution unie aux deux ou une contribution flexible au cas par cas selon les demandes de chaque organisation ? Y a-t-il une possibilité d'usage naissante de l'UE dont la Roumanie devrait tenir compte dans sa préparation de l'adhésion à l'UE ? Le problème se pose aussi du désir de contribution aux opérations militaires. Le désir est de participer à la fois à l'OTAN et à l'UE, mais comment le gérer ? La création d'un forum de consultation EU-OTAN sur les capacités a permis une forme de coordination entre les deux organisations sur ces projets capacitaires. Une solution serait de reconnaître et d'affirmer que l'on a une seule armée nationale, dont la contribution à l'UE et à l'OTAN est unique et qu'elle est construite sur la base d'une même

interopérabilité. Une démarche commune pourrait réduire le déficit d'action militaire pour les deux organisations. Les mêmes capacités d'action pourront être utilisées soit dans l'UE, soit dans l'OTAN en fonction des décisions politiques. Créer un patrimoine de transformation commun militaire et qui puisse être ensuite utilisé, y compris de la part des pays candidats aux deux organisations. Une nuance toutefois. La logique d'évolution des deux organisations est en quelque sorte différente. L'UE a une dimension et des ambitions supranationales. Il faut commencer par analyser le rôle des missions des deux organisations et avoir en mémoire ces évolutions différenciées.

Pour ce qui concerne l'implication dans des missions de stabilisation et de reconstruction, il faut imaginer des forces capables de gagner un combat et de recourir à un moyen complexe de gestion de la situation d'après le combat et assurer la sécurité dans un pays en conflit, négocier le politique, l'humain et la gestion de la population. L'Alliance et l'UE doivent être préparés pour ce genre de missions et améliorer leurs règles d'engagement selon la situation de sécurité.

L'UE a une grande capacité militaire et civile, a-t-on dit hier, qui couvre toute la gamme de ces engagements. On a vu dans les Balkans le désir de l'UE de s'engager dans des missions autant de construction institutionnelle que de stabilisation. Le partenaire privilégié a été l'OTAN qui a développé à son tour de nouveaux types d'engagement pour l'assistance à la Bosnie-Herzégovine, à la Serbie et à la gestion de la reconstruction des forces militaires et de leurs transformations. Ces nouvelles demandes et les mécanismes mis en place en Bosnie nous offrent une réponse plus détaillée sur la coopération entre l'UE et l'OTAN. Les moyens d'action sont communs et séparés. Les moyens militaires sont pour l'essentiel communs et les moyens civils sont pour l'essentiel séparés. Le cadre de « Berlin plus » offre le volet normatif pour la communalité, mais que faire de la différence, de cette séparabilité que personne n'ose aborder de manière très concrète ? La flexibilité de la coopération s'impose au niveau des demandes de sécurité, des listes terroristes, de la prolifération et de la croissance des instabilités régionales contre lesquelles nous devons trouver les meilleurs moyens d'action dans l'UE ou dans l'OTAN. Un partenariat entre UE et OTAN serait une coopération structurée qui permettrait aux pays membre des deux de répondre aux défis des enjeux communs et différents. Elle toucherait aux forces armées dans le cadre d'une interopérabilité unique et au niveau des capacités d'action institutionnelles par l'assistance de sécurité que l'UE peut et pourra offrir, cela permettra l'émergence de critères communs pour les forces et les capacités rapides tout en assurant une liberté d'action logique aux deux organisations et la possibilité de manier diverses forces nationales mises à la disposition de l'OTAN et engagées dans une mission européenne (comme dans le cas de la participation roumaine à Althéa), des forces militaires et civiles complémentaires, des missions OTAN transférées à l'UE ou une mission de l'UE partagée ou transférée à l'OTAN, ou encore des missions séparées. Cela correspondrait à une transformation à partir d'un noyau dur de coopération des critères d'engagement militaire.

Si l'on regarde le scénario du Livre blanc de l'Union récemment publié, pourquoi ne pas penser à la possibilité de développer une coopération entre l'OTAN et l'UE à partir des données conceptuelles générales qui pourront assurer un cadre d'application qui dépassera le noyau coopératif établi par « Berlin plus » qui se réfère seulement à un des scénarios, celui d'une mission comme en Macédoine et en Bosnie et non pas à toute la gamme de possibilités de coopération à définir. Il ne s'agit pas d'une coopération entre deux bureaucraties otaniennes et européenne, car le domaine de la sécurité reste un domaine national dans le cadre de l'Alliance comme dans le cadre de l'UE. Il s'agit de joindre les pays de l'OTAN et de l'UE qui sont membres des deux ou partenaires de l'un et l'autre autour d'une table commune pour établir des moyens d'action communs et définir les intérêts pratiques de tous ces pays. La transformation des armées est un processus de longue durée dont seulement tout récemment on a commencé à entrevoir le but final et qui changera de manière fondamentale les manières d'agir. La coopération est le meilleur moyen d'y parvenir.

- *Intervention de Roland Zinzius, Chef de Bureau « Construction Européenne », D.A.S. Paris. Les relations UE-OTAN*

Les grands principes qui fondent la relation UE-OTAN sont les suivants :

- Complémentarité, pas concurrence ;

- *Single set of forces* ; => éviter duplications inutiles ;
- Respect de la spécificité et de l'autonomie de décision de chaque organisation ;
- Berlin-plus comme base solide pour coopération dans la gestion militaire des crises ;
- Information mutuelle concernant capacités militaires : ECAP / PCC

Engagement français dans l'OTAN :

- Membre, avec tous les responsabilités et obligations qui en découlent : responsabilité politique, solidarité, financement,
- participation opérations : Balkans (SFOR / KFOR), AFG
- engagement actif dans la transformation de l'OTAN : NRF, ACT

=> éviter discours "schizophrénique" : nous sommes l'OTAN, et nous n'avons aucun intérêt à l'affaiblir. Pour les pays membres de l'UE et de l'OTAN, il s'agit en ce qui concerne la gestion des crises de choisir l'instrument politique et stratégique approprié, selon la nature du défi et la nature du partenariat.

Déclinaison de ces principes dans deux cas concrets : réaction rapide et création d'une cellule civile-militaire et d'un centre d'opérations de l'UE

a) réaction rapide : NRF vs GT 1500

- Pourquoi ? Besoin amélioration des capacités de réaction rapide (r.r.) pour les Etats Membres clairement identifié.
 - i. OTAN : Prague Capabilities commitments. Création NRF.
 - ii. Situation similaire pour l'UE : répondre aux exigences existantes et nouvelles:
 1. Traité (missions PESD existants) et Constitution à venir (élargissement et précision des missions)
 2. Stratégie de sécurité UE : cadre politique général d'engagement, identification des menaces, définition des conséquences et réponses pour l'UE, y compris la nécessité de disposer des capacités militaires crédibles afin d'exécuter - en dernier recours – des opérations militaires pour défendre nos intérêts politiques et sécuritaires.
 3. Déclinaison militaire pour l'Union dans nouvel Objectif Global 2010 (définition générale du besoin réaction rapide) et concept GT 1500 (initiative F-UK-(D), maintenant agréé unanimement), déclinaison détaillé au niveau opérationnel et engagement politique ferme (IOC 2005 / FOC 2007).
- Complémentarité UE – OTAN : principe single set of forces nationaux (!), mises à disposition pour l'UE, l'OTAN ou autres ops (nationaux, en coalition). Problème avéré :
 - i. changement environnement stratégique (exit Guerre Froide et URSS, mais crises régionales (Balkans, RDC) et lutte contre terrorisme (AFG).
 - ii. Lenteur de transformation / adaptation des forces. Difficultés budgétaires.
 - iii. manque de capacités militaires rapides, flexibles, et interopérables, aptes à exécuter nouvelles missions : intégrées, interarmées, et internationales.
- Donc complémentarité naturelle : tout effort de l'OTAN ou de l'UE visant à améliorer capacités nationales est bienvenu. Nécessité *peer pressure*. Au-delà aspect politique, aussi complémentarité dans les forces de R.R. : NRF = ops de plus grande envergure, jusqu'à 30.000 hommes, mais délais inévitablement plus lents (jusqu 30 jours). UE = GT 1500, plus petit, plus rapide, plus flexible, pour ops style ARTEMIS (point de référence : délais, envergure, autonomie, soutien Nations Unies). Les deux instruments NRF et GT 1500 renforcent donc la sécurité des européens.
- Pas de concurrence : Paris souhaite mise en place d'arrangements flexibles et pragmatiques pour l'organisation de la disponibilité des forces R.R. nationales :
 - i. OTAN-NRF : mécanisme pour planification / organisation de l'alerte est déjà établie. La France y participe très activement
 - ii. UE : création d'un pool de forces coordonnées. Responsabilité nationale d'engager leurs forces, soit permanent, soit pour durée limitée, soit GT

national, nation-cadre ou multinat. Plupart des nations : engagements séparés NRF, GT. D'autres : double engagement.

- Information mutuelle dans cadre des arrangements existants aura lieu. Mais vu la responsabilité nationale pour l'engagement des forces, pas besoin d'un mécanisme lourd et bureaucratique au niveau UE-OTAN. Autonomie décisionnelle de l'UE, donc pas de co-gestion OTAN de la R.R. de l'Union.
- Intérêt pour UE d'utiliser, dans la mesure du possible, les standards et critères techniques de l'OTAN. Pas réinventer l'eau chaude, soucis partagé de maintenir/accroître interopérabilité. Mais aussi besoin de tenir compte des spécificités UE, donc compléter fonds technique commun par scénarios et définitions know-how militaire des GT.

b) cellule(s) et centre d'opération

- Besoin clairement reconnu en ce qui concerne :
 1. Renforcement de la coopération UE – OTAN par la création d'une cellule permanente de l'UE à SHAPE (cellule temporaire existe déjà dans cadre ops Berlin plus), et l'établissement d'un élément permanent de l'OTAN au sein de l'EMUE. Objectif : améliorer le flux d'information, mieux préparer les ops Berlin-plus.
 2. Renforcement de la capacité de l'UE d'anticiper des crises, de planifier au niveau stratégique les ops, et de mieux coordonner les réponses civiles et militaires.
- Dans ce cadre, accord au sein de l'Union que l'UE doit être capable, si elle le souhaite, de conduire ses opérations autonomes. Donc mise en place d'un noyau permanent qui peut se transformer rapidement, en cas de crise, en Centre d'opération (OHQ) complet. Cadre politique et conditions sont clarifiées depuis le 'compromis de Naples' (Nov. 2003), entériné par la suite par les conclusions du Conseil européen : CO conduira principalement ops à forte composante civ-mil, et sera activé si pas d'OHQ d'une nation cadre disponible. Encore, point de référence ARTEMIS (envergure, et niveau de risque) pour les ops. Donc pas création d'un deuxième SHAPE (plusieurs milliers de personnes), mais nouvelle instrument permettant à l'UE à consolider sa valeur ajoutée.
- Complémentarité, pas concurrence : Berlin plus ne peut pas être le seul et unique modèle pour opérations militaires de l'UE. Depuis Artémis, principe d'ops autonomes reconnue. Réelle valeur ajoutée de l'Union : capacité de mener des opérations intégrées, utilisant l'éventail complet des instruments à sa disposition : humanitaire, reconstruction, économique (*carrots and sticks*), politico diplomatiques, et missions civiles et/ou militaires de gestion de crises. Donc de facto répartition intelligente des rôles, bénéfique pour les deux (!). Intérêt partagée des Européens de disposer d'une large panoplie d'instruments :
 1. ops euro atlantiques dans cadre OTAN (KFOR), basé sur un engagement politique et militaire (avec nombre significatif troupes US) de Washington. Ops de grande envergure (KFOR initialement = 50.000+), longue durée et moyenne-haute intensité.
 2. ops Berlin-plus : responsabilité politique non partagée pour UE, mais utilisation des capacités militaires communs de l'OTAN. Option particulièrement intéressant pour UE si OTAN gère un théâtre régional plus large (Balkans : BiH et Kosovo) et dispose d'une présence et expérience reconnue sur le terrain. Valeur ajoutée UE : dimension civ-mil, sortie de crise et transition, perspective association et à terme intégration. Responsabilité européenne pour problème européen... (certains problèmes avec 'non-terminaison' de l'activité OTAN : risque de confusion opérationnelle, visibilité UE, et
 3. ops autonomes : UE doit être capable d'agir là où OTAN (*read US*) ne peuvent pas ou ne veulent pas s'engager. Autonomie politique et stratégique UE : pas de droit du premier refus OTAN. Modèle Artémis, réponse à appel détresse Nations Unies, forces disponibles, expérience européenne du terrain (contrairement à

l'OTAN). Cet approche répond aussi au souhait américain que les européens assument une plus grande responsabilité pour leur sécurité.

- Non à la duplication inutile, mais principe doit être valable dans les deux sens. Interrogations quant à certaines intentions de l'OTAN d'élargir son champ d'action vers le civil (Darfour) ou de s'implanter dans une zone qui n'est pas traditionnellement la sienne (GME, ou encore NRF en Afrique). Vue les difficultés à assumer ses missions traditionnelles (processus de génération de force imparfait pour AFG...), une telle dispersion des efforts semble contre productive.
- Respecter la nature distincte de chaque organisation
 1. OTAN : essentiellement alliance militaire, avec crédibilité milit. incontestée. Mais il ne faut pas la surcharger.
 2. UE : Union politique, couvrant l'ensemble des instruments civils et milit.
- Coopération est dans l'intérêt des Européen et des Américains.

Mais OTAN n'est pas le seul, ni le plus important forum de dialogue transatlantique. UE compétente pour faire face aux défis de sécurité traditionnels et nouveaux : lutte contre le terrorisme, les trafics de drogues et armes, la criminalité organisée ou la migration clandestine (action essentiellement policière et judiciaire => III. pilier), mais aussi coopération douanière (Container Security initiative), politique méditerranéenne (Barcelone) SIDA, sous-développement, protection environnement, etc. => Excellente coopération UE-US

- ***Intervention de Mirela Maghiar, directrice de la direction OTAN, ministère des Affaires étrangères, Roumanie***

Le partenariat s'impose de plus en plus comme la seule modalité pour répondre aux défis de ce siècle. Le terrorisme, les migrations, ce sont des thèmes de complément entre l'OTAN et l'UE. La formulation du Partenariat stratégique avec « Berlin plus » a permis une coopération plus étroite entre les deux organisations et a contribué à s'adapter à la nature changeante de l'environnement international. « Berlin plus » est le fondement politique et organisationnel de la coopération UE-OTAN. L'approche concertée entre l'UE et l'OTAN dans les Balkans et le climat de confiance entre les deux organisations peuvent contribuer à des transformations démocratiques et à la stabilité dans la région. L'adoption d'un document-cadre pour la stabilité dans les Balkans a été la preuve de la volonté politique des deux structures de coopérer dans cette région. Même si d'importants efforts restent à réaliser en vue d'atteindre la stabilité, on ne peut que souligner la valeur de cette coopération.

Il importe de multiplier les discussions communes sur les capacités et d'apporter une clarification. Ce principe devient encore plus important dans la perspective du développement de la Force de réaction rapide de l'Otan. Ce sera décisif pour la complémentarité.

Le contexte de sécurité actuel marqué par le terrorisme, par l'évolution de la politique européenne et par une Alliance plus active au-delà de son espace classique d'intervention supposent un spectre plus large de projection de la sécurité. La nouvelle géographie de l'Europe suppose que l'on se demande si l'on peut se limiter à une définition étroite de la gestion des crises. Les régions périphériques sont confrontées des processus de transformations démocratiques, des conflits gelés, des armes, des trafics. Il faut y soutenir la stabilité et le développement démocratique.

L'élargissement de l'UE et de l'OTAN signifie une hausse des responsabilités envers les nouveaux voisins et cela permet l'affirmation d'une Politique européenne de sécurité et de défense plus audacieuse. L'approche commune UE/OTAN dans les Balkans peut servir d'exemple. L'Alliance a nommé un représentant du Secrétaire général dans ces régions ; l'UE y a aussi un représentant général. L'OTAN va étendre sa présence militaire. La Roumanie soutient le développement du Partenariat de l'Otan avec la Moldavie. Nous plaidons aussi pour un engagement plus fort de l'UE pour résoudre le problème de la Transnistrie. Nous avons déjà des instruments communs pour résoudre ces conflits. Avoir une formule cohérente de coopération consolidera les efforts de stabilisation.

Discussion de la Table ronde IV

Question : Qu'en est-il de l'ONU ?

Question : Beaucoup d'énergie a été consacré à digérer les tensions transatlantiques. *Quid* de la réponse à des situations difficiles comme la situation en Transnistrie, les tentations de l'Ukraine et de la Russie de mieux fixer les frontières de l'OTAN et de l'EU ou encore l'évolution de l'Ukraine. Nous n'avons pas le temps d'y réfléchir. L'an passé, il y a eu réflexion sur la *New Neighborhood Policy*, mais le chemin sera long avant que l'on puisse en faire réellement un instrument. Un pays comme la Roumanie se situant à la limite Est de l'OTAN et de l'EU souhaite trouver au plus vite une politique réelle de l'UE face à cet espace de l'Est. Sans une politique claire envers cet espace, l'UE manquera de crédibilité. La tentation de voir un échec en Irak ou en Afghanistan n'est pas un succès pour certains pays européens. C'est un défi pour tout le monde. Les moyens dont on dispose pour lutter sont modestes au regard des enjeux et des moyens des acteurs de réseaux de criminalité organisée et de terrorisme. Il faut commencer à travailler davantage autour des notions de réseaux et essayer de chercher à voir quelles peuvent être les réponses militaires modernes à l'existence de réseaux. On ne peut diviser clairement le domaine exclusif de l'OTAN et de l'UE. Nous avons les deux casquettes. Nous devons trouver des modalités pour utiliser des moyens à notre disposition face à des défis démultipliés.

Réponse de Roland Zinzius : D'accord pour renforcer la capacité d'action de l'ONU, mais comment le faire ? L'UE entretient un dialogue rapproché avec le Secrétaire général à New York et ses services. L'opération de l'UE au Congo était un premier pas crédible et visible que l'UE peut venir rapidement à l'aide des Nations unies et stabiliser une situation jusqu'à ce que les Nations unies aient le temps nécessaire pour préparer la mission qui a suivi. Je ne parlerai pas de la coopération sur la plan humanitaire ou dans le domaine de la reconstruction, qui est déjà bien établie. Dans le domaine de la PESD qui est très prometteur, on se heurte de nouveau au manque de ressources, de forces de réaction rapide et c'est un des objectifs comment pouvons-nous essayer de « vendre » le concept de groupements tactiques ? C'était pour soutenir les nations unies en cas de situation très problématique. Un échec de la mission en Afghanistan et en Irak serait un désastre pour tout le monde. En Afghanistan, l'UE est très présente, elle est le plus grand donateur de l'aide à la reconstruction et nous avons un intérêt pas seulement abstrait à stabiliser, mais aussi très clairement concret, car une grande partie des drogues vendues dans les rues de Bucarest, Paris et Berlin est originaire d'Afghanistan. Il est fondamental d'aider le pays à réussir sa transformation et à mieux contrôler sa production de drogue. Vous avez souligné les problèmes du Delta du Danube, de la Russie, de l'Ukraine et de la Transnistrie. Je ne peux que partager votre analyse. Il serait dommage que l'UE ferme les yeux, car les problèmes sont là. Il faudra tôt ou tard les affronter et nous comptons aussi sur nos partenaires roumains avec leurs expériences historiques et leur connaissance du terrain pour proposer des modes d'action qui pourraient aider l'UE à répondre à ces défis. C'est vrai concernant le partenariat Russie-EU. Il faut que la Russie ait la volonté de s'engager dans une coopération sincère concernant les conflits gelés. Nous sommes en train d'élaborer un plan d'action dans le quatrième espace. Il faut reconnaître l'existence de certaines résistances russes et c'est à nous tous notamment dans cadre de l'UE et de l'OTAN de faire en sorte que ces résistances soient dépassées et qu'il y ait un intérêt à coopérer pour résoudre les problèmes. C'est un processus assez lent et il faut être patient.

Intervention de Mihaela Matei : Sur la coopération régionale, il n'y a pas de processus de Barcelone pour l'Est du continent européen, pour le Caucase et le mer Noire. C'est une question que l'on peut se poser. Beaucoup d'initiatives des pays européens se sont développées au début des années 1990 dans les Balkans, le processus de Royaumont, le Pacte de stabilité, qui ont été financées et soutenues et nous avons eu le soutien européen pour la ZCEMN. Mais maintenant, on a l'impression que ce genre de processus régionaux n'est plus pris en compte en tant que solution pour les Balkans ou le Caucase. Sont-ils suffisants pour engendrer une coopération qui limitera les conflits régionaux et les disputes ? Faut-il une approche bilatérale de l'Union au cas par cas, qui a aussi ses avantages ? L'avantage est de ne pas traiter au même niveau le Nagorno-Karabakh, la Serbie, etc. Ou faut-il penser un volet régional. Quelle place ces questions occupent-elles dans les réflexions de l'Union sur les plans de *New Neighborhood* ?

Intervention de Philippe Valentin, ministère de la Défense : Il faudrait clarifier avec l'OTAN la présence des forces dans divers cadres et évoquer la situation de missions qui ne se terminent pas. Il y a beaucoup d'arguments pour maintenir un quartier général de l'OTAN en Bosnie. La crédibilité concerne aussi l'OTAN. La Bosnie veut s'intégrer dans le Partenariat pour la paix. On a besoin de consultants pour la défense, mais il y a aussi des tâches opérationnelles et notamment des échanges d'information avec la mission de l'UE. L'OTAN peut avoir des moyens pour obtenir des informations.

Intervention de Roland Zinzius : On a choisi cette formule de « Berlin plus » pour poursuivre notre engagement en tant que membre de l'OTAN sur le terrain dans un contexte clair et connu où l'OTAN dispose d'une certaine expérience, d'un certain savoir-faire et d'un rôle dans la transformation de l'outil de défense en Bosnie. Le problème que j'ai identifié est plutôt une perception qu'il existe une zone grise entre les deux institutions et entre les actions des deux institutions qu'il convient de clarifier. Quand on a discuté au niveau de l'OTAN et des CONOPS pour la mission ALTHEA, il y a un risque de confusion sur le terrain. Un des grands enseignements de l'expérience est qu'il faut éviter ce genre de confusion où l'on ne sait pas qui est en charge de quoi, de la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, le terrorisme, dans une zone où les trois éléments parfois se rapprochent et peuvent porter atteinte à l'efficacité et à l'unité de l'action. Il faut être clair aussi pour nos partenaires bosniaques, pour qu'ils sachent qui porte une responsabilité opérationnelle et politique pour telle ou telle action.

Intervention de Jean-Pierre Maulny : Il faut bien comprendre les causes des crises et bien anticiper les événements, même si on a amélioré cette action au fil des années. On n'a pas assez insisté dans ce séminaire sur l'aspect de prévention des conflits.

Questions d'un participant, du ministère des Affaires étrangères roumain :

Q1 - Et si l'extrême droite prend le pouvoir en Roumanie et vis à vis de la Moldavie

Q2 - quid si problème de frontière diplomatique avec l'Ukraine sur le Danube, que ferait l'Europe ?

Réponse de Mihaela Matei : L'OTAN pourrait seulement réfléchir à la dimension politique du canal, à la manière dont on pourrait répondre aux questions de bon voisinage, ce qui est aussi inscrit dans ses statuts. C'est une question plus politique que de conflit

Réponse de Roland Zinzius : C'est toujours un danger d'argumenter avec des analogies, mais on a des précédents au sein de l'UE - avec le mini-conflit entre l'Espagne et le Maroc sur la petite île de Gibraltar ou le conflit entre la Grèce et la Turquie sur le socle continental dans la mer Egée. La conclusion que l'on peut tirer est la suivante : dans ce cas il y a un réflexe quasiment automatique de solidarité envers l'Etat membre et l'UE fait peser tout son poids politique, économique pour un règlement paisible et rapide du problème. Dans le cas de l'Espagne, cela a très bien marché.

Question d'un ancien auditeur roumain de l'IHEDN : Sur les relations entre l'UE et l'OTAN, avez-vous envisagé l'élargissement des domaines d'action entre les deux organisations, terrorisme, armes de destruction massive ?

Réponse de Roland Zinzius : En tant que pays européen, nous avons intérêt à utiliser un maximum des instruments à notre disposition. L'OTAN a un rôle à jouer contre le terrorisme. Il ne faut pas arriver à la conclusion inverse que l'OTAN est suffisant pour lutter contre le terrorisme. Le plan d'action de l'EU contient 90% de mesures des I^{er} et III^{ème} piliers et une dimension militaire assez restreinte, bien définie et délimitée et qui fonctionne très bien. Si l'OTAN peut apporter une valeur ajoutée dans les domaines de sa compétences, cela ne pose aucun problème. C'est dans notre intérêt. Mais le risque serait que l'OTAN cherche à développer une compétence qui n'est pas traditionnelle et que cela double les actions dans un domaine où l'UE est déjà compétente.

CONCLUSION générale de la conférence

- *Intervention de Marc Perrin de Brichambaut*

Nous nous inscrivons dans une perspective temporelle longue, par le passé et dans l'avenir. La PESD a fondamentalement cinq ans. Même si ses racines sont anciennes, elle a commencé sa dynamique et s'est cristallisée depuis cinq ans. Il a fallu trente ans pour parvenir à la monnaie unique et la PESD a beaucoup de choses à faire devant elle. C'est un chantier ouvert, en devenir, dans lequel vous avez votre place. A partir du moment où le traité d'adhésion sera finalisé, la pratique courante de l'UE est que les futurs Etats adhérents ont leur place en tant qu'observateurs dans tous les comités. Vous allez bientôt être des témoins actifs de tout ce qui se fait dans ce domaine ; or nous savons que le temps des affaires de sécurité est un temps long. Il faut du temps pour faire évoluer les systèmes de combat et les décisions que nous prenons maintenant, elles seront avec nous au-delà presque de la vie active des uns et des autres. Il est bon que nous regardions quelles sont nos perspectives.

En conclusion, je voudrais tenter de résumer la vision française de la PESD. Premièrement, l'Europe qui se construit doit exister dans le monde en tant que telle. Il y a une place active à prendre pour 450 millions d'habitants, pour 1/4 du PNB mondial et une grande tradition historique et culturelle. C'est un objectif que tous les Européens doivent partager. En tant qu'Européens, nous avons des intérêts à défendre dans un monde difficile. Si nous ne le faisons pas, nous serons plus vulnérables. Nous avons des responsabilités à prendre et nous ne pouvons être passifs par rapport aux déséquilibres, au désordre, les principaux pôles doivent prendre à coeur leurs responsabilités et il y a un rapport privilégié de ce point de vue entre le pôle européen et les Etats-Unis. Nous sommes déjà dans un monde multipolaire qui ne signifie pas de désordre. Les rapports entre l'UE et les Etats-Unis doivent être fondamentaux, le rapport entre les pôles n'est pas de déséquilibre, mais de gestion ensemble des grands problèmes pour trouver une gouvernance. Nous avons besoin d'une Europe unie pour avoir un rapport sain de partenariat efficace avec les Etats-Unis dans lequel nous apportons quelque chose et dans lequel nous pouvons être écoutés et avoir un dialogue avec nos partenaires.

Deuxièmement, la dimension militaire est indispensable pour que l'Europe puisse jouer un rôle dans ce domaine. C'est une assez vieille idée dans la diplomatie française. Pendant longtemps nous avons essayé de faire exister cette dimension à travers l'UEO. Cet héritage a été basculé désormais dans le cadre de l'UE. Sur le plan des institutions comme des capacités, l'EU a affirmé une ambition. Certains la critiquent pour ne pas avoir encore des résultats. Toute critique sur les faiblesses en matière de capacité des Européens devrait s'appliquer à l'institution qui les réunit depuis 50 ans et qui est censée les aider à améliorer leurs dépenses de défense. Si nous sommes mauvais comme Européens, nous sommes aussi mauvais en tant qu'alliés de l'OTAN. Le fait que nous nous engageons à développer les capacités est complémentaire avec l'OTAN. Quand nous parlons de la dimension militaire, nous avons l'idée en France que cela doit se faire dans une perspective d'autonomie stratégique, ce qui n'est pas partagé par tout le monde au sein de l'UE et plus largement. Avoir des capacités militaires pour agir lorsque nos intérêts européens sont en cause, cela ne veut pas dire contre ou sans les US, mais ne pouvoir agir quand nos intérêts sont concernés, de préférence avec les Américains, mais en tant qu'Européens et en s'étant donné les moyens d'exister par nous-mêmes.

Troisièmement, nous croyons beaucoup aux institutions pour faire avancer les choses, pour créer des dynamiques communes et pour faire apparaître des convergences. C'est un des acquis principaux de la PESD d'avoir mis en place un dispositif d'institutions dont nous souhaitons qu'il secrète de nouvelles cultures. Une culture de la responsabilité, de la décision et une façon de voir les choses. Nous savons tous que ce soit en tant qu'alliés atlantiques ou en tant que membres de l'UE, que nous allons être amenés à nous mobiliser fortement pour faire face à ces défis. Les institutions sont le stimulant et le cadre d'une volonté politique qui doit progressivement apparaître.

Quatrièmement, en tant que Français, nous sommes souvent perçus comme ayant des sentiments ambigus envers l'OTAN. Mais au cours des dernières années avec l'OTAN, nous avons adopté un compromis stratégique. La PESD est le domaine dans lequel un choix a été fait de travailler de concert avec une autre organisation, les Etats membres de l'UE plus d'autres membres. L'OTAN

est une bureaucratie, une volonté politique américaine et il y a une dynamique permanente dans les rapports avec l'OTAN. Il y a des enjeux sur lesquels nous n'avons pas les mêmes visions. Roland Zinzius parlait de « schizophrénie », nous sommes deux fois dans une institution de sécurité, une fois à l'OTAN et une fois à l'UE, et la dynamique des institutions est différente et nous nous retrouvons à dialoguer avec nous-mêmes. Ce sont deux faces de notre aspiration à la sécurité. Cela n'est pas facile, mais ce n'est pas nécessairement négatif.

Cinquièmement, nous sommes conscients de la gravité et du sérieux des défis auxquels nous sommes confrontés, le terrorisme, les Etats défaillants, les déstabilisations au Moyen-Orient, les désordres multipliés en Afrique. Quand nous parlons du terrorisme, nous prenons l'affaire au sérieux, nous en avons une expérience de première main et nous savons que lutter au quotidien contre le terrorisme est lutter dans nos sociétés, à l'extérieur de nos sociétés avec des moyens politiques, des renseignements, des moyens judiciaires et avec une vision d'ensemble qui nous permette de savoir quels sont les facteurs sous-jacents de ces groupes qui utilisent le terrorisme. Nous avons une réticence à l'égard de l'idée de guerre contre le terrorisme. Il y a une lutte prolongée contre les groupes qui utilisent le terrorisme, nous en sommes conscients et nous savons que chaque organisation devra être le cadre approprié de certains efforts et il n'y a pas de confusion ni de concurrence.

De la part de nos amis roumains, des points de vue que nous avons entendu, je retiendrai plusieurs éléments. Premièrement, vous avez une institution militaire en cours de transformation. Cela prend du temps, mais vous souhaitez avoir des capacités qui puissent utilement travailler dans le cadre de l'OTAN et de l'UE. Nous comprenons que l'interopérabilité à cet égard est un atout-clé au sein de l'OTAN et de l'UE et c'est un des éléments des objectifs pour 2010 et nous devons trouver les meilleures articulations au niveau des hommes, des doctrines, des équipements et des matériels pour que ce soit possible. Il faut trouver les bonnes façons d'avoir des interfaces, des modes opératoires qui nous permettent de travailler ensemble. Dans le domaine de la gendarmerie, nous devons et pouvons rapidement trouver des modes opératoires ensemble.

Deuxièmement, vous avez des préoccupations de sécurité fortes qui vous sont propres, liées à votre contexte géographique et à votre histoire et vous avez des attentes à notre égard, vous souhaitez que nous fassions plus attention aux problèmes de la mer Noire, du Caucase, du bon voisinage. Nous avons évoqué un éventuel Barcelone. C'est l'une des idées fortes comme complément à l'action européenne en direction de la mer Noire et Caucase. Et vous avez un attachement particulier en raison de votre histoire à l'OTAN. Il est très important pour nous d'être à l'écoute de votre point de vue, de nous rendre compte que, pour vous, l'article 5 de l'OTAN renvoie à une réalité dangereuse dans la mesure où vous avez dans votre voisinage de grands voisins encore très agités, des problèmes préoccupants comme la Transnistrie et l'évolution de la Moldavie. Je crois que nous devons contribuer à suivre ensemble et à continuer à travailler ensemble sur ces sujets.

- ***Intervention de Mihaela Matei***

Je voudrais vous soumettre trois éléments de réflexion. Premièrement, ce séminaire a fourni un juste mélange entre l'analyse et la recherche, avec des études assez approfondies sur les défis et les provocations actuelles, les menaces et les opportunités de coopération. Des présentations très complètes sur la possibilité d'une coopération bilatérale et sur le développement de l'état-major de l'UE nous ont révélé les opportunités assez grandes qui existent pour nous de se connecter à ce chantier de travail européen en matière de défense. Des débats sur des problèmes opérationnels, nous sommes revenus au niveau stratégique et d'analyse, à l'évolution des conflits militaires, des menaces et des risques, à la transformation des armées. Les problèmes que l'on se pose à Bucarest, Paris, Bruxelles, Washington définissent les enjeux et le cadre de l'action pour l'UE, l'OTAN et chacun de nos pays.

Deuxièmement, au niveau de l'analyse, existe des perceptions différentes qu'il faut prendre en compte et qu'il faut gérer dans le cadre d'un dialogue transatlantique et européen. Nous avons vu au niveau pratique le fait que la Roumanie est prête à participer d'une manière très concrète au niveau des forces et des capacités de l'UE et elle peut le faire avant de devenir membre, elle peut jouer un rôle

important dans la construction de la défense européenne. Presque tous les représentants roumains ont montré le problème du rôle sécurité de l'UE, il faut travailler plus au niveau de la diplomatie des messages publics pour présenter ce que l'Union européenne veut faire, analyser les perspectives de son rôle de sécurité dans le voisinage proche, montrer comment elle s'intègre dans un environnement sécuritaire changeant. Il y a d'immenses possibilités de coopération dans la prévention du terrorisme, la coopération franco-roumaine dans la sécurité des frontières, la gendarmerie et un ensemble de mesures qui relèvent des affaires intérieures et qui pourraient être développées aussi au niveau des autres à volet sécuritaire.

Troisièmement, nous devons penser à la suite du séminaire, à une prochaine publication des actes. Chacun de vous nous offrira une version finale de son intervention. C'est une démarche qui reste ouverte pour le futur. Je vais le présenter au cadre de séminaire intergouvernemental franco-roumain qui aura lieu dans moins d'un mois au niveau des Premiers ministres roumain et français. Les contacts, les séminaires, les échanges de stagiaires sont importants, tout comme la recherche pour faire avancer les objectifs et les intérêts de sécurité. Il convient d'instaurer un dialogue permanent et des consultations périodiques qui offriront l'avantage de participer à un débat stratégique et développer notre communauté de sécurité civile.